

# La Médaille Militaire

N° 589 TRIMESTRIEL - DÉCEMBRE 2020 - LE NUMÉRO 1,50 € - [www.snemm.fr](http://www.snemm.fr)



## Incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris

(Voir pages 24 à 27)

**page 6**

85° A.G.O. nationale 2020  
Exercice 2019

**page 18**

Le Plan Sussex :  
Opération secrète

**page 23**

Agenda  
historique



# HONNEUR AUX PORTE-DRAPEAUX



## **André VIGREUX 1390 – Cany-Barville**

André Vigreux est né le 8 novembre 1936 à Fresles (Seine-Maritime). Sursitaire, son frère étant déjà en Algérie, il est incorporé le 5 novembre 1957 au C.I./N°4 en Allemagne (contingent 57/2B). Il rejoint l'Algérie le 11 février 1959 pour être affecté au 7<sup>e</sup> R.I. Il effectue un stage d'adaptation AFN à la 5<sup>e</sup> compagnie et rejoint son corps le 10 mars 1959. Son comportement y est exemplaire et le 4 février 1960 il est cité à l'ordre du régiment avec attribution de la Valeur militaire pour son action personnelle ayant permis la mise hors de combat d'un rebelle. Il est rayé des contrôles du 2/7<sup>e</sup> R.I. le 18 mars 1960. Il reprend son travail d'agriculteur et en 1972 il s'installe à Paluel (76). En 1977 il est conseiller municipal puis adjoint au maire jusqu'en 1995. Il est actuellement président des anciens combattants de St-Riquier-Es-Plains (76). En 2012 la Médaille militaire lui est concédée et il rejoint la 1390<sup>e</sup> section de Cany-Barville où il était déjà adhérent comme membre associé. L'année suivante il devient porte-drapeau de la section et membre du bureau. C'est un adhérent très actif et toujours disponible pour aider à l'organisation des manifestations.

**Médaillé Militaire en 2012.**



## **Louis LE GREN 1690 – Gourin - Le Faouët**

Louis Le Gren est né le 13 décembre 1936 à Langonnet (56). Appelé du contingent, il est affecté au 2<sup>e</sup> régiment des Tirailleurs Algériens (R.T.A.) à Mostaganem (Algérie) où il arrive en civil le 1<sup>er</sup> janvier 1957. Il y fait 4 mois de classes et est muté au 6<sup>e</sup> bataillon de Tirailleurs Algériens (B.T.A.) où il restera jusqu'à sa démobilisation le 19 mars 1959. Il est cité à l'ordre du régiment ce qui lui vaut la Croix de la Valeur militaire avec étoile de bronze. Il intègre ensuite la Gendarmerie le 15 mai 1961 et effectue son stage à l'E.P.G. de Châtelleraut (Vienne) à l'issue duquel il est affecté à l'escadron de gendarmerie mobile de Chauny (Aisne), à cette époque stationné à Oran en Algérie. En 1965, il effectue un stage radio/trans à Arras (62). Il réussit brillamment les épreuves des 151 et 251 avec la mention bien. Il fait ensuite plusieurs déplacements en Algérie, en Martinique, en Corse et, suite à sa demande, il est muté en gendarmerie départementale à la B.T. de Crozon (29) où après avoir servi durant 20 ans dans cette unité il fait valoir ses droits à la retraite. Il est adhérent à la 1690<sup>e</sup> section où il sert 18 ans en tant que trésorier puis porte-drapeau depuis plus de 30 ans. Il est titulaire du diplôme de sa fonction.

**Médaillé Militaire en 1985,  
Croix de la Valeur militaire en 1958,  
Croix du combattant en 1981,  
Médaille commémorative des opérations de sécurité  
et de maintien de l'ordre en Algérie,  
Médaille de reconnaissance de la Nation.**



## **Jean-Marie VANDAELE 831 – Le Quesnoy/Bavay**

Né le 6 octobre 1947 à Wasquehal (Nord), appelé du contingent 67/1B en mars 1967, Jean-Marie Vandaele rejoint le 35<sup>e</sup> régiment d'Artillerie parachutiste à Tarbes. Il est nommé successivement brigadier, brigadier-chef, maréchal des logis « chef de pièce ». Il est libéré des obligations militaires en juillet 1968 avec le certificat inter-armes. Admis en gendarmerie, le 6 février 1969, il intègre l'Ecole de gendarmerie de Chaumont. Il sert successivement à la brigade territoriale de Sin-Le-Noble de 1969 à 1978 puis, nommé maréchal des logis-chef, gradé-adjoint à la brigade territoriale de Douai de 1978 à 1989. Adjudant, il commande la brigade territoriale de Somain de 1989 à 1993, puis adjudant-chef à la brigade territoriale de Le Quesnoy de 1993 à 1995. Il termine sa carrière avec le grade de major en qualité d'adjoint au commandant de compagnie de Saint-Quentin. Admis à la retraite en juin 2002, il poursuit son parcours dans la réserve qu'il quitte avec le grade de lieutenant en octobre 2009. Au cours de cette période, outre les renforts dans les unités des compagnies de Cambrai et Valenciennes, il est intervenant JAPD, instructeur, commandant de peloton et directeur de stage aux Préparations militaires de la gendarmerie à Valenciennes, Sissonne et Genech. Il est membre de la 831<sup>e</sup> section depuis 1995 au sein de laquelle il porte le drapeau depuis 2002 et exerce la fonction de trésorier depuis 2004.

**Médaillé Militaire en 1991,  
Médaille de la Défense nationale en 1989,  
Médaille des services militaires volontaires en 2007,  
Diplôme de porte-drapeau.**



## **Roger PEDELABORDE 1533 – Bassin de Lacq et Soule**

Roger Pédelaborde est né le 6 avril 1938 à Monein (Béarn) dans les Pyrénées Atlantiques. Appelé de la classe 58/C, breveté parachutiste, il est affecté le 2 juillet 1958 au BPOM Bayonne 6<sup>e</sup> RIMA. Le 17 août 1959 il effectue un séjour en Algérie avec la 2<sup>e</sup> compagnie. Il obtient une citation à l'ordre de la brigade le 5 septembre 1960 ce qui lui vaut l'attribution de la Croix de la Valeur militaire en novembre 2016. Il est renvoyé dans ses foyers le 28 novembre 1960. Il adhère à la section en décembre 2015 et en devient le porte-drapeau.

**Médaillé Militaire en 2016,  
Croix de la Valeur militaire en 2016,  
Médaille commémorative AFN en 1960,  
Titre de reconnaissance de la Nation.**

Particulièrement appréciée depuis de très nombreuses années, la rubrique « Honneur aux porte-drapeaux » nécessite d'être alimentée régulièrement. N'hésitez pas à me faire parvenir les portraits des porte-drapeaux qui ne seraient pas encore parus (texte rédigé sous Word + photo au format jpeg à adresser à revue@snemm.fr).



**José Miguel REAL**  
*Président général*



**E**n octobre dernier, je conclusais mon éditorial en vous souhaitant un bel automne. Si l'été indien a été au rendez-vous dans certaines régions, les conditions météorologiques en ont durement frappé d'autres. Je pense particulièrement au sud de la métropole et à la Martinique.

Nous espérons également que l'épidémie de coronavirus serait contenue et que nous allions pouvoir nous retrouver, nous déplacer et pouvoir enfin tenir notre assemblée générale. Rien de ce que nous avions espéré ne s'est produit. Le virus continuant de se diffuser, nous avons de nouveau été confinés. Notre assemblée générale a dû être organisée à minima et les délégués de droit et élus ont pu s'exprimer par un vote électronique. Vous trouverez dans ce numéro, le compte-rendu de cette assemblée générale. Je dois vous avouer que cette assemblée a, malgré tout, été une belle réussite. Je tiens à en remercier le secrétaire général qui n'a pas compté son temps afin que vos représentants puissent s'exprimer le plus massivement possible.

Depuis quelques jours nous sortons progressivement des contraintes de confinement et pouvons progressivement retrouver nos amis, nos familles, nos enfants. D'ici quelques jours, les administrateurs pourront se réunir pour un dernier conseil d'administration avant les fêtes de fin d'année. Pour autant, le bureau national et les commissions ont continué à travailler pendant le confinement. Des réunions régulières du bureau national se sont tenues en visio-conférence. La commission de l'Entraide a également pu se réunir et traiter collégalement les dossiers en mode distanciel. En janvier prochain, cette commission formalisera les conditions d'attribution des aides, bourses, et colis, qui ont d'ores et déjà commencé à être mises en place afin que les actions d'entraide soient conformes à nos statuts et s'appliquent avec la meilleure équité possible.

Ces derniers mois ont également été marqués par une amélioration progressive de notre communication (optimisation des messages électroniques internes, création d'une lettre d'information du président, etc.). D'ici quelques semaines, un nouveau site internet verra le jour et permettra encore d'augmenter l'efficacité de notre communication et notre visibilité tant au niveau national qu'au niveau des sociétaires, des sections et unions départementales.

Enfin, en cette période de fin d'année..., de fin d'une année qui nous a tous, à divers niveaux, particulièrement éprouvés, je tiens, chers(es) amis(es), à vous souhaiter du fond du cœur de très bonnes fêtes de fin d'année. Je formule tous mes vœux pour que cette nouvelle année 2021 qui se profile à l'horizon soit la meilleure possible pour chacun d'entre vous ; qu'elle vous permette en premier lieu de retrouver à nouveau tous vos proches ; que le cours de votre vie, stoppée par la pandémie, puisse à nouveau reprendre sous les meilleurs auspices et que vos rêves et souhaits puissent se réaliser.

# UNE STRUCTURE À L'HONNEUR

Dans les prochains numéros, nous souhaitons mettre à l'honneur les structures (UD ou sections) qui par leurs investissements, leur dynamisme font briller nos couleurs et notre devise. Merci à l'UD 82 et à la 1423<sup>e</sup> section d'ouvrir le bal. Messieurs les présidents... à votre tour !!!

## UN DÉPARTEMENT (82) DEPUIS 1808, UNE STRUCTURE DE LA SNEMM QUI BOUGE ET ENTREPREND



Triptyque inauguré le 22 janvier 2019 à Montauban.

Est-il besoin de revenir sur l'origine de ce beau département qu'est le Tarn-et-Garonne ?

Le président de la 1423<sup>e</sup> section de Saint-Nicolas-de-la-Grave et de l'Union Départementale, avec ses bureaux respectifs, a fait bouger les lignes et donné une visibilité accrue à la Médaille militaire. Tout d'abord, ce fut une stèle à l'effigie de celle-ci, qui a été inaugurée le 22 février 2018 à Saint-Nicolas. Puis, de façon plus importante, ce sera un triptyque inauguré le 22 janvier 2019 à Montauban (UD82 et 132<sup>e</sup>) et une stèle inaugurée le 7 décembre 2019 à la 1211<sup>e</sup> de Beaumont-de-Lomagne.

Le département compte sept sections, trois sont déjà dotées, les autres (à savoir 1167<sup>e</sup> Valence CC2R, 1209<sup>e</sup> Castelsarrasin, 1648<sup>e</sup> Caylus et 1820<sup>e</sup> Caussade) le seront dans les mêmes conditions que celles de Saint-Nicolas et Beaumont. Elles sont financées et réalisées, mais le COVID n'a pas permis les inaugurations.

Dans les autres communes, une démarche est engagée pour l'inauguration de plaque comme celle inaugurée à Molières le 11 novembre 2018.

De plus, les porte-drapeaux seront dotés pour 2021 d'une chemisette sérigraphiée du logo de la SNEMM ainsi que d'un ensemble veste (sérigraphiée aussi) et pantalon, le tout également financé sans avoir recours aux deniers du siège national. En Tarn-et-Garonne, nos sociétaires se sentent **impliqués**. Ainsi, il y aura **uniformité** d'autant que d'autres associations suivent l'idée du président départemental. C'est une médaille militaire, visible, reconnue, identifiée et dont le rayonnement se poursuit sur l'ensemble des 195 communes que compte le département.

Le maître-mot du président est, et reste : les effectifs, les effectifs, toujours les effectifs et les actions mémorielles en direction des jeunes, en plus des cérémonies patriotiques.

D'autres actions sont envisagées mais le président cherche toujours une réalisation visible dont le financement doit rester en interne tarn-et-garonnais, porteuses d'un message visuel et donnant de l'éclat à l'association SNEMM, avec **valeur et discipline**. Les efforts ont été récompensés. Les effectifs ont augmenté mais doivent se poursuivre notamment auprès des jeunes, dans nos régiments, et parmi nos jeunes retraités...

La réussite ce n'est pas uniquement le fruit d'actions, d'un président, d'un trésorier ou d'un secrétaire mais bel et bien l'implication de chaque sociétaire. Sans vous, rien n'est ou ne sera possible. Merci du fond du cœur pour vos engagements. Ne laissons personne sur le bord du chemin.

Je rappelle que nous pouvons être lus sur notre site : **snemm82.atspace.eu** à mettre dans la barre d'adresse. C'est aussi cela la visibilité et le rayonnement. Et par Napoléon III, Vive la Médaille militaire, Vive la SNEMM et enfin que vive la Médaille militaire en Tarn-et-Garonne. ★

**Henry Dessaux,**  
président de l'UD82 et de la 1423<sup>e</sup> section



Stèle de Saint-Nicolas-de-la-Grave 1423<sup>e</sup>  
inaugurée le 22 février 2018

# Sommaire

N° 589 – 117<sup>e</sup> année – 4<sup>e</sup> trimestre 2020 - Le numéro 1,50 € – [www.snemm.fr](http://www.snemm.fr)



## DRAKKAR P 13

### La Médaille militaire

Affiliée à la Fédération nationale André Maginot des anciens combattants • GR n° 113 • Tirage: 18 500 exemplaires  
• Directeur de la publication : José Miguel Real • **Concepteur-Rédacteur : André Géry** • Membres du comité de rédaction : Jacques André, Michel André, Jean Denis Grobsheiser, Eric Lefort, Alain Bonte • 36, rue de la Bienfaisance - 75008 Paris • Téléphone 07 86 72 54 39 • [www.snemm.fr](http://www.snemm.fr) • Abonnement annuel : 6,00 € • N° Commission paritaire 1022 A 07121 • Réalisation : Point 11 - 75012 Paris • Impression : Imprimerie Estimprim - ZA La Craye 25110 Autechaux • Dépôt légal : décembre 2020.

**Nos bureaux sont ouverts  
du lundi au vendredi  
(fermés le samedi)  
de 9h à 12h  
et de 13h à 17h  
(fermés de 12h à 13h)**

Encart jeté sous film :  
France Abonnements

- |                                                                                             |                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>3</b> — Le mot du président                                                              | <b>32</b> — Vie des UD et des sections                                                        |
| <b>4</b> — Une Structure à l'Honneur                                                        | <b>36</b> — Monument Amicitia France – Canada                                                 |
| <b>6</b> — 85 <sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire nationale 2020 Exercice 2019        | <b>38</b> — Paroles et Musique                                                                |
| <b>13</b> — Drakkar                                                                         | <b>39</b> — Informations : Médaille militaire et réglementation                               |
| <b>18</b> — Le Plan Sussex : Opération secrète tripartite Américano-Franco-Britannique      | <b>40</b> — Le service de la chancellerie de la SNEMM communique : décrets du 29 octobre 2020 |
| <b>23</b> — Agenda historique                                                               | <b>42</b> — Carnet – Errata                                                                   |
| <b>24</b> — Incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris                                   | <b>43</b> — Décès                                                                             |
| <b>28</b> — Notes de lecture                                                                | <b>46</b> — <b>Bulletin d'adhésion – Contacts</b>                                             |
| <b>29</b> — Il y a 50 ans, la France était déclarée veuve par le président de la République | <b>48</b> — Boutique                                                                          |



**En raison des fêtes de Noël,  
le siège sera fermé  
du 24 décembre au 3 janvier inclus.**

# 85<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire nationale 2020

## Exercice 2019

Diffusion des rapports aux délégués nationaux le 8 octobre 2020.  
Diffusion des 20 résolutions le 10 octobre 2020. Vote électronique du 2 novembre au 3 novembre 2020. Visioconférence du 5 novembre 2020 annulée.

L'année 2020 restera dans notre vie associative et personnelle une période très restrictive pour nos déplacements et nos activités dans nos structures. La pandémie de la COVID-19 a neutralisé la vie habituelle dans le monde entier. Notre propre famille et nos amis ont été touchés, nous n'avons pu les accompagner dans leur dernière demeure. Le danger est toujours là et nous nous devons de prendre les mesures de distanciation et de protection, de s'impliquer des règles de confinement et prendre soins de nos proches et de nous-même. Un danger nouveau pour tous, qui nous a conduit à bousculer la programmation de l'AGN 2020 à maintes reprises. Les décisions prises ont conduit à annuler, à reporter et changer la forme de ce rendez-vous annuel. À cette situation exceptionnelle, il a fallu s'adapter et innover pour vous présenter le bilan de l'exercice 2019 et voter les 20 résolutions.

Vous avez été très nombreux à répondre présents pour voter ces différentes résolutions. Ce vote électronique a donné un élan de démocratie à nos délégués

nationaux. Il vous a permis de prendre part directement aux propositions et à décider par votre vote. La fonction du délégué national de droit et élu est l'essence de la décision directe des sections. Votre engagement est important pour l'essor de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire.

Une assemblée conventionnelle en présentiel aura manqué à tous. Les réunions et les visites sont devenues très limitées. Le bureau national et le conseil d'administration se retrouvent en visioconférence. De nombreux échanges téléphoniques avec les structures nous rapprochent, c'est un atout relationnel, de cohésion et de solidarité en s'adaptant différemment à la contrainte. Nous devons tous garder confiance et comprendre que les membres de vos comités et bureaux sont aussi des personnes fragiles. Nous comptons sur votre fidélité pour continuer à les accompagner.

Malgré ces nouvelles dispositions, nous arriverons tous ensemble à poursuivre notre vie associative dans l'attente d'un retour à la normale et de nous retrouver autour d'une table amicale et conviviale.

Mesdames et Messieurs les délégués nationaux vous avez reçu les différents rapports et les 20 résolutions à voter. Vous avez pris connaissance des résultats du vote et vous avez reçu le procès-verbal de l'AGN 2020. Vous pourrez d'ores et déjà les communiquer à vos sociétaires et chacun peut les retrouver en ligne sur notre site internet.

Aujourd'hui, je ne vous présenterai que le rapport moral du président général José Miguel Real, les résultats du vote des 20 résolutions et le budget prévisionnel 2021.

**Patrick Lamy**  
Secrétaire général

### Votre participation positive et un quorum largement atteint :

|                      | Votants              | Voix             |
|----------------------|----------------------|------------------|
| <b>Inscrits 1012</b> | 834 votants          | 1 012 voix       |
| <b>Exprimés</b>      | 558 exprimés         | 720 voix         |
| <b>Abstenus</b>      | 276 abstenus         | 292 abstenués    |
| <b>Participation</b> | 66,91 % des inscrits | 71,15 % des voix |



## Intervention de Monsieur José Miguel Real

Mesdames, Messieurs les administrateurs,  
Mesdames, Messieurs les délégués nationaux,  
Chers sociétaires, chers amis,

Ce jour, nous sommes virtuellement réunis pour la 85<sup>e</sup> Assemblée Générale Ordinaire de notre société. Une assemblée générale inédite sur bien des points. Tout d'abord, il s'agit de la première A.G.O réalisée en distanciel de notre histoire. Nous pouvons, certes, voir dans cette organisation une fatalité des temps présents ; la vivre comme une blessure encore ouverte résultant de l'une des plus graves crises sanitaires que la France ait connu, une blessure qui nous empêche de nous réunir physiquement, de nous témoigner nos habituelles marques de respects ou d'amitié par des serrages de main ou des accolades. Je préférerais cependant que nous y associons une lueur d'espoir collectif. En effet, malgré cette adversité, nous réussissons tous ici collectivement à conduire une assemblée générale ordinaire pour l'année 2019 et à la conduire en intégrant au fonctionnement de notre société les instruments numériques auxquels la société française entière a dû s'adapter lors des derniers mois et que nous devons maintenant nous habituer à utiliser quotidiennement.

Cette assemblée générale est, par conséquent, inédite quant à la date de sa tenue. Seuls des événements de guerres ou de fort troubles à l'ordre public avaient jusqu'à présent forcés notre société à ne pas tenir son assemblée générale dans le premier semestre de l'année. Enfin, cette assemblée générale est inédite car je me présente ici devant vous en tant que président général actuel de notre société, en tant qu'inconnu pour certains d'entre vous, afin de rendre compte et clôturer les activités de l'année 2019, alors même que moi-même et la plupart des membres du bureau national n'étions pas décisionnaires lors de cette année 2019.

### RAPPORT MORAL

La tâche de vous présenter le rapport moral pour l'année 2019 m'est donc dévolue en ce jour. Ce rapport moral, vous le savez, doit retracer les événements, les décisions importantes prises ou abouties lors de l'année concernée, les analyser et évoquer les orientations à prendre pour le futur. Vous l'avez compris, ayant été élu à la présidence générale le 28 juillet 2020, je ne pourrai dresser ici qu'un bilan partiel de l'année 2019. Je m'étendrais donc bien plus sur les leçons à tirer de cette année 2019 et sur les orientations futures que nous avons déjà commencé à mettre en œuvre.

Pour revenir sur cette année 2019, vue au prisme de mon expérience, je la qualifierai donc de **l'année du difficile renouveau**. Cette année a en effet été caractérisée par la volonté qui est ressortie des urnes lors du congrès de Paris du 9 juin 2019. Un congrès où, vous, les représentants de nos 42 900 sociétaires, avez choisi d'accorder votre confiance à cinq administrateurs « tous neufs » afin que notre SNEMM, enlisée depuis quelques années, puisse enfin profiter d'un nouveau souffle. Notre conseil d'administration et dans la foulée notre bureau national a donc été partiellement renouvelé. Les nouveaux administrateurs et membres du bureau national, dont je faisais partie, ont donc tenté au cours des derniers mois de 2019 de prendre en main les charges qui leur incombaient.

Vous l'aurez compris, ce renouveau que vous avez appelé de vos votes en 2019, ne commence réellement à se concrétiser qu'au cours de l'année 2020 et il guidera donc nos orientations pour le futur.

### Pour revenir sur les événements marquants de 2019, je ne retiendrai ici que 5 grandes thématiques :

- La crise de nos effectifs et les difficultés rencontrées par un certain nombre de sections,
- La gestion financière de notre société,

- La réforme de notre fonctionnement,
- Notre statut d'employeur et gestionnaire de la maison d'Hyères,
- Et notre rayonnement.

En ce qui concerne la crise de nos effectifs, un « audit » interne en septembre et novembre nous a démontré qu'il s'agit d'un problème récurrent depuis des années et qui continue encore à s'accroître. Le départ de certains de nos sociétaires vers des amicales, les radiations et démissions doivent nous inquiéter et nous devons prendre en compte ce phénomène. L'un des corollaires de cette baisse d'effectifs se concrétise dans les difficultés rencontrées par un certain nombre de sections face à l'impossibilité de mettre en place une continuité de gouvernance au niveau local. Cette situation, vous vous en souvenez avec douleurs, a conduit en 2019 à l'absence de remontée des comptes de résultats de 79 sections et à la non-certification de nos comptes de 2018 par le commissaire aux comptes suite aux éléments lui ayant été transmis dans le 1<sup>er</sup> semestre 2019.

J'aborderai donc en second point la gestion financière de notre société. L'assemblée générale de 2019 a en effet fait ressortir via le rapport du commissaire aux comptes une « absence de contrôle interne des sections ». Avec les nouveaux élus du bureau national de juin 2019, nous nous sommes donc attelés à, d'une part rattraper le retard pris sur les fusions et dissolutions de structures afin que la disparition des structures constatée dans la réalité soit retranscrite dans notre gestion financière.

Depuis janvier 2020, ce travail de fond a été prolongé par le trésorier général, le 1<sup>er</sup> vice-président et les deux secrétaires généraux successifs, par une prise de contact systématique et la mise en place d'aide envers les sections en détresse. Ce travail a permis de ramener, pour le bilan de 2019, le nombre de sections sans retour de comptes à seulement 31 sections.

Ces 31 sections faisant actuellement l'objet de procédure de restructuration en cours d'instruction. Ce point devrait être résolu pour la prochaine assemblée générale.

Je tiens à vous rappeler que l'absence de contrôles financiers d'une association et toutes les dérives qui en découlent constituent un dysfonctionnement grave qui peut conduire au retrait de la reconnaissance d'utilité publique et la mise sous tutelle de notre société. Le fonctionnement de notre société pendant plus de 6 mois sans nomination jusqu'à juillet 2020 de la commission des finances et du patrimoine pourtant prévue dans notre règlement, a donc fortement contribué au cours de l'année 2019 à aggraver cette absence de contrôle financier.

En tant que président général, je suis actuellement garant de l'utilisation vertueuse des fonds qui nous sont confiés et je tiens à vous assurer que moi-même et mon équipe mettons tout en œuvre pour que les dépenses non autorisées par une décision du conseil d'administration ne fassent plus parties des pratiques de notre société. Enfin, pour clore le volet financier, l'année 2019 a également été marquée par la non-élection d'un commissaire aux comptes lors de l'assemblée générale de juin et l'élection d'un nouveau commissaire aux comptes, la société SQA/Équation, lors d'une assemblée générale ordinaire dématérialisée en novembre.

S'agissant de **la réforme de notre fonctionnement**, l'année 2019 aura été marquée par une tentative avortée de modification de nos statuts. Cette modification prévue au vote pour le congrès de juin a en effet été refusée par le conseil d'administration de mai 2019. Une petite entorse à un fonctionnement « classique » d'assemblée générale sera donc faite un peu plus tard dans cette assemblée générale de l'année 2019 pour vous présenter les travaux du projet « *la SNEMM de demain* » que la nouvelle équipe

dirigeante a pris l'initiative de lancer dès mars 2020.

Concernant notre statut d'employeur et de gestionnaire de la maison d'Hyères, l'année 2019 a vu éclater au grand jour des dissensions entre nos salariés et une partie du conseil d'administration notamment appuyées par un rapport peu élogieux des services de santé au travail à la suite de leur visite d'avril 2019. Je tiens cependant à vous rassurer, Mesdames et Messieurs les délégués, ces dissensions sont en cours de règlement notamment via des réunions et entretiens personnels avec les salariés, organisés dès ma prise de fonctions, via l'achat de matériel réglementaire et la rédaction de consignes sanitaires tout au long de l'année 2020 ainsi que la réintégration, depuis juillet 2020, de la présence du directeur de la maison de Hyères lors de nos conseils d'administration, conformément à nos statuts.

Cette reprise de communication entre le conseil d'administration et le directeur de la maison de Hyères nous permet ainsi de vous exposer aujourd'hui dans l'une des interventions qui suivront, le besoin urgent de rénovation des chambres de notre résidence et le montage du dossier financier prévu à cet effet.

Enfin, je ne vous apprendrais rien en vous disant que l'avenir de notre société dépend fortement de **son rayonnement à l'extérieur**, auprès des instances militaires, des associations patriotiques, de la société civile et du grand public. Force est de constater que l'année 2019 ne fut pas très fructueuse en la matière.

La signature d'une convention avec DOMITYS initiée en 2019 s'est concrétisée uniquement en 2020.

Un autre défi pour le futur consistera à positionner la SNEMM comme un acteur de l'économie sociale et solidaire. Notre société a trop longtemps vécu, repliée sur elle-même.

Le monde actuel est un monde de communication et nous devons occuper notre place dans ce monde-là. Nous devons reprendre notre place de 3<sup>e</sup> décoration nationale et remettre la Médaille militaire dans la lumière.

« *Assurer le prestige de notre décoration* » : c'est, je vous le rappelle, une des missions premières décrites dans nos statuts... Je m'y suis employé dès ma prise de fonction, à la tête de notre société fin juillet dernier et j'espère pouvoir, lors de notre prochaine assemblée générale, vous dresser un tableau plus optimiste de notre société à ce sujet.

Mesdames, Messieurs, pour terminer ce rapport moral, je tiens à vous rassurer sur les orientations futures que je souhaite donner à notre société en ma qualité de président général. Nous vous devons une organisation et un fonctionnement dans la transparence la plus totale. Nous vous devons une organisation et un fonctionnement où le clientélisme, les querelles et les polémiques n'ont plus cours. Cela sera ma ligne de conduite. Cela sera la ligne de conduite que je demande à tous.

Mesdames, Messieurs, comme je vous le disais déjà dans mon discours du 28 juillet, j'ai une ambition pour la SNEMM : lui assurer sa place dans la société française actuelle, un monde dur et incertain. J'ai une ambition pour nos sociétaires, construire avec eux et pour eux une SNEMM plus juste, porteuse des valeurs incarnées par notre décoration, des valeurs dont nous sommes, tous ici, les garants !

Ces deux ambitions ne sont pas séparables. Ces deux ambitions doivent guider nos actions à tous, dans les mois et les années à venir.

Mesdames, Messieurs, comme l'aurait dit le maréchal Foch : « *Ne me dites pas que ce problème est difficile. S'il n'était pas difficile, ce ne serait pas un problème.* »

## Les résultats du vote électronique

Procès-verbal de constat le 5 novembre 2020 de Mme Florence Palau, huissier de justice, titulaire d'un office d'huissier de justice près le tribunal judiciaire de Nanterre (Hauts-de-Seine) à la résidence de 92088 Puteaux La Défense cedex, 5 place de la Pyramide, Tour Ariane La Défense 9.

| 20 résolutions |                                                                                                                                                                                          | Oui      | Non      |
|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|
| 01             | Approuvez-vous le rapport moral du président général ?                                                                                                                                   | 644 voix | 34 voix  |
| 02             | Approuvez-vous le rapport d'activité 2019 du secrétaire général                                                                                                                          | 659 voix | 20 voix  |
| 03             | Approuvez-vous le rapport moral 2019 du directeur de la résidence ?                                                                                                                      | 636 voix | 20 voix  |
| 04             | Approuvez-vous les comptes de la résidence présentés par le directeur ?                                                                                                                  | 620 voix | 23 voix  |
| 05             | Approuvez-vous les comptes de résultats des sections de 2019 ?                                                                                                                           | 635 voix | 19 voix  |
| 06             | Approuvez-vous les comptes de résultats des unions départementales de 2019 ?                                                                                                             | 638 voix | 16 voix  |
| 07             | Approuvez-vous les comptes de résultats du siège national de 2019 ?                                                                                                                      | 589 voix | 47 voix  |
| 08             | Approuvez-vous les comptes combinés de la SNEMM de 2019 ?                                                                                                                                | 581 voix | 49 voix  |
| 09             | Approuvez-vous le rapport financier 2019 du trésorier général ?                                                                                                                          | 600 voix | 50 voix  |
| 10             | Approuvez-vous l'augmentation des cotisations à partir de l'année 2021 ?                                                                                                                 | 191 voix | 464 voix |
| 11             | Approuvez-vous le budget prévisionnel de la SNEMM pour l'année 2021 ?                                                                                                                    | 486 voix | 79 voix  |
| 12             | Autorisez-vous le président général à engager la SNEMM dans le processus de rénovation des chambres de la résidence et à signer tous documents de financement du projet s'y rapportant ? | 504 voix | 109 voix |
| 13             | Approuvez-vous la dissolution de l'union départementale 33 en 2019 ?                                                                                                                     | 526 voix | 46 voix  |
| 14             | Approuvez-vous la dissolution de la 7 <sup>e</sup> section de Rouen en 2019 ?                                                                                                            | 552 voix | 20 voix  |
| 15             | Approuvez-vous la dissolution de la 105 <sup>e</sup> section de Beauvais en 2019 ?                                                                                                       | 548 voix | 23 voix  |
| 16             | Approuvez-vous la dissolution de la 1343 <sup>e</sup> section d'Yvetot en 2019 ?                                                                                                         | 555 voix | 19 voix  |
| 17             | Approuvez-vous la dissolution de la 605 <sup>e</sup> section de Maisons-Alfort en 2019 ?                                                                                                 | 542 voix | 31 voix  |
| 18             | Approuvez-vous la dissolution de la 1703 <sup>e</sup> section de Villé en 2019 ?                                                                                                         | 546 voix | 27 voix  |
| 19             | Approuvez-vous la dissolution de la 4 <sup>e</sup> section d'Alençon en 2019 ?                                                                                                           | 552 voix | 20 voix  |
| 20             | Approuvez-vous la dissolution de la 401 <sup>e</sup> section de Montceau-les-Mines en 2019 ?                                                                                             | 551 voix | 22 voix  |

- Le rapport d'activité 2019 du secrétaire général.
- Le rapport moral du directeur de la résidence Riché.
- Le rapport financier 2020 du trésorier général et les différents comptes de résultats.
- Le procès-verbal des vérificateurs aux comptes.
- Le rapport du cabinet des commissaires aux comptes
- Le procès-verbal de l'huissier.

Ces rapports sont à votre disposition dans le procès-verbal de l'AGN 2020 et en ligne sur le site internet de la SNEMM.

## Le budget prévisionnel 2021 – Trésorier général

En application de l'article 10.5 – délibérations des statuts 2013, le budget de l'exercice suivant 2021 vous a été présenté et approuvé au vote.

| PRODUITS                                             |                              | 01/01/2019<br>31/12/2019 | 01/01/2020<br>31/12/2020 | 01/01/2021<br>31/12/2021 |
|------------------------------------------------------|------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <b>Ventes de marchandises, de produits fabriqués</b> |                              | <b>61 500 €</b>          | <b>48 500 €</b>          | <b>33 900 €</b>          |
| <b>70710000</b>                                      | Vente Papeterie Sections     | 500 €                    | 500 €                    | 500 €                    |
| <b>77200000</b>                                      | Ventes Médailles Boutique    | 26 000 €                 | 15 000 €                 | 10 000 €                 |
| <b>77210000</b>                                      | Ventes Médailles Récompenses |                          | 8 000 €                  | 6 400 €                  |
| <b>70760000</b>                                      | Ventes Prestiges             | 15 000 €                 | 15 000 €                 | 12 000 €                 |

| PRODUITS                                      |                                                        | 01/01/2019<br>31/12/2019 | 01/01/2020<br>31/12/2020 | 01/01/2021<br>31/12/2021 |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 70772000                                      | Album «Épopée de la Médaille Militaire»                | 20 000 €                 | 10 000 €                 | 5 000 €                  |
| 70970000                                      | Remises Rabais Ristournes Accordées sur Ventes         |                          |                          |                          |
| <b>Prestations de services</b>                |                                                        | <b>112 800 €</b>         | <b>100 568 €</b>         | <b>93 650 €</b>          |
| 70610000                                      | Publicité Journal Revue                                | 8 000 €                  | 8 000 €                  | 6 000 €                  |
| 70630000                                      | Abonnement Revue                                       | 91 000 €                 | 80 000 €                 | 75 000 €                 |
| 70850000                                      | Frais Expédition Colissimo                             | 3 500 €                  | 1 500 €                  | 1 500 €                  |
| 70884000                                      | Loyer Bienfaisance                                     | 4 200 €                  | 4 668 €                  | 4 800 €                  |
| 70884300                                      | Badges facturés                                        | 100 €                    | 150 €                    | 100 €                    |
| 70889000                                      | Ventes calendrier                                      | 6 000 €                  | 6 250 €                  | 6 250 €                  |
| <b>Subvention d'Exploitation</b>              |                                                        | <b>21 200 €</b>          | <b>31 000 €</b>          | <b>31 000 €</b>          |
| 74110000                                      | Allocation MAGINOT                                     | 21 200 €                 | 31 000 €                 | 31 000 €                 |
| <b>Dons</b>                                   |                                                        | <b>148 620 €</b>         | <b>149 620 €</b>         | <b>154 220 €</b>         |
| 73000000                                      | Dons Sections                                          | 600 €                    | 1 200 €                  | 8 000 €                  |
| 73001000                                      | Dons Isolés                                            | 1 000 €                  | 1 000 €                  | 1 000 €                  |
| 73002000                                      | Dons sur revue                                         | 20 €                     | 20 €                     | 20 €                     |
| 73100000                                      | Dons Sections S/cotisation ou Vente                    | 1 000 €                  | 400 €                    | 200 €                    |
| 73200000                                      | Dons Blessés (OPEX)                                    | 6 000 €                  | 7 000 €                  | 5 000 €                  |
| 73300000                                      | Dons pupilles orphelins                                | 27 000 €                 | 30 000 €                 | 30 000 €                 |
| 75880000                                      | Abandon Traitement Médaille Militaire                  | 113 000 €                | 110 000 €                | 110 000 €                |
| <b>Cotisations</b>                            |                                                        | <b>621 000 €</b>         | <b>562 000 €</b>         | <b>535 000 €</b>         |
| 75810000                                      | Cotisations Exercice N                                 | 609 000 €                | 550 000 €                | 525 000 €                |
| 75811000                                      | Cotisations Antérieures                                | 12 000 €                 | 12 000 €                 | 10 000 €                 |
| <b>Legs et Donations</b>                      |                                                        | <b>89 000 €</b>          | <b>50 000 €</b>          | <b>0 €</b>               |
| 75850000                                      | Legs et Donations                                      | 89 000 €                 | 50 000 €                 | 0 €                      |
| <b>Autres produits de gestion courante</b>    |                                                        | <b>20 €</b>              | <b>20 €</b>              | <b>20 €</b>              |
| 75800000                                      | Produits Divers de gestion Courante                    | 20 €                     | 20 €                     | 20 €                     |
| <b>Reprises sur provisions Amortissement,</b> |                                                        | <b>900 €</b>             | <b>10 610 €</b>          | <b>11 210 €</b>          |
| 79100000                                      | Transfert Charges d'Exploitation Compta Résidence      |                          | 10 310 €                 | 10 310 €                 |
| 79110000                                      | Avantages en nature                                    | 900 €                    | 300 €                    | 900 €                    |
| <b>Intérêts et produits financiers</b>        |                                                        | <b>2 €</b>               | <b>2 €</b>               | <b>0 €</b>               |
| 76800000                                      | Autres Produits Financiers                             |                          |                          |                          |
| 76880000                                      | Ecart de Conversion                                    | 2 €                      | 2 €                      | 0 €                      |
| <b>Produits exceptionnels</b>                 |                                                        | <b>500 €</b>             | <b>500 €</b>             | <b>0 €</b>               |
| 77200000                                      | Produits Exceptionnels sur exercice antérieur          |                          |                          | 0 €                      |
| 77700000                                      | Subventions Investissement Virées au Résultat          |                          |                          | 0 €                      |
| 77800000                                      | Recettes spéciales                                     | 500 €                    | 500 €                    | 0 €                      |
| 77810000                                      | Dons Sinistrés                                         |                          |                          | 0 €                      |
| 78750000                                      | Reprises Provisions Risques et Charges Exceptionnelles |                          |                          | 0 €                      |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>                     |                                                        | <b>1 055 542 €</b>       | <b>952 820 €</b>         | <b>859 000 €</b>         |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>                      |                                                        | <b>1 055 542 €</b>       | <b>926 720 €</b>         | <b>859 000 €</b>         |
| <b>RÉSULTATS</b>                              |                                                        | <b>0 €</b>               | <b>26 100 €</b>          | <b>859 000 €</b>         |

## Charges

| CHARGES       |                                       | 01/01/2019<br>31/12/2019 | 01/01/2020<br>31/12/2020 | 01/01/2021<br>31/12/2021 |
|---------------|---------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <b>Achats</b> |                                       | <b>36 500 €</b>          | <b>32 500 €</b>          | <b>24 455 €</b>          |
| 60711000      | Achats calendriers                    | 3 500 €                  | 2 700 €                  | 1 500 €                  |
| 60720000      | Achats Insignes Médailles Boutique    | 25 000 €                 | 15 500 €                 | 10 000 €                 |
| 60721000      | Achats Insignes Médailles Récompenses | 0 €                      | 4 300 €                  | 4 455 €                  |
| 60760000      | Achats Produits Prestige Boutique     | 8 000 €                  | 10 000 €                 | 8 500 €                  |

| CHARGES                                    |                                                      | 01/01/2019<br>31/12/2019 | 01/01/2020<br>31/12/2020 | 01/01/2021<br>31/12/2021 |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 60970000                                   | Remises Rabais Ristournes sur achats de Marchandises | 0 €                      | 0 €                      | 0 €                      |
| <b>Variation du Stock</b>                  |                                                      | <b>7 000 €</b>           | <b>4 000 €</b>           | <b>4 000 €</b>           |
| 60372000                                   | Variation Stock Insignes Médailles                   | 1 000 €                  | 1 000 €                  | 1 000 €                  |
| 60373100                                   | Variation Stock Album Médaille Militaire             | 4 000 €                  | 2 000 €                  | 2 000 €                  |
| 60374000                                   | Variation Médailles Récompenses                      | 2 000 €                  | 1 000 €                  | 1 000 €                  |
| <b>Impôts, Taxes, Versements assimilés</b> |                                                      | <b>83 515 €</b>          | <b>76 050 €</b>          | <b>71 823 €</b>          |
| 63110000                                   | Taxe sur les salaires                                | 20 500 €                 | 17 000 €                 | 12 000 €                 |
| 63130000                                   | Taxes Effort Construction                            | 1 300 €                  | 950 €                    | 950 €                    |
| 63330000                                   | Participation Employeur Formation Continue           | 2 500 €                  | 1 200 €                  | 1 800 €                  |
| 63512000                                   | Taxe Foncière                                        | 14 700 €                 | 14 500 €                 | 14 500 €                 |
| 63515000                                   | Taxe Habitation                                      | 18 500 €                 | 17 500 €                 | 17 500 €                 |
| 63516000                                   | Taxes Locales                                        | 2 000 €                  | 900 €                    | 900 €                    |
| 63580000                                   | Autres Droits                                        | 15 €                     | 0 €                      | 0 €                      |
| 63700000                                   | TVA Non Récupérable                                  | 24 000 €                 | 24 000 €                 | 24 173 €                 |
| <b>Rémunération du Personnel</b>           |                                                      | <b>290 900 €</b>         | <b>213 340 €</b>         | <b>214 360 €</b>         |
| 64100000                                   | Rémunération du personnel                            | 205 400 €                | 209 000 €                | 210 000 €                |
| 64110000                                   | Primes Exceptionnelles Vacances d'emploi             | 73 400 €                 |                          |                          |
| 64120000                                   | Provision Congés payés                               | 0 €                      | 0 €                      | 0 €                      |
| 64140000                                   | Remboursement transport                              | 4 100 €                  | 3 080 €                  | 3 100 €                  |
| 64141000                                   | Avantages en nature                                  | 1 000 €                  | 1 260 €                  | 1 260 €                  |
| 64143000                                   | Indemnités chômage partiel                           |                          |                          | 0 €                      |
| 64142000                                   | Indemnités de départ                                 | 7 000 €                  | 0 €                      | 0 €                      |
| <b>Charges Sociales</b>                    |                                                      | <b>124 520 €</b>         | <b>85 120 €</b>          | <b>87 800 €</b>          |
| 64510000                                   | URSSAF                                               | 79 000 €                 | 50 000 €                 | 51 000 €                 |
| 64521000                                   | Mutuelle                                             | 920 €                    | 800 €                    | 1 200 €                  |
| 64531000                                   | Complémentaire Retraite                              | 19 000 €                 | 15 500 €                 | 16 000 €                 |
| 64530000                                   | Prévoyance Complémentaire TR.A                       | 5 300 €                  | 4 000 €                  | 4 500 €                  |
| 64540000                                   | ASSEDIC                                              | 11 800 €                 | 9 000 €                  | 9 000 €                  |
| 64580000                                   | Cotisation autres organismes Social                  | 600 €                    | 0 €                      | 0 €                      |
| 64700000                                   | Médecine du travail                                  | 900 €                    | 600 €                    | 600 €                    |
| 64710000                                   | Chèque Déjeuner/Valeur                               | 7 000 €                  | 5 220 €                  | 5 500 €                  |
| 64850000                                   | Charges sociales/ Congés Provisions                  | 0 €                      | 0 €                      | 0 €                      |
| <b>Dotation aux Amortissements</b>         |                                                      | <b>28 700 €</b>          | <b>24 500 €</b>          | <b>20 000 €</b>          |
| 68110000                                   | Dotation Amortissements Immobilier Incorporelles     | 3 500 €                  | 1 000 €                  | 0 €                      |
| 68112000                                   | Dotation Amortissement Immobilier Corporelles        | 25 200 €                 | 23 500 €                 | 20 000 €                 |
| <b>Dotation aux provisions</b>             |                                                      |                          |                          | <b>0 €</b>               |
| 68170000                                   | Dotations aux provisions - Dépréciation des stocks   |                          |                          | 0 €                      |
| <b>Autres Charges</b>                      |                                                      | <b>130 314 €</b>         | <b>127 050 €</b>         | <b>114 000 €</b>         |
| 65160000                                   | Droits d'Auteur & de reproduction                    | 1 500 €                  | 0 €                      | 0 €                      |
| 65800000                                   | Charges diverses Gestion courante                    | 1 000 €                  | 1 000 €                  | 1 000 €                  |
| 65810000                                   | Allocation Pupilles / Prime de Noël                  | 46 000 €                 | 45 500 €                 | 40 000 €                 |
| 65830000                                   | Allocation Vieux Sociétaires                         | 8 000 €                  | 8 000 €                  | 8 000 €                  |
| 65831000                                   | Colis de Noël                                        | 17 000 €                 | 16 000 €                 | 20 000 €                 |
| 65850000                                   | Secours au titre Entraide                            | 15 000 €                 | 15 400 €                 | 11 000 €                 |
| 65860000                                   | Bourses d'Etudes                                     | 7 200 €                  | 8 050 €                  | 10 000 €                 |
| 65870000                                   | Opérations Intérêt général                           | 10 314 €                 | 8 000 €                  | 8 000 €                  |
| 65880000                                   | INVICTUS GAMES                                       | 9 000 €                  | 10 000 €                 | 1 000 €                  |
| 65890000                                   | Quote-part Cotisations UD                            | 15 300 €                 | 15 100 €                 | 15 000 €                 |
| <b>Autres Achats et Charges Externes</b>   |                                                      | <b>322 993 €</b>         | <b>329 060 €</b>         | <b>306 462 €</b>         |
| 60600000                                   | Achats Divers                                        | 1 000 €                  | 1 000 €                  | 3 000 €                  |
| 60610000                                   | Eau, Gaz, Electricité, Fuel Energies                 | 10 500 €                 | 11 600 €                 | 11 600 €                 |
| 60630000                                   | Fournitures Entretien petit Equipement               | 1 000 €                  | 1 000 €                  | 2 000 €                  |

| CHARGES                        |                                                                                                                      | 01/01/2019<br>31/12/2019 | 01/01/2020<br>31/12/2020 | 01/01/2021<br>31/12/2021 |
|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 60640000                       | Fournitures Administratives : Imprimés                                                                               | 7 000 €                  | 6 000 €                  | 6 000 €                  |
| 60660000                       | Matériel informatique non immobilisé                                                                                 | 1 000 €                  | 500 €                    | 500 €                    |
| 61110000                       | Revue P11 et EstImprim                                                                                               | 53 600 €                 | 56 000 €                 | 60 000 €                 |
| 61122000                       | Henley It                                                                                                            | 18 900 €                 | 22 300 €                 | 16 500 €                 |
| 61130000                       | Sous-Traitance                                                                                                       | 3 000 €                  | 1 200 €                  | 3 672 €                  |
| 61140000                       | Clichés reportages Photos                                                                                            | 50 €                     | 0 €                      | 0 €                      |
| 61500000                       | Revue Frais postaux                                                                                                  | 34 600 €                 | 32 500 €                 | 30 000 €                 |
| 61300000                       | Location Pitney Bowes Mach Affranchir                                                                                | 1 200 €                  | 1 200 €                  | 1 200 €                  |
| 61310000                       | Location Matériel téléphonique « Kertel »                                                                            | 5 200 €                  | 4 080 €                  | 4 080 €                  |
| 61330000                       | Hébergement Site internet (AssoConnect)                                                                              | 550 €                    | 5 400 €                  | 5 400 €                  |
| 61361000                       | BNP PARIBAS Leasing Photocopieur Canon                                                                               | 9 640 €                  | 9 640 €                  | 9 640 €                  |
| 61551000                       | Entretien Réparation Matériel Informatique                                                                           | 1 000 €                  | 720 €                    | 1 100 €                  |
| 61560000                       | Maintenance Site Internet Chaudière, Extincteurs                                                                     | 5 000 €                  | 3 800 €                  | 3 800 €                  |
| 61600000                       | Primes Assurances                                                                                                    | 10 000 €                 | 10 000 €                 | 10 000 €                 |
| 61810000                       | Documentation Générale                                                                                               | 0 €                      | 0 €                      | 0 €                      |
| 61851000                       | Frais de Congrès                                                                                                     | 10 000 €                 | 22 000 €                 | 10 000 €                 |
| 62200000                       | Honoraire Expert-comptable ( <i>cabinet fiduciaire qui conseille et établit les feuilles de salaires : SOFILOR</i> ) | 0 €                      | 2 300 €                  | 2 300 €                  |
| 62212000                       | Honoraires Commissaire Aux Comptes                                                                                   | 28 500 €                 | 20 000 €                 | 20 000 €                 |
| 62220000                       | Honoraires Avocats & Huissiers                                                                                       | 6 000 €                  | 9 000 €                  | 4 000 €                  |
| 62267000                       | Éditeur Chèque Déjeuner                                                                                              | 633 €                    | 550 €                    | 550 €                    |
| 62300000                       | Relations publiques                                                                                                  | 3 500 €                  | 2 000 €                  | 1 500 €                  |
| 62320000                       | Pourboire                                                                                                            | 20 €                     | 20 €                     | 20 €                     |
| 62480000                       | Transports Divers                                                                                                    | 500 €                    | 0 €                      | 1 100 €                  |
| 62500000                       | Déplacements Missions réceptions                                                                                     | 6 000 €                  | 5 000 €                  | 4 000 €                  |
| 62510000                       | Frais Déplacements Administrateurs                                                                                   | 42 000 €                 | 42 000 €                 | 35 000 €                 |
| 62600000                       | Frais Téléphones communications                                                                                      | 700 €                    | 0 €                      | 0 €                      |
| 62610000                       | Frais postaux                                                                                                        | 17 500 €                 | 15 500 €                 | 15 500 €                 |
| 62610100                       | Frais postaux Récompenses                                                                                            | 0 €                      | 1 800 €                  | 1 800 €                  |
| 62610200                       | Frais postaux Chancellerie                                                                                           | 0 €                      | 250 €                    | 250 €                    |
| 62610300                       | Frais postaux Abandons traitement                                                                                    | 0 €                      | 60 €                     | 60 €                     |
| 62700000                       | Services bancaires                                                                                                   | 1 600 €                  | 1 600 €                  | 1 700 €                  |
| 62630000                       | Frais Téléphone Fixe Internet                                                                                        | 3 500 €                  | 900 €                    | 1 000 €                  |
| 62633000                       | Frais Téléphone Administrateurs Chefs de Service                                                                     | 1 500 €                  | 1 300 €                  | 1 300 €                  |
| 62720000                       | Frais bancaire SG Boutique                                                                                           | 300 €                    | 300 €                    | 350 €                    |
| 62740000                       | Frais SOGECASHNET 01                                                                                                 | 17 000 €                 | 17 000 €                 | 17 000 €                 |
| 62810000                       | Allocation MAGINOT                                                                                                   | 20 000 €                 | 20 000 €                 | 20 000 €                 |
| 62800000                       | Cotisations Diverses (Flamme)                                                                                        | 500 €                    | 540 €                    | 540 €                    |
| <b>Charges Exceptionnelles</b> |                                                                                                                      | <b>29 700 €</b>          | <b>33 500 €</b>          | <b>14 200 €</b>          |
| 67152000                       | Subvention Achat Drapeaux Sections                                                                                   | 1 000 €                  | 1 500 €                  | 1 700 €                  |
| 67160000                       | Frais sur Legs                                                                                                       | 7 000 €                  | 11 000 €                 | 2 500 €                  |
| 67200000                       | Charges S/Exercice antérieurs                                                                                        | 700 €                    |                          | 0 €                      |
| 67500000                       | Valeurs comptables des éléments d'actif cédés                                                                        | 500 €                    |                          | 0 €                      |
| 67800000                       | Charges exceptionnelles Diverses                                                                                     | 11 500 €                 | 10 000 €                 | 10 000 €                 |
| 67810000                       | Dons Sinistrés                                                                                                       | 8 000 €                  | 11 000 €                 | 0 €                      |
| 67820000                       | Dons Aux Blessés                                                                                                     | 1 000 €                  | 0 €                      | 0 €                      |
| <b>Impôts sur Les Sociétés</b> |                                                                                                                      | <b>1 400 €</b>           | <b>1 600 €</b>           | <b>1 900 €</b>           |
| 69500000                       | Impôts sur les bénéfices                                                                                             | 1 400 €                  | 1 600 €                  | 1 900 €                  |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>       |                                                                                                                      | <b>1 055 542 €</b>       | <b>926 720 €</b>         | <b>859 000 €</b>         |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>      |                                                                                                                      | <b>1 055 542 €</b>       | <b>952 820 €</b>         | <b>859 000 €</b>         |
| <b>RÉSULTATS</b>               |                                                                                                                      | <b>0 €</b>               | <b>26 100 €</b>          | <b>0 €</b>               |

# Drakkar

Témoignage de Max Savard.

**“Ce mot résonne  
dans ma tête,  
hante mes souvenirs  
depuis 37 ans.”**

## CE QUE CE NOM ÉVOQUE POUR MOI

En effet, le dimanche 23 octobre 1983 à 6h20 du matin, un double attentat frappe la Force Multinationale de Sécurité à Beyrouth (FMSB).

Ce dimanche matin d'octobre, il est 6h20, l'aube se lève à peine, lorsque soudain une terrible explosion se produit et une énorme colonne de fumée s'élève dans le silence qui suit. 241 Marines US trouvent la mort dans cet ancien hôtel qu'ils occupaient près du port.

Trois minutes plus tard à 6h23, une nouvelle explosion, d'une puissance toute aussi ahurissante, a lieu au poste dénommé *Drakkar* occupé par les Parachutistes français du 1<sup>er</sup> RCP. En quelques minutes 58 d'entre eux trouvent la mort. Ce poste vient d'être l'objet de la frappe la plus terrible qu'ait eu à subir l'Armée française depuis la guerre d'Algérie.

Des décombres de cet immeuble de neuf étages, cinquante-huit paras sont retirés sans vie et quinze autres gravement blessés. La 3<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> RCP, commandée par



*L'immeuble Drakkar pulvérisé par un attentat terroriste le dimanche 23 octobre 1983.*

le capitaine Thomas, vient d'être anéantie. Un groupe de combat, de garde à la résidence des pins, aura miraculeusement la vie sauve, ainsi que trois paras partis en jeep, quelques minutes plus tôt, chercher le ravitaillement pour le petit-déjeuner.

Je tiens à rendre hommage à ces Parachutistes morts pour la France victimes de cet abominable et cruel attentat.

## MON VÉCU À LA FMSB/DIODON IV DURANT CETTE PÉRIODE NOIRE

Tout d'abord, il faut savoir que dans Beyrouth plus de trente postes sont occupés par les paras français. Tous baptisés du nom d'un type de bateau : *Boutre, Corvette, Cargo, Baleinier, Paquebot, Caravelle, Péniche, Destroyer, Dragueur, Cuirassé, Gondole, Chalutier, Trimaran, Catamaran, Pirogue* etc. et parmi ceux-ci *Drakkar* (poste français de septembre 1983 à janvier 1984).

Le 16 septembre 1983, mes camarades et moi-même embarquons, à Toulouse, à bord d'un avion de la République française. La destination est l'aéroport de Larnaca à Chypre, celui de Beyrouth étant régulièrement bombardé, il n'est pas recommandé de s'y poser. De là, nous montons à bord de *L'Ouragan*, bateau de la Marine nationale, qui effectue « des ronds dans l'eau » toute la nuit afin d'attendre l'aube pour débarquer à Beyrouth. Au petit matin, les TCD (Transport Chaland de Débarquement) nous dépose sur une plage, avec armes et bagages, au nord de Beyrouth, une zone plus sûre.

Ma compagnie est située au poste Pétrolier, sur le port, avec les commandos Marines Montfort.



*L'immeuble Drakkar avant, en septembre 1983.*



Quelques instants  
après l'attentat.

Pour ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion d'y être confronté, le baptême du feu ne tarde pas à se produire. Alors que nous avalons un café après une nuit blanche, quelques obus viennent rapidement nous rappeler que nous sommes en territoire hostile et pas les bienvenus. Pour la première fois, mais pas la dernière, cela déclenche un petit sprint vers les abris, sans dégât pour cette fois.

Nous logeons sous tente modèle 56 (8 par tente sur des lits picot et armement à portée de main) pour une durée prévue de quatre mois et demi. Le confort est ce qu'on appelle spartiate mais le soldat français sait se débrouiller en toutes circonstances et nous ne tardons pas à améliorer notre quotidien. En effet sur le port, moult conteneurs, éventrés, abandonnés, et remplis de fournitures en tout genre nous rendent bien service sur ce point.

La confection et l'installation de sacs de sable sur un mètre de haut et entourant nos tentes est notre première besogne ainsi que la réalisation de lavabos de fortune, de réserves d'eau perchées sur pilotis qui font parfaitement l'affaire. Un local douche est constitué par quelques pommes de douche installées sous une tente et alimentées avec de l'eau froide bien évidemment. Quant à la lessive c'est avec les moyens du bord. Une tranchée, creusée à la pelle mécanique par nos amis du Génie, et entourée de toile de jute fait office de feuillées (latrines en d'autres termes). Deux planches en travers de la tranchée pour poser les pieds, équipement sommaire qui ne permet ni l'intimité ni la lecture. La chaux vive permet d'éloigner les rats et assainit les lieux.

Le confort n'est pas notre préoccupation majeure, la priorité absolue étant de renforcer les abris existants dans lesquels, nous ne nous en doutons pas encore, nous allons passer quelques moments nocturnes. L'hiver approchant, nous construisons des chapes en ciment afin de surélever et isoler nos tentes du sol car il faut savoir qu'au

Liban, même s'il ne pleut pas très souvent, lorsque cela se produit, c'est rapidement l'inondation.

Notre quotidien est rythmé par des tirs plus ou moins lointains d'armes automatiques, de mortiers, de *Katiouchas* qui sont des orgues de Staline. Que du banal pour le pays du cèdre. Mais c'est surtout la nuit que le spectacle devient féérique. Le ciel est toujours éclairé, pas seulement par la lune, mais par les balles traçantes et surtout par les roquettes, tirées par les orgues de staline, dont la postcombustion illumine le ciel. C'est le « 14 juillet » permanent.

Nos déplacements dans Beyrouth sont hyper sécurisés. La ville ressemble à un champ de ruines, les immeubles sont criblés de trous façonnés par les balles et les obus. Plus un seul bâtiment n'est intact.

Au bout de quelques jours, nous sommes habitués aux tirs venant de toutes directions et explosions en tout genre. Ce dimanche 23 octobre, soit six semaines après notre arrivée, alors que nous venons de quitter nos lits picot et que chacun vaque à ses occupations sous la tente, une terrible explosion se produit à 6h20 et nous fige sur place. Nous nous regardons tous, surpris par son intensité. Alors que chacun reprend ses occupations, une deuxième, tout aussi terrifiante nous stoppe à nouveau.



Chacun comprend, à ce moment là, qu'il vient de se passer quelque chose d'hors norme. Aussitôt les ordres fusent et nous nous retrouvons rapidement à nos postes de combat mais sans savoir ce qu'il vient d'arriver. Mais très vite la terrible nouvelle tombe : Drakkar n'existe plus.



Des patrouilles sont organisées afin de fouiller l'ensemble de notre dispositif et ses environs sur le port. La crainte d'autres attentats est réelle. En début d'après-midi, le capitaine fait rassembler la compagnie. Il posa la question suivante : « *Y en a-t-il parmi vous qui savent souder ?* ». Cette question nous paraît bien étrange. Nous sommes trois à répondre par l'affirmative et nous sommes conduit alors en jeep à la résidence des pins (RDP), ancienne résidence de l'ambassadeur de France actuellement positionné en zone plus sûre. La RDP, occupée par l'état-major et le régiment de Hussards parachutiste (RHP) et ses automitrailleuses, subit régulièrement des bombardements, des harcèlements en tout genre. Les bâtiments en portent les traces, murs et plafonds éventrés soutenus par des étais. Dans le parc, les arbres sont déchiquetés. Les automitrailleuses sont à demi enterrées.

Enfin, on nous précise notre mission : elle consiste à souder les cercueils des victimes retirées des décombres du poste, nous allons le faire durant trois jours 24 heures sur 24. La raison en est que pour le transport aérien des corps des malheureuses victimes il est nécessaire d'inclure à l'intérieur des cercueils en bois un sarcophage étanche en zinc, ce qui explique la soudure des couvercles. Au cours de cette mission nous avons la visite du président de la République française venu s'incliner devant les victimes. Voilà la macabre besogne dont nous nous sommes acquittés.

Passé ce moment bien difficile à vivre, le séjour se poursuit, jusqu'au 1<sup>er</sup> février 1984, dans la plus grande vigilance, avec l'incertitude du lendemain et perturbé par les rumeurs les plus stressantes qui circulent. Dans cette ville de Beyrouth, ravagée par la guerre, même les oiseaux ont fui. Le retour s'effectue comme à l'aller en passant par le nord de Beyrouth à destination de Chypre pour embarquer dans un *Boeing 747* à destination de la France.

Je vais pouvoir enfin entendre à nouveau le chant des oiseaux, ne plus être réveillé en sursaut par quelque engin explosif et surtout

retrouver ma famille inquiète en entendant ou en lisant les événements relatés (bien souvent dans l'excès) par les médias.

### RETOUR À BEYROUTH 30 ANS PLUS TARD

Je suis retourné à Beyrouth pour un séjour du 12 au 15 octobre 2013 en compagnie des familles des rescapés et victimes du *Drakkar* sur invitation du ministre des Anciens combattants (MINDAC) M. Kader Arif.

Nous nous sommes rendus sur le site du *Drakkar* qui est devenu un no man's land envahi par la végétation et entouré d'un mur d'enceinte fermé par un portail complètement rouillé et d'un autre âge.

Ce fût un moment de très intense émotion pour les rescapés et les familles qui découvraient pour la première fois ce lieu témoin d'une horrible tragédie. Les rescapés eux-mêmes ont eu du mal à reconnaître cet endroit car de nombreux immeubles se sont construits depuis et les routes ont été refaites.

Une cérémonie s'est également tenue à la résidence des pins, résidence de l'ambassadeur de France, présidée par le MINDAC et en présence du gouverneur militaire de Paris (GMP).





## DÉROULÉ DE CE «PÈLERINAGE»

Le 12 octobre 2013 à 13h30, à l'aéroport Charles-de-Gaulle (Paris), je retrouve les dix-sept autres compagnons de vol (quinze membres des familles des victimes et deux rescapés). Nous décollons à 18h à bord d'un *Airbus A340* d'Air France. Je constate que le confort n'est pas comparable, en bien, à celui que j'ai connu lors de mes précédentes missions, vers la même destination, en 1981 et 1983. Par les hublots, je vois le crépuscule envahir le ciel, rougeoyant, gage d'une prochaine belle journée. Durant le voyage j'évoque quelques souvenirs du *Drakkar* avec les deux rescapés. Ce n'est pas toujours facile de parler de cette tragédie qui a laissé des traces indélébiles, surtout pour eux qui ont passé plusieurs heures sous les décombres et ont perdu nombre de leurs camarades. Les larmes ne sont jamais très loin, même 30 ans plus tard. C'est le début de la descente sur Beyrouth et je réalise que, contrairement aux vols précédents, c'est la première fois que j'atterri à Beyrouth. La tension est en train de monter.

Et voilà, j'ai posé le pied sur le sol libanais. L'aéroport que je vois pour la première fois est en parfait état, on dirait Charles-de-Gaulle mais en plus petit. Après la récupération des bagages nous nous dirigeons vers notre hôtel, proche de la résidence des pins. Les larges avenues sont calmes. Après une nuit réparatrice et la prise d'un petit-déjeuner à l'orientale je revois cette ville

qui ne ressemble plus à celle que j'ai quittée trente ans plus tôt. Accompagnés par un guide (un ancien de la FINUL qui connaît parfaitement le Liban) nous partons pour Byblos, superbe cité, au nord de Beyrouth. L'après-midi, nous montons en funiculaire vers le sanctuaire Notre-Dame du Liban au dessus de Jounieh. En fin de journée nous rejoignons l'hôtel où nous sommes accueillis très chaleureusement par le responsable, les français sont toujours autant appréciés. La soirée au cours de laquelle nous évoquons tous ensemble ce *Drakkar* se prolonge car j'ai eu la bonne idée d'amener avec moi de très nombreux documents, des articles de presse de l'époque, des photos inédites que les familles découvrent avec beaucoup d'émotion. Avant de m'endormir, je pense à la journée du lendemain pendant laquelle nous allons nous rendre sur le site du *Drakkar* et le soir assister à une cérémonie à la résidence des pins.

Après une nuit «tête ailleurs», direction ce site tristement célèbre. Nous découvrons une Beyrouth totalement transformée avec de très beaux et modernes immeubles, des hôtels et des commerces. Peu ou pas de traces de ces combats qui ont ensanglanté cette ville durant deux décennies.

Nous arrivons sur le site du *Drakkar*, un no man's land au milieu de nouveaux immeubles et de nouvelles routes. L'endroit est méconnaissable même pour les survivants présents. Qui pourrait croire, qu'il y a trente ans, 58 parachutistes ont péri ici. Il n'y a même pas une plaque commémorative pour évoquer cette tragédie. Un mur de 1,50 m de haut ceinture le site et un portail en ferraille rouillée en interdit l'accès. On aperçoit encore des débris de construction, les restes du *Drakkar*. L'émotion est à son comble, les yeux sont embués de larmes, les visages sont graves. Nous ne resterons qu'environ une demi heure, car ce quartier n'est pas très sûr et il n'est pas certain que notre visite soit la bienvenue pour les habitants des alentours.

Nous repartons vers le centre ville, dans l'autobus personne ne parle, le temps semble s'être figé. Chacun regarde fixement devant lui, perdu dans ses pensées envers





*Les lieux du drame aujourd'hui.  
Un tas de ruines, une petite plaque  
souvenir, et un portail rouillé qui empêche  
symboliquement l'accès.*



ceux qui ont laissé leurs vies dans ce maudit immeuble. Le centre est méconnaissable. Je ne reconnais rien, si ce n'est le monument de la place des Martyrs avec ses statues portant toujours les traces des combats qui s'y sont déroulés dans une totale anarchie. Nous nous dirigeons vers le souk, traversant cette somptueuse place du Parlement envahie par cette douceur de vivre à l'orientale. Mais du souk, comme nous l'imaginons, seul le nom subsiste. D'immenses galeries marchandes, boutiques de grandes marques de luxe françaises ont remplacé l'ancien souk à l'orientale. Quel bonheur de revoir Beyrouth ainsi transformée, ressuscitée ! Nous visitons le somptueux mausolée de Rafik Hariri et de ses gardes du corps tombés au cours du terrible attentat de 2005.

Pour terminer nous déjeunons sur la célèbre corniche où la plupart des grands hôtels ont été reconstruits de façon luxueuse.

En fin de journée nous nous rendons à la résidence des pins, siège de l'ambassade de France. C'est ici que trente ans plus tôt, j'ai œuvré plusieurs jours et plusieurs nuits à souder les cercueils de mes camarades parachutistes. Nous écoutons le discours très grave de notre MINDAC, accompagné du GMP, qu'il prononce devant la stèle sur laquelle sont inscrits les noms de tous les soldats français qui ont donné leurs vies pour la paix du Liban. Le ministre s'attarde longuement auprès des familles et des survivants afin reconforter ceux qui ont perdu un être cher âgé d'environ vingt ans. Certains vont penser à raison que ce voyage leur a permis de faire le deuil de l'enfant qu'ils ont perdu, en partie seulement mais c'est déjà beaucoup ! Nous sommes ensuite invités à nous diriger à l'intérieur de la résidence pour la réception. Il n'y a plus d'impact de balles ou d'obus dans les murs de ce beau

bâtiment, plus d'états pour soutenir murs et plafonds. Il me vient alors à l'idée de me diriger, avec un ami, vers le lieu où nous avons soudé les cercueils. Nous avons du mal à retrouver l'endroit précis, tellement tout a changé. Les arbres sont à nouveau « gaillards » et pas « hachés » par les bombardements, comme je les avais connu. Ce n'est plus le camp retranché où les automitrailleuses étaient à demi enterrées, plus de murs de sacs à sable. Je repère l'endroit de ce labeur macabre, l'estomac totalement noué. L'ami qui m'accompagne me dit alors : « *Ca doit vraiment te faire quelque chose* ». Je ne peux pas lui répondre et je reste ainsi quelques instants, bloqué, muet, l'esprit envahi par ces douloureux souvenirs. Mon ami me tire alors de mes souvenirs : « *Allez, viens, on y va* ». Nous revenons dans les salons de la résidence où je retrouve le GMP avec lequel nous évoquons quelques souvenirs de notre séjour à cette époque. Quelques journalistes font leur métier et cherchent à interviewer les témoins de cette tragédie. Mais, je n'ai nullement envie de m'épancher tant mon émotion est grande. Que dire de plus ? Rien si ce n'est que le temps écoulé n'a nullement effacé de nos têtes ce 23 octobre 1983 ! Un dernier recueillement devant la stèle de ces valeureux soldats morts dans ce merveilleux pays du cèdre clôture cette journée.

Le lendemain c'est le retour en France. J'ai passé trois jours d'une intensité émotionnelle sans égal ! J'ai rencontré des rescapés et des familles des victimes du *Drakkar*, d'une dignité exemplaire, qui ont donné une vraie leçon de vie malgré ce drame qui les a frappés et qui méritent le respect de nous tous. J'ai de nouveaux amis pour toute la vie, des amis vrais. ★

**Max Savard**

# Le Plan Sussex : Opération secrète tripartite Américano-Franco-Britannique

Les plans Sussex et Proust par Dominique Soulier.

**E**n 1943 les grands réseaux de renseignements créés et opérant depuis le début de l'occupation en France occupée et en zone dite libre, c'est-à-dire depuis 1940-41 et 1942 avaient subi et subissaient encore des pertes nombreuses et tragiques qu'ils continueraient d'ailleurs à connaître en 1944 et jusqu'au bout. Les services ennemis de l'Abwehr et surtout la Gestapo, malgré le courage des patriotes composant ces réseaux, arrêtaient, exécutaient ou déportaient de nombreux combattants de l'ombre qui étaient indispensables pour informer le grand état-major allié en Angleterre (SHAEF).

Ces grands réseaux qui avaient pour noms Ajax, Alliance, Brutus, Cohors, Confrérie Notre-Dame, Castille, F2, Marco Polo, Phratricie, Prosper, Saint Jacques, etc., risquaient d'être entièrement anéantis avant le « jour J » correspondant au débarquement des troupes alliées sur les côtes de Normandie, c'est-à-dire au moment où l'on aurait le plus besoin d'eux.

## NAISSANCE DU PLAN SUSSEX

C'est pourquoi, dans l'optique de la préparation du débarquement en France, l'état-major du général Eisenhower imagina en mars 1943 de créer un plan baptisé « Plan Sussex », visant à mettre en place, en parachutant des agents dans toutes les régions au nord de la

Loire qui seraient de potentielles zones de combats, des équipes de deux officiers français (un observateur et un radio) placés en des points stratégiques. Ceux-ci devaient fournir en temps réel aux alliés, pendant et après le débarquement, des informations cohérentes sur l'état moral et matériel de l'armée allemande, son ordre de bataille, ses mouvements de troupes et notamment ceux de ces divisions *Panzer*, ses dépôts de matériels et de munitions, ses installations de



Colonel Gilbert Renault alias colonel Rémy.

rampes de lancement des bombes volantes V1 etc., afin que l'état-major puisse prendre les décisions opportunes et intervenir efficacement, notamment par des bombardements sur les convois, concentrations de troupes et de matériels. Le commander Kenneth Cohen du SIS (Grande-Bretagne), le colonel Francis Pickens Miller de l'OSS (USA) et le colonel Gilbert Renault (alias Rémy) pour le BRCA (France) furent en charge du Plan Sussex.

Il y a eu un autre projet similaire appelé Jedburgh (équipes de 3 hommes parachutées en uniforme : un français, un anglais et un américain) mais dédiées à la coordination de l'action armée, sabotage et formation des maquis.

## LE RECRUTEMENT

Le recrutement se fit dans toutes les armes de l'Armée française (terre, air, mer). Quelques volontaires, échappés de France par la voie des mers : soit de la Bretagne, soit ayant passé les barrières établies par l'ennemi au niveau de la ligne de démarcation, puis en transitant par l'Espagne et son sinistre camp de Miranda, se présentèrent en Grande-Bretagne, mais la plupart provenaient encore d'unités basées en Afrique du Nord.



Sur les 355 volontaires, tous français, qui avaient été présélectionnés, 120 furent retenus après avoir subis des examens, des interrogatoires et des tests psychologiques très poussés. Les volontaires avaient tous entre 17 et 26 ans. Quatre avaient plus de 30 ans.

### L'ENTRAÎNEMENT

Ces 120 agents ont été mutés au BCRA (Bureau Central de Recherche et d'Action). Les services secrets de la France libre ont été soumis à un entraînement intensif pendant plusieurs mois et formés à la technique du renseignement militaire par des instructeurs britanniques de l'Intelligence Service (I.S.) et américains de l'Office of Strategic Service (OSS) à l'école de Praewood House près de St-Albans à une quarantaine de kilomètres de Londres.

L'instruction comprenait toutes les matières susceptibles de servir lors des missions de renseignements à accomplir. L'activité physique très soutenue était dirigée par des sous-officiers des commandos de sa Majesté et par des Marines américains : les sergents Robichaud et Homola.

Louis Guyomard, un agent Sussex, raconte : *« Les deux moniteurs en question furent pour nous de bons camarades, et des enseignants efficaces, mais... c'était parfois douloureux. On faisait tous les matins de l'entraînement au close combat pour pouvoir nous défendre en cas d'agression, mais surtout en cas de nécessité à tuer proprement, sans bruit et à mains nues en brisant les vertèbres cervicales. »*

L'instruction portait également sur la connaissance des matériels ennemis : aviation, blindés, véhicules de tous types, reconnaissance des unités allemandes, grades, totems d'unité, son ordre de bataille, etc. *« On apprenait aussi à piloter les véhicules que l'on aurait peut-être à utiliser en dehors de voitures, tels que des camions, des cars, des motos (connaissances peu courantes à l'époque), etc. »*

À l'étude également le sabotage avec manipulations de toutes sortes d'explosifs dont le nouveau plastique, grenades, et autres « farces et attrapes ». Il y avait aussi des combats de boxe pour tester la combativité. La topographie et l'orientation étaient par ailleurs au programme. L'enjeu était de savoir transmettre les coordonnées de futurs terrains (DZ) pouvant servir aux divers parachutages d'hommes et de matériels, voire de baliser un terrain pour l'atterrissage nocturne d'avion de liaison du type *Lysander*.



Ces postes de radios de conception américaine ou anglaise tenaient dans des valises d'apparence ordinaire de style civil et fonctionnaient uniquement en « graphie », c'est-à-dire en morse.

Parmi les matières les plus importantes, en tout cas pour les « radios », se trouvaient les cours de chiffres pour apprendre à crypter et décrypter les messages. Le complément indispensable à cette formation était bien sûr de se familiariser avec les postes que les agents auraient à utiliser en mission. Il fallait aussi savoir disposer, orienter et camoufler l'antenne, un simple fil électrique en acier de 6 à 8 mètres environ, qu'il fallait disposer de différentes manières, soit en ligne droite, soit en V, soit en L, etc., ceci permettant d'obtenir la meilleure réception possible selon l'endroit où se trouvait le radio. Ces postes étaient déjà très performants, puisque des liaisons radio Londres-Saïgon avaient déjà été réalisées.

Ces postes de radios de conception américaine ou anglaise tenaient dans des valises d'apparence ordinaire de style civil et fonctionnaient uniquement en « graphie », c'est-à-dire en morse.

La formation se terminait par le stage parachutiste qui durait une semaine et se déroulait dans la fameuse école britannique des troupes aéroportées, à Ringway, près de Manchester.

### LES PARACHUTAGES EN FRANCE OCCUPÉE

Les équipes Sussex ont été divisées en 25 binômes Sussex/Brissex opérant en zone d'action britannique et 29 binômes Sussex/Ossex opérant en zone d'action américaine.

#### Les équipes Sussex ont effectuées 53 missions :

- Les 2 premières équipes, dont une femme Jeannette Guyot, ont été parachutées dans le cadre de la mission *Pathfinders* (éclaireurs) dans la nuit du 8 au 9 février 1944 sur Loches (Indre-et-Loire) pour préparer l'accueil et les terrains de parachutage (DZ) des futures équipes qui seront dispatchées à partir d'avril 1944.



Quelques équipements indispensables pour mener à bien les missions.

- 52 équipes Sussex, dont une autre femme Evelyn Clopet (mission *Colère* en juillet 1944), furent ensuite parachutées d'avril à septembre 1944.

### ÉQUIPEMENT

Chaque agent Sussex était muni d'un équipement très complet qui lui permettait d'assurer sa mission en territoire occupé (1 pistolet *Colt 45* calibre 11.43 avec 50 cartouches, 1 dague de commando FS, 1 stylo lance gaz lacrymogène, 2 grenades, des cartes routière GSGS et Michelin de la région au 1/50 000 & 1/100 000, 1 télescope de poche, 1 couteau d'évasion à plusieurs lames, 1 boussole, des pilules K permettant de rester éveillé plusieurs jours d'affilée et bien sûr 1 pilule de cyanure pour se suicider et éviter la torture en cas d'arrestation.

### COMMUNICATION AVEC LONDRES

Chaque agent possédait un poste émetteur/récepteur (*SSTR-1* américain ou *Mark 7* anglais), pour communiquer avec Londres. Certaines équipes, surtout après le débarquement, furent équipées de postes spécifiques à ultra haute fréquence (UHF) dénommés *S-Phone*. Le *S-Phone*, radio à deux voies, a été inventé par la section radio du SOE (Spécial Opération Exécutive : bureau des opérations spéciales britannique). Il s'est avéré remarquablement efficace car émettant une onde dans un cône ascendant pratiquement indétectable par l'ennemi. Cette radio permettait des communications sol-air directement avec un opérateur radio dans un avion.

Il est à signaler qu'une escadrille spéciale composée d'avions *B25 Mitchell* sous le commandement du Squadron Leader Whinney fut créée spécialement pour les missions Sussex qui utilisaient ce *S-Phone*.

Des aviateurs français, parmi lesquels se trouvaient Joseph Kessel le célèbre écrivain et journaliste et son ami André Bernheim, ont été intégrés au sein du Squadron 226 de la RAF.

Ces derniers se tenaient en liaison phonique avec les équipes Sussex au sol qui pouvaient ainsi guider les attaques de l'aviation et de l'artillerie alliées sur les concentrations de chars et de toutes les troupes ennemies.

### DES AGENTS SUSSEX PARTICIPENT À LA LIBÉRATION DE PARIS AVEC LA « T-FORCE »

Un aspect méconnu des missions Sussex fut l'intégration d'équipes Sussex à l'unité spéciale « T-Force » commandée par le colonel US Tompkins. Ces équipes munies de laissez-passer spéciaux prioritaires avaient pour mission de se rendre dans les différents états-majors pour rechercher, identifier et récupérer tout individu (scientifiques, dignitaires, agents de la Gestapo, militaires de haut rang et traîtres français), documents et archives allemandes (armement, V1, V2, avion à réaction, sous-marins etc.) susceptibles d'intéresser les Alliés.

### LE LOURD BILAN DES MISSIONS SUSSEX

Aujourd'hui encore le nombre exact des arrestations, des morts et disparus au cours de ces missions n'est pas formellement établi, particulièrement pour la partie des agents ayant participé aux missions anglaises. Enfin les rapports de disparitions et les circonstances des arrestations sont très synthétiques. Ce qui suit est donc loin d'être exhaustif et définitif. Quatorze membres d'équipes Sussex furent tués, y compris le capitaine Jacques Voyer, compagnon de la Libération à titre posthume qui, en dépit de son jeune âge (21 ans), était déjà un des agents secrets les plus aguerris de la France Libre.

Blessé et capturé le 10 juin 1944 alors qu'il observe un convoi près de Chartres, il est torturé pendant 8 jours avant d'être fusillé le 27 juin 1944. Le capitaine Jacques Voyer a été fait compagnon de la Libération à titre posthume.

Les sous-lieutenants Evelyne Clopet, André Noël, Marcel Biscaino, Aristide Crocq et Roger Fosset sont arrêtés le 9 août 1944 et emmenés à la Kommandantur de Vendôme. Là, ils sont torturés toute la nuit et seront sauvagement assassinés le 10 août 1944 au matin, leurs corps retrouvés dans une carrière à Saint-Ouen (Loir-et-Cher).

Tous ces agents reçurent les plus hautes distinctions anglaises ou américaines, en complément des distinctions françaises. Le colonel Passy Dewavrin, chef du BCRA (Bureau Central de Recherche et d'Action basé à Londres), dira : « *Le Plan Sussex fonctionna parfaitement et obtint des résultats qui dépassèrent largement les prévisions.* »



Le café SUSSEX, rue Tournefort Paris 5°.



Le général Donovan, commandant en chef de l'OSS (Office of Strategic Service) à l'état-major du général Eisenhower déclara à l'occasion de remises de décoration en décembre 1944 sur les Champs-Élysées : « *Vous les Sussex avaient été l'avant-garde alliée et vous avez fait un travail capital et déterminant pour la victoire.* »

### LE CAFÉ DU RÉSEAU SUSSEX

Après la guerre, les agents survivants avaient l'habitude de se réunir une fois par mois lors d'un dîner dans le café situé 8 rue Tournefort dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, où ils avaient été cachés par madame Andrée Goubillon. Ce café fut repeint à la Libération en septembre 1944 par les anglais du SIS (Secret Intelligence Service) et baptisé *Café Sussex*.

Hélas ce café n'existe plus et madame Goubillon est décédée en 1988. Le maire du 5<sup>e</sup> arrondissement a dévoilé une plaque commémorant le rôle du café et de sa propriétaire durant la guerre. La réplique de cette plaque commémorative est exposée au musée.

### LE PLAN PROUST

En marge du Plan Sussex et un peu sur le même principe, fut mis en œuvre un plan complémentaire baptisé Plan Proust.



## À lire

### LE PLAN SUSSEX - Guerre secrète en France occupée - 1943-1945 Par Dominique Soulier

Le Plan Sussex est une mission tripartite franco-américano-britannique voulue par l'état-major du général Eisenhower en prévision du Débarquement en Normandie. Parmi eux, 120 hommes et femmes français sont recrutés pour exécuter un plan audacieux qui vise à parachuter dès le début février 1944 et jusqu'à la libération complète de la France des équipes de deux agents en civil (un observateur et un radio) derrière les lignes ennemies. Leur mission : s'infiltrer et renseigner 24 heures sur 24 l'état major allié sur l'ordre de bataille allemand.

**Prix indicatif 23,70 euros** – Éd. Histoire & Collections, 134 pages, ISBN 978-2352503118

Le livre bondamment illustré, ainsi qu'une très belle reproduction du rare insigne Sussex en émail, sont en vente à la boutique du musée MM PARK à La Wantzenau et sur son site : <http://www.mmpark.fr/index.php?p=boutique&ref=LPLS>

Alors que le Plan Sussex est lancé depuis plusieurs mois et déjà entré dans sa phase opérationnelle, l'état-major américain s'attend à d'énormes difficultés après le débarquement. Il souhaite donc renforcer le nombre des équipes de renseignements opérant en France. Les missions à venir ne sont pas encore définies mais elles s'inscriront elles aussi dans le cadre de l'opération gigantesque Overlord.

En mars 1944, la campagne de recrutement en Afrique du Nord commencée pour Sussex se poursuit au profit de Proust. Ceux-ci vont débarquer en Angleterre par petits groupes ou individuellement.

Ainsi le 6 mars, quelques-uns des futurs agents Proust embarquent à Alger accompagnés des dernières recrues de Sussex. Ils débarquent à Liverpool le 17 mars, suivent le circuit traditionnel des nouveaux arrivés en Angleterre en passant les formalités de sécurité.

La montée en puissance de ce nouveau plan ne va pas sans difficulté. Des volontaires se « perdent » entre Alger et Londres, d'autres se voient affectés dès leur arrivée à des missions sans rapport avec Proust.

Certaines recrues sont finalement refusées, n'ayant pas le niveau souhaité par les responsables du plan.

Proust éprouve de la difficulté à se mettre en place. En effet Sussex qui est déjà en phase

opérationnelle absorbe l'essentiel des moyens et conserve la priorité pour l'entraînement, l'équipement et les transports.

C'est à la mi-avril que l'entraînement d'une cinquantaine d'agents sélectionnés va pouvoir commencer.

### LA FORMATION

Le déploiement du Plan Sussex en France libère des instructeurs américains qui désormais peuvent se consacrer à Proust. Les agents des deux missions vont recevoir la même formation.

Au 21 mai l'effectif Proust compte 65 hommes. Si l'on ajoute les quelques officiers français de liaison BCRA/OSS partie prenante de ce plan, nous avons une idée précise de l'effectif français pouvant prétendre être passé par le Plan Proust, soit moins de 80 personnes.

La mise en place des missions se fera essentiellement par parachutage à l'exception de deux équipes transportées par la section maritime de l'OSS et déposées par *PT boat*, et deux autres équipes déposées par avion. ★

Pour le lecteur désireux d'aller plus en détail dans la connaissance du Plan Sussex : <http://www.plan-sussex-1944.net>



### LE MUSÉE

Le MM PARK à La Wantzenau présente plus de 400 objets et souvenirs rarissimes liés aux plans Sussex et Proust !

En Alsace, à 12 km au nord de Strasbourg, cette exposition unique en Europe présente sur plus de 7 000 m<sup>2</sup> une gigantesque collection consacrée à la Seconde Guerre mondiale et aux principaux belligérants : des centaines de mannequins, de véhicules blindés, camions, véhicules légers et motos, objets personnels, un avion, une vedette allemande à flot en bassin etc...

Le visiteur pourra aussi accéder et découvrir un original espace de jeux à thèmes\* dédié aux jeunes et moins jeunes :

- **Deux simulateurs de vol** uniques et inédits dans la région, le parcours accrobranche, un stand de tir pour carabine à air comprimé.
- **Salle de projection** et de présentation (30 places).
- **Salle de réunion** entièrement équipée (80 places en mode classe, 160 place en mode théâtre).
- **Boutique** (livres-souvenirs-CP- etc.).
- **Bar et petite restauration.**

\* Attraction payante

Pour se plonger dans un univers de souvenirs et dans un milieu ludique.

# Agenda historique

## ÇA S'EST PASSÉ EN OCTOBRE



La Domenica del Corriere  
publié le 27 décembre 1936.

### L'Italie attaque l'Éthiopie

Les troupes de Mussolini envahissent l'Éthiopie, mettant en fuite l'empereur Ailé Sélassié. Également appelée Abyssinie, l'Éthiopie, qui est un des rares pays d'Afrique à ne pas avoir subi de colonisation européenne, restera occupée par les Italiens jusqu'en 1941, avant d'être libérée par les Anglais.



Le Mont  
Saint-Michel vu du ciel.

### Le Mont Saint-Michel

Aubert, évêque d'Avranches dédie un sanctuaire en l'honneur de l'archange saint Michel sur le mont tombe, un gros rocher de granit émergeant d'une baie ouverte sur la Manche. Ainsi fut posée la première pierre d'un lieu de pèlerinage mondialement connu et qui ne va cesser de s'embellir au fil des siècles : Le Mont Saint-Michel.



### République Démocratique Allemande

Issue du découpage de l'Allemagne après la chute du IIIe Reich en 1945, la zone d'occupation soviétique devient la RDA, République Démocratique Allemande (ou DDR en allemand). Également appelé Allemagne de l'est, cet état affilié à l'URSS subsistera jusqu'à la réunification allemande le 3 octobre 1990.



## ÇA S'EST PASSÉ EN NOVEMBRE



### L'Armistice

L'armistice de 1918 signé le 11 novembre 1918 marque la fin des combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918), la victoire des alliés et la défaite totale de l'Allemagne, mais il ne s'agit pas d'une capitulation au sens propre. Le cessez-le-feu est effectif à 11 heures, entraînant dans l'ensemble de la France des volées de cloches et des sonneries de clairons annonçant la fin de la guerre qui a fait plus de 18,6 millions de morts, d'invalides, de mutilés dont 8 millions de civils. Les généraux alliés et allemands se réunissent dans un wagon aménagé provenant du train du maréchal Foch, dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne. Plus tard, le 28 juin 1919, à Versailles, est signé le traité de paix qui met réellement fin à la guerre.

En 1920, apparaît l'idée de rendre hommage aux soldats de la Grande Guerre morts pour la France mais non identifiés. À la suite d'une loi votée à l'unanimité par le parlement, la dépouille mortelle d'un soldat choisi parmi d'autres dans la citadelle de Verdun, est placée le 11 novembre 1920 dans une chapelle ardente à l'Arc de Triomphe. Le 28 janvier 1921 le soldat est inhumé sous l'Arc de Triomphe dans la tombe du soldat inconnu. Ce n'est que 3 ans plus tard, le 11 novembre 1923 qu'est rallumée, par André Maginot, ministre de la Guerre, la flamme qui ne s'éteint jamais, donnant au tombeau du soldat inconnu une forte portée symbolique et politique.

Le 11 novembre est un jour férié dans notre pays, jour de souvenir depuis la loi du 24 octobre 1922.

Les signataires de l'Armistice, le 11 novembre 1918 à Rethondes, en forêt de Compiègne. Photo AFP.



# Incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris

Le 15 avril 2019, peu avant 19h, les secours de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris sont appelés pour un « feu sous toiture » situé au niveau de la flèche centrale de la cathédrale Notre-Dame.



Les informations collectées par les opérateurs du centre opérationnel permettent d'anticiper l'envoi de nombreux moyens : renfort incendie, engagement de groupes spécialisés tels que section RSMU, GRIMP, lot protection des œuvres, ELD, etc.

Un vent important laisse présager une propagation rapide du sinistre. Chacun des pompiers de Paris présent sur les lieux, quel que soit son grade, sait que **l'intervention sera longue et difficile**. D'importants moyens hydrauliques sont établis à partir de points clés afin de contenir la propagation des flammes à l'ensemble de la toiture. Le concours des SDIS limitrophes est sollicité.



Un groupe de pompiers, dont notre aumônier, assisté des personnels de Notre-Dame, parviennent malgré la chute des matériaux et l'opacité des fumées, à sauver le trésor de Notre-Dame. Le plomb de la charpente fond et tombe sur le sol, mais malgré cela de nombreuses autres œuvres sont sauvegardées. Elles sont immédiatement sécurisées par la police puis mises à l'abri.

**La flèche s'effondre brutalement**, perçant la charpente et propageant le feu au rez-de-chaussée de l'édifice provoquant le pire des scénarios. Il faut alors engager le robot d'extinction...

Vers 21h30, les beffrois soutenant les tours sont directement menacés par la propagation du feu, notamment la tour nord qui abrite les

cloches. Si ces dernières venaient à chuter, elles provoqueraient l'effondrement de tout ou partie des deux tours puis de l'ensemble de l'édifice, une clé de voûte ayant déjà lâché !

**Chacun des pompiers de Paris, présent sur les lieux, [...] sait que l'intervention sera longue et difficile.**

Avec **une température frôlant les 800 degrés, un vent défavorable et la chute de nombreux matériaux** il fallait à empêcher l'extension du feu, tout en contrôlant l'effet des lances pour ne pas mettre en péril l'édifice. Parallèlement à l'attaque massive des quelques 3 000 m<sup>2</sup> de toiture en feu, une vingtaine de sapeurs-pompiers se sont engagés dans ces tours pour y établir les moyens hydrauliques nécessaires à la protection de celles-ci. C'est cette décision concertée, qui a permis de sauver les deux beffrois et l'ensemble de l'édifice.

La phase suivante consiste à surveiller cet **édifice fragilisé mais debout**, puis à faciliter l'expertise des architectes et de poursuivre l'évacuation des œuvres qui se situent encore dans les chapelles latérales. La structure de la cathédrale est sauvée et les principales œuvres d'art ont donc été sauvegardées.



Les flammes, la chaleur, la fumée, le plomb fondu, la nuit, le vent... n'ont pas eu raison du courage des pompiers.

Des moyens exceptionnels ont été mis en œuvre pour sauver ce site.





## L'INCENDIE DE NOTRE-DAME DE PARIS C'EST :

**2800 m<sup>2</sup>** de combles et toiture et 2 beffrois ;

**21** lances grande puissance ou canons ;

**600** sapeurs-pompiers de Paris engagés : **400** sur le terrain et **200** en fonction logistique et de commandement ;

**20** sapeurs-pompiers départementaux engagés : SDIS 77 et 78 sur le site de Notre-Dame ;

**1** SPP et **2** policiers blessés légers.

Après plus de 9h de combat acharné, l'engagement collectif et parfaitement coordonné a permis d'éviter le pire. Cette opération est historique et prouve encore une fois, s'il en est besoin, la légitimité du modèle Brigade, jeune animé par la volonté de réaliser la mission y compris dans des conditions extrêmes.



## MAIS ÉGALEMENT...

- Difficultés d'accès à la structure et risque d'effondrement permanent ;
- Difficultés d'alimentation en eau compte tenu du nombre d'engin et des capacités du réseau d'eau. Des engins ont été alimentés à partir de la Seine en se branchant sur le bateau pompe de la BSPP ;
- Présence de vent constituant un facteur défavorable, poussant le feu vers les beffrois.

### Sur le plan positif, il faut citer :

- Capacité de concentration rapide de nombreux engins de lutte contre l'incendie sur le lieu du sinistre (liée à l'organisation militaire de la BSPP) ;
- Robustesse de la chaîne de commandement de la BSPP (liée à l'état militaire de la BSPP) et déploiement d'un PC tactique de niveau GTIA (groupement tactique interarmes) qui agrège tous les services publics et les expertises ;
- Réactivité et agilité du personnel à l'attaque (jeunesse et esprit guerrier) ;
- Utilisation des moyens technologiques (robot d'extinction à l'intérieur de la cathédrale, drones d'observation, dessin opérationnel facilitant la compréhension des lieux, véhicule satellitaire pour sanctuariser les communications opérationnelles) ;
- Protection médicale du personnel « au combat » de haut niveau (médecins militaires urgentistes BSPP issus de la direction centrale du service de santé des armées) ;
- Projection rapide d'expertises rares (spécialistes bâtimentaires, d'intervention en milieux périlleux, médecins spécialistes médecine de catastrophe, spécialistes en systèmes opérationnels d'information et de communication).

**Merci à Eric Druot, président de la 1831<sup>e</sup> section de la Médaille militaire (BSPP) et à Guillaume Casada du bureau communication de la BSPP.**

## NOS ADHÉRENTS ONT DU TALENT

### LA VÉRITABLE HISTOIRE DE LA BANANE

Par Yves Le Bec



Après *La Véritable Histoire de l'Hélicoptère* publiée en 2005 par les Éditions Jean Ducret, couronnée du label 1907-2007 : *Cent ans d'hélicoptère*, Yves Le Bec propose à ses lecteurs *La Véritable Histoire de la Banane*. Ce livre relate l'histoire de la «Banane Volante», le *Vertol H 21*, un hélicoptère principalement utilisé pendant la guerre d'Algérie par l'aviation légère de l'armée de Terre, l'ALAT, et par l'aéronavale.

Pendant ce conflit, les hélicoptères sont intervenus pour la première fois au monde, de façon active dans les combats, et depuis ils sont en première ligne sur tous les fronts. Quatre hélicoptères y ont joué un rôle de premier plan : *le Bell*, *l'Alouette*, *les Sikorsky* et *la Banane*. C'est l'histoire de cette *Banane* qui est racontée. Cela commence avec la naissance, les premières idées, les premiers essais plutôt infructueux, les premiers besoins du marché civil, mais surtout militaire. Ensuite, il y a l'épopée d'un génial inventeur, Frank Piasecki, depuis sa vocation jusqu'à son succès commercial, et nous pouvons dire que les

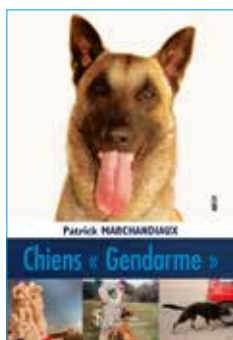
anecdotes pittoresques ne manquent pas. Puis il y a le conflit algérien, l'invention de nouvelles tactiques permises par le vol vertical ; la venue des hélicoptères à turbine ; la naissance des hélicoptères armés... et une centaine de *Banane* qui sont présentes sur les djebels. Après l'Algérie, la *Banane* participe aux essais nucléaires puis aux premiers tests du lanceur *Diamant* dans le Sahara. La conception des hélicoptères lourds actuels découle de l'expérience inédite des *Banane* en Algérie. Il y a surtout une aventure humaine très riche d'exemples de courage, avec les pionniers du vol vertical chez le constructeur, puis avec les équipages militaires qui ont poussé leurs hélicoptères jusqu'aux limites de la sécurité. Pour les troupes au sol, la *Banane* a souvent été le secours qui venait du ciel. La *Banane* est un appareil mythique, une grande dame qui a séduit plus d'un pilote... Le livre raconte cette histoire en 125 pages, illustrées de plus de 160 dessins et 65 photos. Une douzaine d'acteurs de cette épopée, pilotes ou mécaniciens, racontent les moments forts qu'ils ont vécus. Leur témoignage enrichi le fameux «Devoir de Mémoire». Ce livre est dédié à Valérie André, médecin général inspecteur (CR), neurochirurgienne, première française pilote d'hélicoptère, première française à atteindre le grade de général, qui a sauvé de nombreuses vies en Indochine et en Algérie, et qui veut bien accorder de l'intérêt à ces livres, et ses encouragements à l'auteur.

**Prix indicatif 20 euros + 8 euros de frais de port –**  
Éd. Yves Le Bec, 128 pages, ISBN 979-10-699-6100-5

Patrick Marchandiaux a évolué dans le monde de l'horticulture dès l'âge de 14 ans et jusqu'à 20 ans. Appelé sous les drapeaux le 1<sup>er</sup> avril 1975, il est incorporé dans la gendarmerie. Il découvre cet univers placé sous le sceau de la rigueur, du respect et de la défense des personnes et des biens. Après son service militaire, il s'engage dans cette arme. Son objectif, intégrer le milieu restreint des maîtres de chien de la gendarmerie. Son souhait se réalise dès 1989. Au cours de sa carrière cynophile, longue de 22 années, il dressera successivement cinq chiens de travail. Un chien spécialisé dans la recherche de personnes disparues ou en fuite et quatre chiens antidrogues. Il deviendra responsable technique des 22 équipes cynophiles de la Légion de Gendarmerie départementale de Provence-Alpes-Côte-d'Azur durant plus de 10 ans. Il est à l'origine de la création du Groupe d'Investigation Cynophile 04 - 05, basé à Digne-les-Bains (04). Il prend sa retraite en 2011. Retiré en Bourgogne, dans la Nièvre, il est actuellement vice président du Club cynophile Coursois. Il y donne des cours d'éducation canine pour le plus grand bonheur des adhérents.

### CHIENS «GENDARME»

Par Patrick Marchandiaux



Seules la passion du dressage, l'amour entre le maître et son chien, permettent de remporter de belles victoires : c'est ma devise. À travers cet ouvrage, j'ai souhaité vous faire partager mes plus marquantes interventions cynophiles. Junior, Elvis, Jordan, Racker, Bandy, des chiens exceptionnels. Chacun dans sa spécialité. Pistage pour le premier. Auteur de recherches déterminantes, permettant le sauvetage de plusieurs personnes.

Pour les quatre autres, c'est dans le domaine de la recherche de produits stupéfiants qu'ils se sont illustrés. Grâce à ses qualités olfactives, vous découvrirez au fil des pages que le chien est vraiment indispensable dans la lutte contre les stupéfiants. La complicité que j'avais avec ces animaux, je ne l'ai retrouvée nulle part chez l'humain. De mes cinq chiens «gendarme», il me reste des souvenirs impérissables. Il fallait que je les partage avec vous.

**Prix indicatif 18,90 euros –** : Éd. Sydney Laurent, 217 pages, ISBN 9-791-032-616-239

### L'ENVENIMEUR

Par Patrick Marchandiaux



Un tueur froid et calculateur va défier, à travers des assassinats atypiques, les gendarmes d'une petite brigade des recherches. L'assassin va mener une croisade meurtrière mettant à rude épreuve les nerfs des protagonistes. Il va se servir de venins d'animaux pour assassiner des chasseurs. Pourquoi ? Les victimes ont elles un point commun entre elles ? Comment mettre un terme aux agissements d'un malade qui ne se comporte pas

dans la normalité ? C'est le défi que devront relever les enquêteurs. Ne cherchez pas sur la carte de France à localiser la ville où se déroulent les événements. Elle est sortie tout droit de mon imagination. Si toutefois ce livre rencontrait l'adhésion du public, il est fort possible que dans ces conditions, les militaires de la BR de Sellonges-sur-Merac, emmenés par l'adjudant chef Bernard Liordard, reprendront du service.

**Prix indicatif 18,90 euros –** : Éd. Sydney Laurent, 242 pages, ISBN 9-791-032-633-021

Pour commander : • professionnels via le logiciel Dilicom, • particuliers : Compta@editions sl.fr ou 01 80 97 77 74

# Il y a 50 ans, la France était déclarée veuve par le président de la République

À la demande d'André Géry, ancien du 4<sup>e</sup> hussards de Besançon, je suis heureux et honoré de raviver mes souvenirs vieux de cinquante ans et d'offrir à la valeureuse cohorte des Médaillés militaires ce récit en forme de compte-rendu des obsèques du général de Gaulle à Colombey le 12 novembre 1970.

**9 novembre 1970.** Je commande depuis quinze mois le 1<sup>er</sup> escadron du 4<sup>e</sup> Régiment de Hussards, régiment de reconnaissance du corps d'armée de Nancy, commandé alors par le général de Galbert. Le régiment est en garnison à Besançon ; il est doté d'EBR (engin blindé de reconnaissance) à raison de 13 EBR pour chacun des quatre escadrons. J'ai effectué plusieurs manœuvres au cours de l'année avec la 7<sup>e</sup> DB commandée alors par le général de Boissieu, gendre du général de Gaulle ; il est depuis quelques mois inspecteur de l'arme blindée cavalerie. En rentrant chez moi dans la soirée, rien de particulier. Ce n'est que le lendemain matin que j'apprends le décès du général de Gaulle à la radio : stupeur, tristesse, le sentiment qu'une page de notre Histoire se tourne.

**10 novembre.** Beaucoup de travail à l'escadron, le contingent d'octobre (la 70/10) doit venir réarmer un de mes pelotons. L'escadron comprend 156 personnels dont 120 appelés qui se renouvellent à raison de 20 tous les bimestres. Je boucle ma journée avec plusieurs de mes subordonnés lorsque vers 19h00 le colonel de Lassus m'appelle au téléphone : « *La Maisonneuve, il faudrait envoyer un EBR demain à la caserne de gendarmerie de Chaumont ; il servira de char funéraire pour les obsèques du*



*La Boisserie, demeure familiale du général de Gaulle depuis 1934.*

*général de Gaulle le 12 novembre à Colombey* ». Je perçois immédiatement l'importance de cette mission et demande au colonel de me recevoir. En quelques minutes, je le convaincs de prendre cette mission à ma charge et de constituer à cet effet un détachement composé non pas d'un mais de deux EBR – je connais bien les caprices « hydrauliques » de ce matériel – avec leurs équipages, ainsi que de l'officier mécanicien du régiment, le lieutenant Hoine. Je passe voir le chef des services techniques pour qu'il alerte l'atelier régimentaire ; celui-ci travaillera une partie de la nuit pour détourer les deux engins et repeindre leurs caisses. Je rentre à l'escadron où m'attendent mon adjudant d'escadron et le chef mécanicien. Je donne rapidement mes ordres pour la constitution du détachement, les vivres, la tenue, etc. pour un départ le lendemain matin à 6h00.

**11 novembre.** Sur la route de Chaumont via Gray et Langres, il n'y a pas grand monde et notre petit convoi file à bonne allure dans ce petit matin froid et humide d'automne. Nous arrivons en milieu de matinée à Chaumont où nous sommes accueillis par un de mes homologues de la Gendarmerie mobile qui nous indique nos chambres. J'y laisse mon détachement aux ordres du lieutenant Hoine, à charge pour lui de faire les ultimes vérifications mécaniques et je me rends en jeep à Colombey pour me présenter au général de Boissieu qui m'attend à la Boisserie. J'y arrive vers 11h00, laisse la jeep à l'entrée de la propriété sous la garde des gendarmes de faction et descends l'allée qui mène à la Boisserie. Le général me donne ses directives qu'on peut résumer dans



Tenant la portière de la DS le Capitaine  
Éric De La Maisonneuve, organisateur de la cérémonie.

une formule que j'entendrai tout au long de ma carrière : «*Débrouillez-vous, mon vieux !*». En bref, je dois reconnaître l'itinéraire jusqu'à l'église de Colombey (environ 300 mètres), prendre contact avec les douze jeunes gens porteurs du cercueil et être sur place le lendemain à 14h00. Surviennent alors Madame de Gaulle et le capitaine de vaisseau Philippe de Gaulle. Madame de Gaulle m'invite à rentrer dans la maison pour saluer la dépouille du général. Moment d'intense émotion. Le visiteur qui me succédera à la Boisserie sera le président Georges Pompidou. À midi, je retourne à Chaumont pour un rapide déjeuner et préparer mon détachement à la mission qui m'a été confiée. En début d'après-midi, nous partons pour Colombey, avec les deux EBR qui seront parqués dans un garage couvert de la brigade de Gendarmerie locale. Pendant deux heures, nous faisons les repérages d'itinéraire et les répétitions prescrites. Retour vers 17h00 à Chaumont. Repassage des treillis et astiquage des rangiers. Veillée d'armes.

**12 novembre.** J'ai décidé de nous positionner à Colombey en début de matinée.

Contrairement à la veille, le vent a chassé les nuages et il fait très beau. Il est à peine 9h00 mais, à ma grande surprise, sur la N19 les bermes sont pleines de voitures à plus de vingt kilomètres de Colombey et la route encombrée d'une foule continue qui marche vers Colombey. Je commence alors à mesurer l'ampleur du phénomène et les difficultés que nous allons rencontrer pour accéder au centre du village. Avec l'aide des

gendarmes, nous parvenons à la brigade de gendarmerie et, en raison de la foule croissante, je décide de prépositionner l'EBR funéraire à proximité immédiate du portail de la Boisserie. Bien m'en a pris : à l'inspection rapide des EBR, une fuite d'huile se révèle sous le ventre de l'engin n°1 et nous mettons en route le n°2 –le 2880075– en priant le dieu des mécaniciens qu'il se comporte dignement. Sur le coup de midi, réfugiés dans notre hangar, nous partageons une boîte de rations et une tasse de café. J'y laisse ma jeep, l'EBR coupable et la camionnette *Marmon* à la garde de leurs conducteurs auxquels nous donnons rendez-vous à l'issue de la cérémonie.

À 14h00 précises, je fais ouvrir le portail de la Boisserie où nous pénétrons, l'EBR en mode inverseur, pour prendre position à l'entrée de la maison. Les porteurs arrivent peu après et entrent dans la maison pour charger le cercueil du général sur leurs épaules

et le faire glisser sur le puits de tourelle où le lieutenant Hoine et le maréchal des logis Millon sont en place. Alain Carteret était le pilote, Bernard Chanlieu le pilote inverseur. J'installe le drapeau tricolore sur le cercueil mais un coup de vent le dérange. Je demande alors à Hoine et à Millon de rester à bord, accroupis entre le moteur et le cercueil, pour tenir par-dessous et de chaque côté les franges du drapeau. Pour assurer une plus grande stabilité du drapeau, je décide de fixer les coins du drapeau aux quatre plots d'ancrage de la caisse. N'ayant pas d'attaches, je demande à Madame de Gaulle si elle peut me procurer quatre épingles doubles (dites épingles de nourrice) qu'elle va aussitôt chercher à l'étage. C'est ainsi que je me suis doublement assuré que le drapeau sur le cercueil du général ne bougerait pas ; ce qui fut le cas.

À 14h30 je poste l'EBR en bas de l'allée, à mi-chemin entre le portail et la maison, sous les frondaisons. Un hélicoptère (Paris-Match semble-t-il) tourne au-dessus de nos têtes, il fera de superbes clichés de cet engin drapé de tricolore posé entre les cimes des arbres... Nous avons moins d'une demi-heure à attendre, sentinelles du général, seuls avec lui dans ce profond silence que troublent à peine quelques rafales de vent.

L'engin blindé de reconnaissance piloté  
par Alain Carteret, appelé du contingent.





Peu avant 15h00, je fais mettre en route et monte au portail pour demander son ouverture ; à l'heure précise, le char funéraire franchit le seuil de la Boiserie ; une DS ouvre la voie, je m'accroche à sa portière pour guider le pilote qui roule en première réduite, c'est-à-dire au pas. Je tourne le dos à la foule entassée derrière les barrières en remontant la rue du village ; ces trois cents mètres me paraissent éternels. On n'entend rien d'autre que le ronronnement de l'EBR et des sanglots épars. En arrivant sur la place de l'église, les commandements militaires retentissent et viennent déchirer ce silence impressionnant. Je fais stopper l'EBR au droit de l'église, encadrée par une haie de saint-cyriens. Les voitures de la famille du général s'arrêtent derrière nous ; je profite de ce moment pour faire en sens inverse la « manœuvre des épingles ».

Montant à quatre reprises sur les ailes de l'engin blindé, je libère les coins du drapeau, puis ordonne à Hoine et Million, toujours sous le cercueil, de soulever celui-ci et de le faire pivoter. Je remets le drapeau en place et tous ensemble nous plaçons le cercueil sur les épaules des porteurs. Nous saluons tous les trois la dépouille du général qui disparaît dans l'église dont les

portes se referment. Nous avons rempli la mission.

Mais ce que j'avais oublié de prévoir, c'était la façon de sortir de la place et de rejoindre le détachement à la brigade de Gendarmerie. Ce fut long et difficile, la foule était figée sur place, comme anesthésiée. Mais avec l'aide des gendarmes, nous nous sommes extirpés de cet étai. Vers 16h00, au complet, nous reformons le convoi et reprenons la route pour Besançon. Nous serons rendus au Régiment vers 20h00 où le colonel nous attendait. Après un bref compte-rendu au chef de corps, je remerciai les membres du détachement pour leur bonne conduite et leur donnai rendez-vous le lendemain. Quelques jours plus tard, le général de Galbert nous adressait un témoignage de satisfaction et j'apprenais, simultanément que l'EBR 075, rebaptisé au nom du général de Gaulle, serait reversé à l'Ecole de Cavalerie pour entrer dans le musée des Blindés.

Cet EBR ne me fut jamais remplacé et en 1972, au moment de quitter le commandement du 1<sup>er</sup> escadron, celui-ci ne comptait toujours que 12 EBR. Les appelés du contingent ont quitté le 4<sup>e</sup> hussards quelques mois plus tard, je ne les ai pas revus depuis. Mais ce que je sais,

c'est qu'ils ont tous été fortement marqués, comme moi-même, par cette mission hors du commun et par cette journée du 12 novembre 1970 qui est ainsi entrée avec nous dans l'Histoire. ★

**Eric de La Maisonneuve,  
général de division (2S),  
commandeur de la Légion  
d'honneur.**



## 2B HAUTE-CORSE

Union Départementale – 78 – Bastia

### Hommage à l'adjudant-chef Jacques Parillaud



En ma qualité de président de l'UD 2B et de la section des Médailleurs militaires de Bastia, il me revient le bien triste devoir d'adresser un solennel et fraternel adieu à notre ami l'adjudant-chef Jacques Parillaud né le 12 juillet 1934 à Marmande et décédé à Bastia à l'âge de 86 ans le 31 juillet 2020.

Engagé volontaire au titre 1<sup>er</sup> RHP puis au 3<sup>e</sup> RHP en 1954, breveté parachutiste, il participe durant sa carrière militaire à de nombreux conflits : Indochine, Cambodge, Algérie (2 séjours) et Tchad. De retour d'opérations il est affecté en Allemagne en 1976. Après 27 ans de bons et loyaux services, il se retire en Corse en 1981 d'où est originaire son épouse.

Au cours de sa retraite, il adhère aux associations patriotiques : notamment les Médailleurs militaires, l'Union nationale des Parachutistes, les Anciens combattants et fréquente le monde associatif. Il a fait partie de ces hommes, hors du commun, qui ont honoré la France par leur dévouement et leur entière implication. Il inspirait le respect de tous ceux qui l'ont connu, il restera une référence et un exemple de patriotisme.

C'est avec beaucoup d'émotion que nous nous tournons vers sa famille et ses proches pour leur présenter, au nom des Parachutistes, des Médailleurs militaires, du monde combattant, nos condoléances les plus attristées. Après une telle carrière, tu peux reposer en paix. Que Saint Michel t'accueille et protège ta famille durement éprouvée par ta disparition. Pour tes amis très nombreux rassemblés aujourd'hui, tu resteras une figure accompagnée par la prière du parachutiste.

Adieu Jacques, nous ne t'oublierons pas.

« RIPOSA IN PACE ».

Jacques Parillaud était titulaire des décorations suivantes :

- Médaille militaire ;
- Croix de guerre TOE avec étoile de bronze ;
- Croix de Valeur militaire avec étoile d'argent ;
- Croix du combattant ;
- Médaille TRN avec agrafes Indochine, AFN ;
- Médaille commémorative Indochine, AFN ;
- Médaille des blessés.

## 03 ALLIER

1483 – Varennes – St-Pourçain

### Marcel Chaya nous a quitté



Porte-drapeau du Souvenir français et membre titulaire de la 1483<sup>e</sup> section de Varennes – St-Pourçain, Marcel nous a quitté le 1<sup>er</sup> septembre 2020 après avoir longuement lutté contre la maladie. Ancien d'AFN, incorporé dans une unité commando du 60<sup>e</sup> régiment d'Infanterie, il restera 24 mois à la

frontière algéro-tunisienne, dans ce qu'il appelait le bec de canard. Dévoué à toutes les associations auxquelles il appartenait, Marcel était une figure incontournable du monde patriotique de Saint-Pourçain-sur-Sioule. Marcel Chaya était titulaire des décorations suivantes :

- Médaille militaire 2012 ;
- Croix de la Valeur militaire (étoile de bronze) ;
- Croix du combattant.

## 21 CÔTES-D'ARMOR

457 – Auxonne

### Louis Dullier se voit remettre la médaille d'or de la SNEMM

La 457<sup>e</sup> section de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire d'Auxonne et environs a honoré, le lundi 31 août, à la maison de retraite d'Athée, un de ses membres en la personne de Louis Dullier. Le président de section, Didier Clauzel était accompagné de M. Vincent Vautrin, porte-drapeau et de M. Roger Sutter, président départemental.

Pour ses états de service et sa fidélité à la 457<sup>e</sup> section, M. Louis Dullier s'est vu remettre le diplôme et la médaille d'or de la SNEMM ainsi que le diplôme d'honneur départemental. Originaire d'Auxonne et âgé de 103 ans, Louis a effectué sa carrière militaire dans l'arme des Transmissions. Il a participé au 2<sup>e</sup> conflit mondial et aux opérations en Algérie. Il a quitté le service actif avec le grade d'adjudant-chef.



## 1827 – Châtillon-sur-Seine

### Jean Perrier un légionnaire de plus à la section



Le dimanche 13 septembre 2020, Châtillon-sur-Seine a commémoré sa libération, en présence des autorités locales dont le maire Hubert Brigand, des associations d'anciens combattants et du souvenir accompagnés de leurs porte-drapeaux.

La journée avait un caractère particulier et symbolique avec la remise de la Légion d'honneur à Jean Perrier, ancien de la première Armée française, par Jean Rebiffe, président du comité nord Côte-d'Or de la Légion d'honneur. Le parcours exemplaire du récipiendaire a commencé avec les FFI au sein du groupe Aigle blanc. Jean a participé à la libération de Châtillon puis continué avec la campagne de France et d'Allemagne jusqu'en novembre 1945.

Il a appartenu aux associations patriotiques suivantes : Rhin et Danube, Anciens combattants et Victimes de guerre du Chatillonnais, Fédération nationale des Combattants volontaires de Dijon Amicale F.F.I – F.T.P.F du Chatillonnais et Souvenir de la Résistance du Chatillonnais.

Jean Perrier était titulaire des décorations suivantes :

- Légion d'honneur (Chevalier) ;
- Médaille militaire ;
- Croix de guerre avec étoile de bronze ;
- Croix du combattant 1939-1945 ;

- Croix du combattant volontaire avec barrette 1939-1945 ;
- Médaille de reconnaissance de la Nation ;
- Médaille commémorative française 1939-1945 avec barrettes d'engagé volontaire et libération de l'Allemagne.

## 31 HAUTE-GARONNE

1749 – Toulouse-Francazal

### Hommage à Guy Michel



Monsieur Guy Michel, fondateur de notre section, nous a quitté le 1<sup>er</sup> février 2020. Sa disparition, la veille de notre assemblée générale a provoqué un très vif émoi parmi tous les participants car il a toujours été présent lors de nos assemblées. Guy, né le 15 février 1936, a

passé son enfance dans les Vosges. À 15 ans, il est entré à l'école des Apprentis mécaniciens de l'armée de l'Air (surnommés les arpètes) à Saintes, puis à Rochefort-sur-Mer. À 18 ans il est affecté en Algérie à Boufarik dans les hélicoptères, puis à Dakar pour une durée de trois ans. Claudine l'y rejoint pour se marier, ils auront quatre enfants. En octobre 1962, il est au GAM 56 de Persan-Beaumont et part à Rochefort en 1963 pour effectuer son BS, il réussit le concours de mécanicien navigant d'équipage et en 1964 vole sur *Dakota* et *Nord 2501*. En 1967 il est nommé adjudant, en 1969 suite à un problème de santé il perd l'aptitude de navigant et est reclassé mécanicien avion en 1971, il est alors affecté au service contrôle du Gernas 15/340 de Toulouse. Il est promu adjudant-chef en 1974. Jusqu'en 1976 les Médailleurs militaires de la BA 101 Toulouse-Francazal étaient adhérents à la 21<sup>e</sup> section de Toulouse. Le 13 décembre 1976, lors d'une réunion impulsée par Guy, les Médailleurs militaires de la BA 101 créent un comité et l'élisent président. La 1749<sup>e</sup> section de Toulouse-Francazal est née. En 1994, à la dissolution de la base aérienne 101, le nom de la ville de Cugnaux lui est associé. Très sociable, bon vivant avec beaucoup d'humour, ses amis et camarades l'appelaient Mimiche. En 1978, il prend sa retraite militaire et poursuit sa carrière durant 19 ans toujours dans l'aéronautique chez Airbus. Lors de ses obsèques très dignes et émouvantes en l'église paroissiale, six drapeaux d'associations entourés de sa famille et amis, lui rendent un dernier hommage. À son épouse, ses enfants et sa famille, la section renouvelle ses sincères condoléances.

## 51 MARNE

141 – Châlons-en-Champagne

### Après 106 ans d'oubli, le sergent Jules Daliguez est dignement inhumé



Début 2018, madame Marie-Sol Monino, bénévole de l'association *La Main de Massiges* a découvert, par hasard, des ossements humains, des effets personnels, ainsi qu'une plaque d'identité militaire, en très mauvais état, dans le secteur de Massiges (Marne), ligne de front permanente entre 1914 et 1918. Après un long et minutieux travail fait par cette

association, ces restes ont été identifiés. Il s'agit du sergent Jules Daliguez du 1<sup>er</sup> Régiment d'Infanterie coloniale. Né le 7 mars 1880 à Cristot (Calvados), il effectue son service militaire en 1902 au 36<sup>e</sup> régiment d'Infanterie.

Marié, père de 4 enfants, il est entrepreneur de battage. Mobilisé en août 1914, il participe au meurtrier combat de Rossignol en Belgique, puis à la 1<sup>re</sup> bataille de la Marne. Porté disparu le 15 septembre 1914 à Ville-sur-Tourbe (Marne), il sera déclaré mort pour la France fin 1920.

Sur invitation de M. N'Gahane, préfet de la Marne, et de M. Carenjot, directeur de l'ONACVG de la Marne, la 141<sup>e</sup> section des Médailles militaires de Châlons-en-Champagne a participé à la cérémonie d'inhumation organisée le mardi 15 septembre 2020 à la nécropole nationale militaire du Pont-de-Marson. Lors de cet hommage, un soldat appartenant au 22<sup>e</sup> régiment d'Infanterie non identifié a également été inhumé. L'association *Le Poilu de la Marne* d'Épernay, en tenue d'époque, rehaussait ces émouvants adieux. Un piquet d'honneur du 1<sup>er</sup> RIMA d'Angoulême rendait les honneurs militaires, marquant ainsi le lien entre les différentes générations du feu.

La petite-fille de Jules Daliguez, retrouvée et contactée, n'a pu se joindre à cet instant solennel. Située sur la commune de Minaucourt-le-Mesnil-lès-Hurlus, la nécropole nationale militaire du Pont-de-Marson regroupe les dépouilles de soldats morts pour la France, lors des différents affrontements de 14-18 dans ce secteur âprement disputé. 21 319 soldats français y sont inhumés. Elle est l'une des 34 nécropoles militaires que compte le département où reposent 176 193 combattants de la Première Guerre mondiale.

#### 141 – Châlons-en-Champagne

##### Emile Collet reçoit la Médaille militaire



Dimanche 13 septembre 2020, le général de corps d'armée (2S) Lemoine a remis la Médaille militaire à Emile Collet, adhérent de la 141<sup>e</sup> section des Médailles militaires de Châlons-en-Champagne, lors de la cérémonie du 106<sup>e</sup> anniversaire de la bataille du Mont Morêt. Appelé du contingent à la compagnie saharienne du 23<sup>e</sup> RIMA, Emile Collet a servi pendant trente mois au Sénégal et en Mauritanie en 1959/1960. Il est titulaire de la croix de la Valeur militaire avec une citation à l'ordre de la division.

Cette cérémonie s'est déroulée au pied du monument du souvenir, devant une centaine de personnes, en présence des représentants de l'État, des porte-drapeaux, des élus des villages alentours, une délégation et le drapeau de la 141<sup>e</sup> section. Les honneurs militaires étaient rendus par un détachement de l'Établissement Ravitaillement Sanitaire des Armées de Marolles. Le Mont Morêt se situe à quelques kilomètres au sud-ouest de Vitry-le-François.

Du 8 au 10 septembre 1914, de violents combats opposèrent Français et Allemands. De nombreux régiments s'illustrèrent lors de ces affrontements, et plus particulièrement, les 126<sup>e</sup> et 326<sup>e</sup> régiments de Brive. Sur ce lieu, un monument a été inauguré le 27 septembre 1936 dédié aux très nombreux combattants qui y perdirent la vie.

#### 52 HAUTE-MARNE 287 – Saint-Dizier

##### Remise de prix à l'école de Gendarmerie de Chaumont



Le jeudi 22 octobre 2020, M. Daniel Durand, président de la 287<sup>e</sup> section de Saint-Dizier a remis, au nom de l'Union Départementale de la Haute-Marne, le très bel ouvrage sur la Médaille militaire au gendarme Loïck Brunner de la 502<sup>e</sup> promotion (gendarme AMET) pour ses brillants résultats en matière de technique militaire. Ce jeune gendarme engagé le 8 juin 2020 à l'E.G. de Chaumont rejoindra la brigade territoriale de L'Isle-Adam (95). Tous nos vœux et souhaits de réussite l'accompagnent dans sa nouvelle affectation.

#### UD 52

##### Le président général de la SNEMM visite l'école de Gendarmerie de Chaumont



Le vendredi 9 octobre, dans le cadre d'une visite protocolaire inhérente à sa prise de fonctions, notre président général José Miguel Real a rencontré le général Pierre Bouquin. Cette visite très fructueuse s'inscrit dans le cadre des prises de contact effectuées par notre nouveau président général avec les écoles dont le drapeau est décoré de notre prestigieuse médaille. J-P Paquet président de l'UD 52 était présent lors de cette visite.

#### 59 NORD 191 – Dunkerque

##### Médaille d'or de la SNEMM pour Odette Verheyden



La 191<sup>e</sup> section de Dunkerque a vu sa demande agréée par la direction de la SNEMM qui a décerné et offert à madame Odette Verheyden, centenaire, la médaille associative échelon or. Celle-ci lui a été remise le 9 octobre 2020 dans son foyer logement de Dunkerque avec l'aval de sa famille et de la directrice de l'établissement présente. Dame d'entraide depuis 35 ans elle se porte bien. Elle a beaucoup apprécié cette décoration, les petits biscuits, la coupe de champagne, la venue d'Alain Cornille, président, d'Alexis Bernard premier vice-président et de Thérèse Debyser, trésorière.

Félicitations à la récipiendaire et bonne continuation.

#### 62 PAS-DE-CALAIS 162 – Arras

##### Georges Solange, un arpète de l'EHL 5/57 à l'honneur

Mardi 25 août 2020, à Pont-du-Casse (47), Georges Solange a été décoré de la croix de chevalier de la Légion d'honneur devant six drapeaux : Légion d'honneur, Médaille militaire et quatre drapeaux d'anciens combattants du Lot-et-Garonne.

Personnalités civiles et militaires honoraient la cérémonie de leur présence. Georges, en septembre 1953, a intégré la promotion 14 des apprentis mécaniciens de l'armée de l'Air sur la base de Saintes. Au printemps 1956, il quitte Rochefort certifié mécanicien cellule et est affecté au CEAM de la BA 118 de Mont-de-Marsan.

Ayant rapidement fait ses preuves, il est nommé sergent. Le 1<sup>er</sup> décembre, il est affecté à l'escadrille d'hélicoptères légers 5/57 en formation sur *Alouette II* à la BA 149 de Pau. Il rejoint ensuite la BA 142 de Boufarik le 27 février. Mécanicien en piste, pendant ses quarante-cinq mois de présence il effectue 805 heures



## LE CRÉATEUR FRANÇAIS DE DRAPEAUX BRODÉS

490, Allée du Millésime  
26600 MERCUROL-VEAUNES

04 75 08 24 87  
www.manufetes.com

FABRICATION FRANÇAISE



de vol dont 669 en 703 missions opérationnelles ce qui lui vaut la Valeur militaire avec deux citations à l'ordre de l'armée Aérienne. Il est le premier mécanicien de l'escadron à recevoir la médaille d'honneur du Service de Santé le 12 août 1959 pour ses 121 évacuations sanitaires.



Il quitte le service actif en novembre 1960. Mais l'Afrique lui manque. Sur un coup de bluff, il rentre comme mécanicien diéséliste chez Miferma pour mettre en œuvre le train le plus long et le plus lourd du monde reliant la mine de Zouerate au port de Nouadhibou (Port-Étienne). Il en deviendra le responsable technique. Il prend sa retraite en août 1997. La carte reçue du médecin général inspecteur Valérie André, avec qui il a effectué plusieurs missions, a été une surprise et lui a fait monter les larmes aux yeux.

Cette cérémonie en petit comité, du fait des mesures Covid-19, a été pleine de recueillement et très émouvante pour le récipiendaire et sa famille. Elle a découvert le parcours militaire de cet homme discret. Une journée mémorable.

## 67 BAS-RHIN 1702 - Erstein

11 novembre 2020



Régulièrement M. Marcel Méjean 97 ans, Médaillé militaire, membre de la 1702<sup>e</sup> d'Erstein a les honneurs de la presse locale. Dernièrement, cette phrase : « Quand j'entends dire que 2020 n'est pas une année heureuse pour la jeunesse d'aujourd'hui » l'a fait réagir par « Que dire de celle de 1940-1945 » et de dévoiler sa jeunesse : ses 24 décorations (Médaille militaire en 1956, ONM en 1974 - Légion d'honneur en 1983) témoignage d'une histoire qu'il transmet régulièrement auprès des écoliers.

Né en Algérie en 1924, un frère décédé en 1940 tué par l'armée allemande lors de la débâcle. Majeur, il s'engage dans le 7<sup>e</sup> RTA (Régiment de tirailleurs algériens). C'est le début d'un engagement de 20 ans sous l'uniforme français : en Tunisie contre l'Africa Korps du général Rommel, en Italie lors des terribles batailles de Monte Cassino, à Cavalaire et Marseille lors du débarquement de Provence. Il fait partie des forces de libération en Alsace puis en Allemagne : Erstein, Strasbourg, Ditzingen, Stuttgart. Le conflit mondial achevé et où il a reçu deux citations. Il participe à la guerre d'Indochine où un éclat de grenade le blesse à l'œil en 1947 à Haiphong. Une troisième citation le distingue après qu'il réussit à tenir son poste lors du siège organisé par un groupe de rebelle. 1955-1958 Il part pour l'Algérie et obtient une quatrième citation. Il termine sa carrière en 1963. De retour à Erstein, il fonde avec son beau-père, ancien de 1914-1918, la 1702<sup>e</sup> section de Médaillés militaires, puis une autre à Bandol.

Lors de nos réunions, et quelles que soient les années, outre sa bonne humeur il nous fait part de ces créations, comme en 2014 lors de l'AG de l'UD 67 il nous avait montré un magnifique tableau synthétisant 20 années de carrière : 1942-1962, compilation également de ses mémoires dans un livre destinée principalement à ses petits-enfants. Cet ouvrage agrémenté de photos d'époque est un précieux témoignage de sa vie militaire mouvementée ainsi que celle de son épouse internée au camp du Struthof. M. Méjean a offert une copie de son livre au musée mémorial des combats de la poche de Colmar à Turckheim.

## 68 HAUT-RHIN UD 68 et 339 - Mulhouse

Assemblée générale et remise de médaille



L'assemblée générale ordinaire de la section de Mulhouse s'est tenue sous la présidence de Bernard Just, également président de l'Union Départementale du Haut-Rhin, devant un auditoire d'une cinquantaine de membres et de présidents de sociétés patriotiques de l'OMSPAC. La secrétaire de la section et de l'UD 68, Danielle Just, a présenté son compte-rendu de l'AG 2019 et le président ses rapports moral et d'activités annuels. La trésorière-adjointe Mme Danielle Miesch a exposé le bilan des comptes établi par le trésorier François Walter. Le président a remercié les membres du comité, ceux de la section et ses dames d'entraide, sa secrétaire Danielle Just, les porte-drapeaux Andrée Moravcik, Marie-Jeanne Kessler suppléante, Jean-Gabriel Carlier suppléant, son vice-président Patrick Brongniart et toutes les personnes qui l'ont assisté pendant ses années de présidence à la tête de la section de Mulhouse.

Le président Bernard Just, ne désirant pas renouveler un 5<sup>e</sup> mandat pour se consacrer entièrement à ses fonctions de président de l'Union Départementale du Haut-Rhin procède à l'élection du nouveau président de la 339<sup>e</sup> section de Mulhouse.

Le nouvel élu Patrick Brongniart remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est accordée et remet la médaille d'or de la SNEMM à Bernard Just pour les services rendus au Siège, à la section et au département pendant ses années de présidence et de fidélité à la Médaille militaire.

(Photo : Bernard Just à droite, Patrick Brongniart à gauche)

NOUVEAU



**Atelier  
Le Mée**  
DEPUIS 1956  
DRAPEAU BRODÉ

Drapeaux  
d'association



**Tél : + 33 02 99 38 83 02**

**5, rue de la cerisaie - 35760 St-Grégoire**

✉ [contact@drapeau-brode.fr](mailto:contact@drapeau-brode.fr)

[www.eurodrapeau.com](http://www.eurodrapeau.com)

## 70 HAUTE-SAÔNE

309 – Vesoul

Cérémonie du 11 novembre 2020



Dorénavant devenu un rituel depuis le début de cette année et confinement oblige, la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 s'est déroulée dans des circonstances exceptionnelles. À Vesoul, point d'harmonie, de gendarmes, de sapeurs-pompiers ou d'écoliers. Seules six personnes ont assisté à ce moment de recueillement : la préfète Fabienne Balussou ; Yves Krattinger, président du Département ; Alain Chrétien, maire de Vesoul ; le commandant Jean-Louis Henriot, président de l'union départementale 70 des Médailleurs militaires et de l'Association nationale des anciens et amis de l'Indochine (ANA), vice-président de l'UDAC, représentant le monde combattant ; le lieutenant-colonel Philippe Richard, représentant de la Délégation militaire départementale, et M. Beuchet, porte-drapeau de l'union départementale 70 des Médailleurs militaires. Après la lecture du message de l'UFAC par le commandant Jean-Louis Henriot, président de l'UD 70 et la 309<sup>e</sup> section des Médailleurs militaires de Vesoul, madame la préfète Fabienne Balussou a lu le message de la secrétaire d'État aux anciens combattants avant que le commandant Henriot ne fasse l'appel des morts. Au détour d'une balade ou après quelques courses, plusieurs passants ont observé de loin la cérémonie. Même en période de confinement, les soldats morts pour la France lors de la Première Guerre mondiale ne sont pas oubliés. Ce 11 novembre 2020 marquait aussi le centenaire de la mise au tombeau du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe, à Paris.

## 76 SEINE-MARITIME

137 – Le Havre

Hommage aux Médailleurs militaires du Havre



Comme chaque année lors des cérémonies de célébrations de la Libération du Havre, un hommage a été rendu aux Médailleurs militaires de la 137<sup>e</sup> section devant le monument aux morts de la guerre franco-prussienne de 1870-1871. Une gerbe a été déposée par le président Dominique Poupel, accompagné de René Savalle. Cérémonie en présence de Jean-Baptiste Gastinne, 1<sup>er</sup> adjoint au maire du Havre, de madame Nicoli Vannini, sous-préfète du Havre, du capitaine

de vaisseau Frédéric Janci, commandant d'armes. Les conditions sanitaires actuelles avaient dissuadé nombre de Médailleurs et anciens combattants à assister aux cérémonies.

## 82 TARN ET GARONNE

1423 – Saint-Nicolas-de-la-Grave

Notre doyen nous a quitté



Notre doyen de section, Romain Deilles, 96 ans, nous a quittés le 21 août 2020. C'est à l'aube de ses 20 ans qu'il sert dans les F.F.I., au corps franc Pommiers, bataillon du sud (Lot). Il continue à servir dans sa formation après la Libération avant d'incorporer le 49<sup>e</sup> R.I., rattaché à la 1<sup>re</sup> Armée française. Affecté au premier bataillon de marche du 43<sup>e</sup> R.I., il embarque à Marseille pour l'Indochine et participe à des opérations au Tonkin. À son retour, il est réserviste jusqu'au 30 juin 1948. Il embrasse la carrière de gendarme à compter 11 décembre 1949 jusqu'au 16 mai 1977 et termine à ce grade avec l'échelon exceptionnel. Durant cette dernière période il participe au maintien de l'ordre à plusieurs reprises, en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Il reçoit de nombreuses félicitations et une citation à l'ordre de la brigade décernée par le général Chevilhon et portant attribution de la croix de guerre avec étoile de bronze. Ses obsèques ont été célébrées ce 26 août en présence de nombreux présidents et quinze drapeaux des diverses associations (Légion d'honneur, ONM, croix de Guerre, UNC, Indochine, FNRG 82, AFN). Titulaire de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire, de l'ONM, de la croix de guerre avec palme de bronze, de la coloniale, commémorative Indochine et AFN. L'éloge funèbre a été prononcé par Henry Dessaux, président de l'UD82 et de la 1423<sup>e</sup> et les honneurs lui ont été rendus. À son épouse Raymonde, à son fils Dominique nous présentons nos plus sincères condoléances. N.B. : l'éloge est consultable sur le site de la Médaille militaire de Tarn-et-Garonne : [snemm82.atspace.eu](http://snemm82.atspace.eu)

## 83 VAR

258 – Saint-Raphaël

Noces de platine

Monsieur et madame Païta, 90 ans et un peu plus, ont désiré nous faire partager leur grand bonheur : 70 ans de mariage et trois enfants, 8 huit petits-enfants et six arrière-petits enfants. À cette occasion le président de la 258<sup>e</sup> section des Médailleurs militaires, le secrétaire et la trésorière ont voulu partager avec eux et avec vous chers lecteurs ce moment exceptionnel. M. Païta est né en 1929, retraité de la Gendarmerie mobile il a été Médaille militaire le 1<sup>er</sup> janvier 1980. Il adhère à la section depuis 2011.



## 85 VENDÉE

758 – Challans et St-Jean-de-Monts

René Duranthon médaillé d'or de la SNEMM



Ce 20 août 2020, accompagné du secrétaire Jean-Louis Bretaud, je me présente au domicile des époux Duranthon où René (97 ans) nous a donné rendez-vous. Bien évidemment, les règles sanitaires sont respectées. Son épouse est à ses côtés lorsque nous lui annonçons l'objet de notre visite. L'instant de surprise passé, René dit sa grande fierté de

détenir la prestigieuse Médaille militaire depuis plus de 60 années. C'est ainsi, qu'au nom du président général de la Société d'Entraide de la Médaille Militaire, j'ai l'honneur de lui décerner le diplôme de la médaille d'or de notre société en témoignage de reconnaissance. Il a obtenu la Médaille militaire le 18 décembre 1958 et a, notamment, exercé la fonction de vice-président au sein de la 758<sup>e</sup> section de Challans et de Saint-Jean-de-Monts durant 27 années. Toujours dynamique, René regrette ne plus pouvoir marcher autant qu'il y a quelques mois encore, époque où l'on pouvait le croiser sur le marché de Challans. Après les félicitations d'usage au nom de l'ensemble des sociétaires de la Médaille militaire et, en particulier, des sociétaires de la 758<sup>e</sup> section, nous avons partagé le verre de l'amitié.

## 92 HAUTS-DE-SEINE

UD92 et 626 – Courbevoie/  
La Garenne-Colombes  
et Hauts-de-Seine

Malgré la COVID-19 la vie et les activités continuent !



Le 4 juillet : Octave Perrette, 103 ans, officier de la Légion d'honneur, a ranimé la Flamme sur la tombe du Soldat inconnu. Notre ami avait tenu à la présence de la présidente, la cérémonie étant organisée par la mairie de Colombes.

Le 16 juillet : obsèques à Colombes d'Annie Raulin, veuve d'un pompier de Paris titulaire de la Médaille militaire. Le 25 août : cérémonies de la Libération de Paris : le matin à Courbevoie et le soir à La Garenne-Colombes. Dépôt de gerbe avec les élus.

Le 14 septembre : cérémonie à Issy-les-Moulineaux en hommage aux Harkis. Tahar Rouabah, ancien harki, notre porte-drapeau dépose notre gerbe avec la présidente. Le 18 septembre : exposition à la Maison du Combattant de Colombes en hommage à Raymond Rouillard, commandeur de la Légion d'honneur, ancien président de cette section. Il venait d'avoir 100 ans le 22 décembre 2019, décédé le 1<sup>er</sup> mai en EHPAD. Le 13 octobre : ravivage de la Flamme à l'Arc de Triomphe, organisé par la Légion d'honneur et l'ordre national du Mérite.

Le 16 octobre : obsèques à Courbevoie d'un ancien résistant et combattant Rhin et Danube. La présidente était présente à toutes ces cérémonies. Une permanence se tient tous les dimanches matins au cercle des anciens combattant de Courbevoie de 10h à 12h30 sauf naturellement durant le confinement.



**SAVEZ-VOUS QUE LA SNEMM EST HABILITÉE À RECEVOIR VOS LEGS ET DONATIONS ?**

Reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 1922, la Société Nationale d'Entraide de la Médaille militaire est habilitée à recevoir des legs et donations. Ces libéralités lui permettent de maintenir ses actions de soutien à un niveau substantiel.

Pour tous renseignements : 01 45 22 68 11

# Monument Amicitia France – Canada

Il s'agit du premier monument national au Canada dédié à l'amitié franco-canadienne.

## QUI SONT LES INITIATEURS DE CE PROJET ET QUI PORTE CE PROJET AUJOURD'HUI ?

En 2018, Christophe Raisonnier et André Levesque, bénévoles très investis dans le devoir de mémoire, ont relevé ce colossal défi d'élaborer un plan d'action pour une idée audacieuse : construire le premier monument national dédié à l'amitié entre la France et le Canada. L'union faisant la force, ils ont su fédérer de nombreux acteurs associatifs, œuvrant sous différents prismes pour l'amitié franco-canadienne, afin que ce projet devienne une véritable initiative citoyenne. Soutenu par l'ambassade de France au Canada, sous la co-présidence d'honneur de la vice-présidente du Sénat français, Hélène Conway-Mouret et du sénateur canadien Serge Joyal, ce projet est aujourd'hui porté par un partenariat entre **deux entités décisionnaires** que sont l'association **Monument Amicitia France-Canada**, présidée par André Levesque assisté par quatre administrateurs et présidents d'associations franco-canadiennes de la région de la capitale nationale (Christophe Raisonnier, 1846<sup>e</sup> section de la société nationale d'entraide de la Médaille militaire et délégué général adjoint du Souvenir français au Canada; Yann-Alexandre Girard, Français du monde Ottawa-Gatineau; Sylvie Bragard, Union des Français de l'étranger Ottawa-Gatineau; Jacques Janson, association des décorés de la Légion d'honneur d'Ottawa). **La Fondation Beechwood du cimetière national du Canada**, véritable institution historique de la capitale fédérale et organisation à but non lucratif, a accepté de céder à titre gracieux une parcelle de terrain boisé qui accueillera le premier monument



dédié à l'amitié entre la France et le Canada et ouvrant ainsi la voie à ce que pourrait être un futur jardin des Alliés.

## POURQUOI CE MONUMENT ?

Après plus de quatre siècles d'histoire commune et 90 ans de relations diplomatiques officielles entre la France et le Canada, la grande communauté française, souvent binationale, mais aussi les Canadiens, francophones et francophiles, ne disposent d'aucun lieu pour célébrer leur histoire, acter le présent et préparer l'avenir en s'inscrivant dans une vision intergénérationnelle. Ce monument inédit intemporel deviendra le témoin de notre passé, celui de nos actions futures, forces et excellences conjuguées dans de multiples coopérations bilatérales telles que la transition écologique, la culture, la science, l'éducation, le maintien de la paix, le devoir mémoriel et l'égalité des genres. Il est donc destiné à mettre en exergue les contributions et les sacrifices consentis par nos aînés et à valoriser les actions contemporaines entre nos deux

pays. Ce sera ainsi un parfait vecteur intergénérationnel pour les citoyens et les autorités françaises et canadiennes, afin de mener des actions culturelles, sociales et éducatives. Les établissements scolaires pourront aussi utiliser ce mémorial pour instruire et transmettre les valeurs qu'il évoque, dans un parcours enrichissant pour sensibiliser les futures générations aux réalités de notre monde. Son implantation sur *la colline inspirée* de Beechwood, site historique exceptionnel du cimetière national du Canada, suscitera des démarches caritatives et citoyennes rassemblant cette communauté française si active et solidaire quand il s'agit d'exprimer sa joie ou sa tristesse, loin de sa patrie d'origine.

## → Pour en savoir plus :

<https://www.youtube.com/watch?v=js0C276iww&feature=share>

## POURQUOI CE STYLE ET CES ORNEMENTS ?

*AMICITIA France-Canada*, locution latine choisie pour nommer ce monument, permet de préserver

une neutralité nécessaire vis-à-vis des deux langues officielles du Canada. Fait de granit et de bronze, *AMICITIA France-Canada* mesurera 9 mètres de long sur 3 mètres de haut et sera orné de sculptures réalisées par un artiste canadien. Au centre apparaissent les emblèmes français et canadien, Marianne « enlassée » par une feuille d'érable veinée, surplombés par deux avant-bras, féminin et masculin, tenant une torche. Deux murets jouxtant cette partie centrale porteront les sculptures de quatre décorations françaises et canadiennes. Enfin, huit crochets en bronze arborant un logo franco-canadien, disposés au-dessus des décorations, supporteront les couronnes commémoratives. Les décorations qui orneront les murets latéraux sont dans l'ordre protocolaire pour la France, la Légion d'honneur, la Médaille militaire, l'ordre national du Mérite et la médaille de la Défense nationale et pour le Canada, la Croix de Victoria, l'Ordre du Canada, l'ordre du Mérite militaire et la Croix du service méritoire. Le granit gris de ce monument provient de carrières locales et son emplacement révèle un ancrage symbolique sur la partie visible du bouclier canadien dans l'enceinte du cimetière national de Beechwood.

#### QUELLES SONT LES ESTIMATIONS DES COÛTS FINANCIERS ET QUELLES SONT LES ÉCHÉANCES CALENDAIRES ?

Le coût financier pour ériger *AMICITIA France-Canada* est de 270 000 dollars (taxes incluses) auxquels il faut aussi provisionner la somme de 50 000 dollars destinée à constituer une réserve de fonds pour subvenir aux futurs besoins d'entretien. Ces

fonds (exclusivement issus de dons) seront entièrement collectés et gérés par la *Fondation Beechwood*. Le lancement officiel de la campagne de levée de fonds s'est tenu le 17 novembre 2020 à l'ambassade de France, sous le haut patronage de l'ambassadrice de France au Canada, Kareen Rispal, en présence de la ministre Mona Fortier représentant le gouvernement du Canada, du chef d'État-major des Forces armées canadiennes, le général Jonathan Vance, des co-présidents d'honneur du projet, Hélène Conway-Mouret, vice-présidente du Sénat français et Serge Joyal, sénateur canadien (en duplex), le directeur du marketing de la *Fondation Beechwood*, Nicolas McCarthy et les cinq administrateurs de l'association *Monument Amicitia France-Canada*. L'échéancier prévisionnel du projet s'échelonne donc de novembre 2020 à novembre 2021 avec les tranches suivantes :

- **de novembre 2020 à février 2021** : campagne de levée de fonds ;
- **février 2021** : signature du contrat de construction entre la *Fondation Beechwood* et le constructeur attitré de Beechwood ;
- **mai 2021** : début de la construction ;
- **novembre 2021** : inauguration officielle.

#### FINANCIERS ET QUELLES POURQUOI AVONS-NOUS BESOIN DE VOTRE ENGAGEMENT ?

Vous êtes tous témoins des liens puissants unissant nos deux Nations. **En vous joignant à cette noble cause, vous en deviendrez acteurs !** Nous faisons donc appel à vous pour soutenir et accroître le rayonnement de cette initiative citoyenne. Rejoignez les

communautés française et canadienne, communautés dynamiques dont le slogan est :

#### Monument Amicitia France-Canada Bâtissons-le ensemble !

Sur la colline inspirée de Beechwood, « il est des lieux où souffle l'esprit », cet esprit d'amitié si puissant entre nos deux peuples. Aidez-nous à construire ce monument pour que nous puissions léguer aux générations futures le flambeau éclairant notre longue histoire commune.

#### COMMENT FAIRE UN DON EN LIGNE OU PAR VOIE POSTALE ?

##### → FRANCE :

- <https://www.leetchi.com/fr/c/rnprnWLYw>
- par chèques postés à :  
**la SNEEM « Monument Amicitia France-Canada »**  
36 rue de la Bienfaisance  
75008 PARIS  
et mettre le chèque à l'ordre de « entraide SNEEM »

##### → CANADA :

- <https://www.beechwoodottawa.ca/fr/donation> (bénéficiaires : Monument France-Canada)
- par chèques postés à :  
**la Fondation du cimetière de Beechwood**  
280 avenue Beechwood  
OTTAWA K1L 8A6

(en précisant dans la partie mémoire de votre chèque, en bas à gauche : « Monument France-Canada », sans oublier de préciser votre nom et adresse pour recevoir le reçu fiscal).

# BRODERIES ALPHA-B






**SPÉCIALISTE  
DU DRAPEAU BRODÉ  
MAIN**

ACCESSOIRES  
ÉCUSONS - CRAVATES  
CADRES PERSONNALISÉS  
IDÉES CADEAUX

**DEVIS ET MAQUETTES GRATUITS**

CIDEX C3 14610 VILLONS LES BUISSON TÉL. 02 31 43 55 99

# Le volontaire étranger

*Le monde entier disait : la France est en danger*

*Les barbares demain, camperont dans ses plaines*

*Alors, cet homme que nous nommions «l'étranger»*

*Issus des monts latins des rives hellènes*

*Ou des bords d'outre-mer, s'étant pris à songer*

*Vint à nous, et s'offrant d'un cœur libre et léger*

*Dans nos rangs s'élança sur les hordes germanes*

*Quatre ans, il a peiné, lutté, saigné, souffert !*

*Et puis un soir, il est tombé, dans cet enfer.*

*Qui sait si l'inconnu qui dort sous l'arche immense*

*Mêlant sa gloire épique aux orgueils du passé*

*N'est pas cet inconnu devenu fils de France*

*Non par le sang reçu mais par le sang versé*

Pascal Bonetti, 1920



Le volontaire étranger de 1914.

## Respect

Pendant cette période de confinement et dans l'impossibilité pour beaucoup de participer aux cérémonies traditionnelles du 11 novembre, ayons une pensée fraternelle envers nos grands anciens.

### Pierre Recorbe

est l'un d'eux. Né en 1889 à Marcolès (Cantal), il s'engage au 139<sup>e</sup> régiment d'infanterie en 1910, cité plusieurs fois, il participe comme brancardier à 28 jours de combat non-stop en 1915. Blessé plusieurs fois, il retournera au combat et le 22 avril 1918. Il est cité à



l'ordre de la division le 2 mai 1918, «brancardier dévoué, d'une audace allant jusqu'à la témérité...». Il était titulaire de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et officier de l'ordre national du Mérite. Porte-drapeau, il s'est éteint en 1983, à l'âge de 94 ans.

C'est au regard de l'exemple de ces simples Français auxquels appartient Pierre Recorbe, pétris de patriotisme et amoureux de la France, que les générations suivantes ont appuyé leurs actions de 1940 à 1964.

Aujourd'hui encore les plus jeunes en Opérations Extérieures, comme leurs grands anciens de la Première Guerre mondiale, assument seuls l'ensemble des conflits au service de notre beau pays. Par respect de tant de sacrifices et de malheurs, ils n'ont de cesse d'être les dignes héritiers de ceux qui ont offert leurs vies pour que nous soyons libres et que la France garde sa grandeur.

L'actualité ne nous permettant pas de leur rendre concrètement l'hommage qui leur est dû, c'est le cœur serré, mais emplit de reconnaissance et d'admiration que nous pensons à eux.

# Médaille militaire et réglementation

Il arrive encore trop fréquemment que des présidents de sections recherchent des renseignements à propos des conditions de remise de la Médaille militaire. Cette décoration récompense des faits militaires et ne peut, par conséquent, être remise que par un militaire d'active. Afin de préserver toute la solennité et le prestige qui entoure cet événement, il est nécessaire de se conformer aux dispositions suivantes.

## Le médaillé militaire est en droit de porter sa décoration dès la publication au Journal Officiel du décret de concession.

Les textes n'en rendent pas obligatoire la remise officielle. Cependant, lorsque le bénéficiaire souhaite être décoré à l'occasion d'une manifestation publique, il est impératif de respecter les consignes prescrites par l'article R-148 du Code de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire en vigueur depuis le 13 mars 2015 (décret modificatif n° 2015-265 du 11 mars 2015)\*.

## La remise de la Médaille militaire a lieu dans les conditions suivantes :

- 1- Pour les militaires, au cours d'une cérémonie militaire, par l'autorité accomplissant la revue des troupes ou par le militaire désigné par elle à cet effet ;
- 2- Pour les autres récipiendaires, soit selon les modalités définies en « 1 » lorsqu'ils le souhaitent et que les circonstances le permettent, soit par le délégué militaire départemental, le commandant d'armes de la garnison ou un officier général en deuxième section ayant reçu délégation expresse à cet effet du délégué militaire départemental territorialement compétent.

L'autorité chargée de la remise adresse à haute voix au récipiendaire les paroles suivantes : « *Au nom du Président de la République, nous vous conférons la Médaille militaire* ». Elle lui attache la médaille sur la poitrine (côté gauche) présentée sans autre décoration.

Il résulte de cette réglementation que seule l'autorité militaire est en mesure de procéder à cette cérémonie.

Si rien ne s'oppose à l'organisation de réunions destinées à honorer le nouveau médaillé militaire, il reste que toute remise de la Médaille militaire assurée par une autre autorité que militaire et sous une forme autre que celle définie à l'article R-148 est absolument proscrite.

> La vigilance de tous nos sociétaires, et particulièrement celle des présidents de sections, est très précieuse pour l'éthique de la SNEMM. À noter que tout manquement dont nous avons connaissance est signalé au Grand Chancelier de la Légion d'honneur.



[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)



### Décret du 17 octobre 2020 portant promotion et nomination dans l'ordre national du Mérite en faveur des militaires n'appartenant pas à l'armée active

| COMMANDEUR  |             |      |                  |
|-------------|-------------|------|------------------|
| ARTISSON    | Alain       | 82   | VERDUN           |
| OFFICIER    |             |      |                  |
| SOUYEUX     | Patrick     | 1209 | CASTELSARRASIN   |
| DALLOZ      | Jean-Claude | 1739 | ORLÉANS BRICY    |
| CHEVALIER   |             |      |                  |
| ABAFOUR     | Michel      | 832  | ANTONY           |
| BEAUDUOIN   | Serge       | 55   | BAR-LE-DUC       |
| BERTHOD     | Paul        | 667  | ALBERVILLE       |
| CHIPAULT    | Gilbert     | 369  | ÉTAMPES          |
| MAZZOLINI   | Daniel      | 1005 | QUINGEY          |
| RICHARD     | Dominique   | 245  | LA FÈRE          |
| SAINTE LUCE | Clair       | 125  | VANNES           |
| ALPHONSE    | Gaston      | 543  | THONON-LES-BAINS |
| STIEPIEN    | René        | 277  | ÉVREUX           |

### Décret du 17 octobre 2020 portant promotion et nomination dans l'ordre national du Mérite en faveur des militaires appartenant à l'armée active

| CHEVALIER   |      |    |         |
|-------------|------|----|---------|
| ALBORGHETTI | Yves | 39 | BAYONNE |

Ci-après la liste de ceux de nos adhérents récemment récompensés. Nous leur renouvelons nos sincères félicitations. (Pour toutes questions : [chancellerie@snemm.fr](mailto:chancellerie@snemm.fr) ou 06 89 36 82 44).



## Décret du 29 octobre 2020 portant concession de la Médaille Militaire en faveur des militaires n'appartenant pas l'armée active

| Nom          | Prénom         | Section |                                                         |
|--------------|----------------|---------|---------------------------------------------------------|
| BARAT        | Paul           | 3000    | PARIS                                                   |
| BRUNEEL      | Yvan           | 3009    | PARIS                                                   |
| MARCO-BORT   | Jacques        | 20      | CHARTRES                                                |
| CONAN        | Louis          | 22      | DINAN                                                   |
| ROUX         | Maurice        | 23      | VILLENEUVE-SUR-LOT                                      |
| SICARD       | Jean-Marie     | 32      | AVIGNON                                                 |
| PHILIPPE     | André          | 44      | NANCY ET ENVIRONS                                       |
| PAPIRER      | Serge          | 51      | LUNEVILLE-GERBEVILLER-DOMBASLE-SAINT-NICOLAS-DE-PORT    |
| ARRAULT      | Paul           | 76      | LA FLÈCHE                                               |
| THIBAUT      | Georges        | 82      | VERDUN                                                  |
| LEBOUCHER    | Serge          | 90      | LE MANS                                                 |
| BERGER       | Claude         | 131     | ANGERS                                                  |
| PERRIN       | Roger          | 133     | DOUAI                                                   |
| TISON        | Pierre         | 133     | DOUAI                                                   |
| EBRAN        | Gérard         | 137     | LE HAVRE                                                |
| MIETTON      | Roger          | 141     | CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE                                    |
| FOUCHER      | Christian      | 143     | CÔTE D'Émeraude                                         |
| SINGRAJPHAKD | Sophada        | 144     | BESANÇON                                                |
| HAYANI       | Pierre         | 183     | TARBES                                                  |
| MOINDROT     | Philippe       | 203     | MOULINS                                                 |
| FORT         | Henri          | 213     | ROYEN                                                   |
| LETT         | André          | 243     | SARREGUEMINES                                           |
| TARRES       | Jean-René      | 250     | ALBI                                                    |
| GHERARDI     | Alfred         | 252     | ORANGE                                                  |
| WINE         | François       | 272     | SELESTAT                                                |
| BISIAUX      | Charles        | 278     | DRAGUIGNAN                                              |
| FRISCHEMEYER | Jean-Willy     | 339     | MULHOUSE                                                |
| LEISEN       | Nicolas        | 340     | THONVILLE ET ENVIRONS-VALLÉES DE LA FENSCH ET DE L'ORNE |
| LEMEITER     | Fabien         | 360     | SENS                                                    |
| ROUSSEL      | Michel         | 384     | TOULOUS                                                 |
| SALLET       | Bruno          | 543     | THONON-LES-BAINS                                        |
| MOREL        | André-Jean     | 569     | MAMERS                                                  |
| FOUSSIER     | Gilbert        | 616     | CIVRAY                                                  |
| MARTIN       | Jean           | 616     | CIVRAY                                                  |
| BLANCHARD    | Christophe     | 700     | LOURDES                                                 |
| DESFEUX      | Jean           | 787     | THIBERVILLE                                             |
| SCHWARTZ     | Albert         | 794     | PAYS DE BITCHE                                          |
| BILLARD      | Maurice        | 796     | BEAUVOIR-SUR-MER                                        |
| BERTHET      | Henri          | 800     | HAYBES                                                  |
| CECCARELLI   | Jean           | 868     | LE BOURGET                                              |
| MEURICE      | Raymond        | 1081    | SAINT-MICHEL                                            |
| MONTAILLE    | Raoul          | 1165    | ANDELYS-ANDELLE-VEXIN                                   |
| NICOLE       | Henry          | 1211    | BEAUMONT-DE-LOMAGNE                                     |
| GUILLAUME    | Claude         | 1220    | VERVINS - THIERACHE                                     |
| SICOT        | Roger          | 1456    | LES HERBIERS                                            |
| RABAUD       | Michel         | 1456    | LES HERBIERS                                            |
| BETTIN       | René           | 1527    | LA GARDE                                                |
| FOURNEAU     | Robert         | 1550    | SAINT-PORCHAIRE                                         |
| VALVERDE     | Henri          | 1560    | SUR SAINTE-BAUME                                        |
| BERNARD      | Yves           | 1582    | LA ROCHEFOUCAULD                                        |
| DUBREUILH    | Jean, Augustin | 1610    | LANGON                                                  |
| BOUIN        | Guy            | 1633    | VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS                               |
| SUSCOSSE     | Hubert         | 1638    | SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE                                |



**Décret du 29 octobre 2020 portant élévation dans l'ordre national de la Légion d'honneur  
en faveur des militaires n'appartenant pas à l'armée active**

| Nom                   | Prénom      | Section |                                                             |
|-----------------------|-------------|---------|-------------------------------------------------------------|
| <b>GRAND OFFICIER</b> |             |         |                                                             |
| <b>GUSIC</b>          | Salih       | 0626    | COURBEVOIE - LA GARENNE-COLOMBES                            |
| <b>COMMANDEUR</b>     |             |         |                                                             |
| <b>SERVOZ</b>         | Robert      | 0039    | BAYONNE                                                     |
| <b>KUZBYT</b>         | Wladislas   | 0147    | LA ROCHE-SUR-YON                                            |
| <b>OFFICIER</b>       |             |         |                                                             |
| <b>MARCUELLO</b>      | Jésus       | 0107    | OLORON-SAINTE-MARIE                                         |
| <b>POINET</b>         | Michel      | 0031    | ROCHEFORT                                                   |
| <b>DURLIK</b>         | Robert      | 0067    | MACON                                                       |
| <b>RENARD</b>         | Lionel      | 0239    | CRÉTEIL                                                     |
| <b>BINET</b>          | Pierre      | 0353    | ANTIBES                                                     |
| <b>CHOPIN</b>         | Didier      | 1196    | HAUT GARD                                                   |
| <b>CASAMAYOU</b>      | Georges     | 1749    | TOULOUSE FRANCAZAL                                          |
| <b>CHEVALIER</b>      |             |         |                                                             |
| <b>CAVALLINI</b>      | Marc        | 0006    | NIMES                                                       |
| <b>ROY</b>            | Robert      | 0006    | NIMES                                                       |
| <b>GINETTI</b>        | Nello       | 0006    | NIMES                                                       |
| <b>BONN</b>           | Robert      | 0025    | PERIGUEUX                                                   |
| <b>CARLI</b>          | André       | 0036    | TOURS                                                       |
| <b>LEUREAU</b>        | Paul        | 0036    | TOURS                                                       |
| <b>LEPOIVRE</b>       | Thierry     | 0039    | BAYONNE                                                     |
| <b>DENARDOU</b>       | Louis       | 0045    | LIMOGES                                                     |
| <b>MOURLON</b>        | Henri       | 00914   | AURILLAC                                                    |
| <b>POUPRY</b>         | Marius      | 0119    | ANGOULÊME                                                   |
| <b>BARRAUD</b>        | Jean        | 0131    | ANGERS                                                      |
| <b>FAGOT</b>          | Bernard     | 0137    | LE HAVRE                                                    |
| <b>GUICHET</b>        | Roger       | 0138    | REIMS                                                       |
| <b>AUBEY</b>          | Louis       | 0153    | NEVERS                                                      |
| <b>FRAPIN</b>         | Jean        | 0176    | AUXERRE                                                     |
| <b>TAUPIN</b>         | Roger       | 0176    | AUXERRE                                                     |
| <b>SALABERT</b>       | Étienne     | 0188    | PAU                                                         |
| <b>BRANDENBURGER</b>  | Stéphane    | 0230    | METZ                                                        |
| <b>WIEDERKEHR</b>     | Maurice     | 0230    | METZ                                                        |
| <b>ALLAOUI</b>        | M'hamed     | 0234    | SISTERON - ORAISON                                          |
| <b>REAL</b>           | José        | 0236    | STRASBOURG                                                  |
| <b>DUROU</b>          | Guy         | 0250    | ALBI                                                        |
| <b>BREYNAT</b>        | Michel      | 0263    | ROMANS                                                      |
| <b>HERVE</b>          | Stéphane    | 0327    | SAINT-POL-DE-LÉON                                           |
| <b>JONDREVILLE</b>    | Daniel      | 0330    | CHAUMONT-NOGENT                                             |
| <b>BOUILLER</b>       | Stéphane    | 0392    | CANTONS DES PORTES DU MÉDOC<br>ET DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES |
| <b>PASQUET</b>        | Robert      | 0395    | ROMORANTIN-LANTHENAY                                        |
| <b>BAGES</b>          | Gabriel     | 0426    | CASTRES                                                     |
| <b>ESTASSY</b>        | Charles     | 0455    | ISTRES                                                      |
| <b>THIEBAUD</b>       | Robert      | 0476    | LURE                                                        |
| <b>PAN</b>            | Jean        | 0527    | MONTBÉLIARD                                                 |
| <b>DAVID</b>          | René        | 0552    | LONS-LE-SAUNIER                                             |
| <b>FAGOT</b>          | Jean        | 0603    | SAINT-JEAN-DE-LUZ                                           |
| <b>MARIN</b>          | Théodore    | 0611    | LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE                                       |
| <b>RIBOT</b>          | Serge       | 0626    | COURBEVOIE - LA GARENNE-COLOMBES                            |
| <b>VOROBIEFF</b>      | Michael     | 0626    | COURBEVOIE - LA GARENNE-COLOMBES                            |
| <b>GINER</b>          | Francis     | 0626    | COURBEVOIE - LA GARENNE-COLOMBES                            |
| <b>THEILLOUT</b>      | Louis       | 0833    | THIVIERS                                                    |
| <b>PAUL</b>           | Marcel      | 0839    | RABASTENS-DE-BIGORRE                                        |
| <b>BARRERE</b>        | André       | 0896    | GUÉRET                                                      |
| <b>GIRAUDIER</b>      | Joseph      | 0973    | SAINT-ÉTIENNE - LOIRE SUD                                   |
| <b>PAGES</b>          | Roger       | 1621    | SAINT-CYPRIEN                                               |
| <b>SANTI</b>          | Modeste     | 1643    | SAINT-GAUDENS                                               |
| <b>ZANCANARO</b>      | Michel      | 1663    | LOMAGNE                                                     |
| <b>CLAIR</b>          | Roger       | 1702    | ERSTEIN                                                     |
| <b>BLANCHARD</b>      | Michel      | 1778    | LA LOUPE                                                    |
| <b>PALTOR</b>         | Joseph      | 1801    | BAGES                                                       |
| <b>COURDIER</b>       | Georges     | 3009    | PARIS                                                       |
| <b>MENARD</b>         | Jean-Claude | UD 14   | CALVADOS                                                    |

## CARNET

### Naissances

**NORAH**, petite-fille de José REAL, président général, 236° (67°)

**MAËLAN**, arrière-petit-fils de Michèle et Roger CHAPOTOT 19° (21°)

**INÈS**, petite-fille de Georgette et Michel MONGEY 841° (54°)

### Noces

#### ■ DIAMANT (60 ans)

**GILLET Bernard M. et Mme**, 176°

**NOULLEZ Jean-Marie M. et Mme**, 1374°

#### ■ ORCHIDÉE (55 ans)

**MIDOUX Julien M. et Mme**, 3000°

**LECLERC Noël M. et Mme**, 1430°

**PETOT Colette M. et Mme**, 19°

#### ■ OR (50 ans)

**HUNG René M. et Mme**, 250°

**BERNARDOU Jean-Claude M. et Mme**, 250°

**POUCHOLS René M. et Mme**, 250°

**DEGREMONT Daniel M. et Mme**, 286°

### Décès (Conjoints et enfants de nos adhérents)

**DAMILO Jeanine**, épouse de Raymond 841°

**LARAB Geneviève**, épouse de Rabah 1373°

**LECOMPTE Marcel**, époux de Jeannine 1101°

**VABRE Danielle**, épouse de Christian 1621°

Afin d'éviter de fréquents doublons, nous remercions nos lecteurs de formuler leur demande de parution auprès des présidents de sections, lesquels se chargeront de nous communiquer l'information de préférence par voie électronique.

## UNE DAME D'ENTRAIDE À L'HONNEUR

**Mme Claudine CABUT**, dame d'entraide à la 305° section de Givet (08) se verra attribuer très prochainement la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. Cette médaille récompense son engagement sans faille depuis de très nombreuses années.

Toutes nos félicitations.

## Errata N° 588

Les services Chancellerie et Effectifs  
vous présentent leurs excuses

### Page 37 : Noce d'or

Au lieu de lire **KLEPA Christian et Mme**, 1687°

lire **KLEPKA Christian et Mme**, 1687°

## LA CHANCELLERIE COMMUNIQUE

Le chef du bureau chancellerie demande aux présidents d'UD et de sections de contacter par mail le bureau chancellerie [chancellerie@sneem.fr](mailto:chancellerie@sneem.fr) afin de faire le point sur les dossiers de propositions de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite qui sont en attente. Ces demandes doivent comporter impérativement : le NOM, PRÉNOM, date de NAISSANCE et le numéro de l'adhérent concerné. Une réponse sera faite à chaque mail.

### RAPPEL

Le bureau chancellerie de la S.N.E.M.M. gère les dossiers de propositions de Légion d'honneur, Médaille militaire et ordre national du Mérite **uniquement au profit de ses adhérents.**

J'AI TROUVÉ LE MOYEN DE SÉCURISER MA VIE  
ET DE RASSURER MES ENFANTS  
**C'EST ÇA, VIVRE L'ESPRIT LIBRE**

DOMITYS SAS au capital de 2 000 000 € - RCS Paris 8488 701 434 - Document et photo © Camille Malissen / non contractuel - antihese-pub.com - 10/20



**DOMITYS, LE CADRE IDÉAL  
POUR VIVRE SEREINEMENT  
LA VIE QUE VOUS AIMEZ**

### VOTRE APPARTEMENT

En location du studio au 3 pièces  
Avec vos meubles

### SI VOUS AVEZ BESOIN

Des services et une équipe  
à votre écoute 24h/24, 7j/7

### SI VOUS AVEZ ENVIE

Un restaurant  
Des activités et animations

### 2 OFFRES SPÉCIALES adhérents SNEEM

#### • SÉJOUR TEMPORAIRE •

**95 € / jour<sup>(1)</sup>**  
pour 1 personne

#### • LOCATION PERMANENTE •

**Forfait d'installation  
offert<sup>(2)</sup>**

CONTACTEZ VOS RÉSIDENCES SERVICES SENIORS

**02 47 51 7000 / domitys.fr**

appel non surtaxé



**DOMITYS**  
vivre l'esprit libre

(1) Offre non cumulable avec les offres DOMITYS en cours, valable uniquement dans les résidences DOMITYS de France, sous réserve de disponibilité. Réservée aux personnes de plus de 60 ans. Tarifs valables pour un séjour de 1 semaine à 1 mois effectué avant le 30/04/2021. Le séjour comprend l'hébergement, la pension complète, l'accès à tous les services, l'assistance 24h/24, le linge de lit et de bain, le ménage quotidien. Consommations téléphoniques et boissons non incluses. Présence gratuite d'un animal de compagnie. Supplément de 40 € / jour pour toute personne supplémentaire. (2) La gratuité du forfait d'installation d'une valeur de 250 € pour une personne seule et de 450 € pour un couple, dans le cadre d'une location permanente avec un emménagement avant le 30/04/2021.

## 02 Aisne

**BOUVIER Claude**, St-Erme-Outre-et-Ramecourt (657°)  
**CARPENTIER Bernard**, Crépy (657°)  
**DUCLERT Jeanine**, Château-Thierry (8°)  
**DUSSART Joseph**, Sissonne (657°)  
**LEQUEUX Marc**, Soissons (393°)

## 03 Allier

**CARRIER Christian**, Abrest (27°)  
**CHAYA Marcel**, Saint-Pourçain-sur-Sioule (1483°)  
**HARRAULT Michel**, Gennetines (203°)  
**POUYET Bernard**, Chantelle (1483°)

## 04 Alpes-de-Haute-Provence

**GIRARD Henri**, Sisteron (234°)  
**ROZALEN René**, Digne-les-Bains (151°)

## 06 Alpes-Maritimes

**LOUCHE Roger**, Antibes (353°)  
**MICHELON André**, Vallauris (3000°)

## 07 Ardèche

**AUDIBERT Marcel**, Vessey (54°)  
**DURIEUX Fernand**, Tournon-sur-Rhône (1767°)

## 08 Ardennes

**PETITPAS Daniel**, Amblimont (759°)

## 09 Ariège

**ASTRE Charles**, Dun (241°)  
**SARDA Gilbert**, Lavelanet (241°)

## 10 Aube

**WISLOCKI Jean Marcel**, Pars-lès-Romilly (555°)

## 11 Aude

**CARBOU Jean**, Pieuze (216°)  
**CASTILLON Gabriel**, Azille (1061°)  
**FRANCOU Gabriel**, Castelnaudary (204°)  
**GORRY Charles**, St-Couat-d'Aude (216°)  
**MICHET Roland**, Belpech (204°)  
**MIRAVETE Raymond**, Quillan (957°)  
**PAYET Joselon**, Narbonne (1463°)  
**SALAS Frasniquito**, Ferrals-les-Corbières (1061°)  
**VILLEROUX Jean-Marie**, Brézilhac (957°)

## 13 Bouches-du-Rhône

**BALDAUF Gabriel**, Miramas (423°)  
**BLONDEAU André**, Salon-de-Provence (423°)  
**GERMAIN Serge**, Marseille (89°)  
**GROSJEAN Louis**, Pelissanne (423°)  
**GUSSE Madeleine**, Carnoux-en-Provence (1574°)  
**HERNANDEZ Simone**, Carnoux-en-Provence (1574°)  
**MARQUIS Joseph**, Sénas (423°)  
**ROY Eliane**, Aubagne (1574°)  
**SCOTTO DI CESARE Roger**, Aubagne (550°)  
**TARNO Edouard**, Miramas (423°)  
**THIELENS Andrée**, Marseille 07 (1621°)

## 14 Calvados

**DELARUE Jean**, Pont-l'Évêque (220°)  
**FOSSEY Claude**, Lisieux (220°)  
**LEBIGOT Alexandre**, Biéville-Beuville (UD 014)  
**PONTE Francis**, Mondeville (UD 014)

## 16 Charente

**CORIOLAN Jacques**, Puymoyen (119°)  
**FORT Guy Robert**, Yvrac-et-Malleyrand (1582°)  
**RAMBAULT Anicet**, St-Même-les-Carrières (889°)

## 17 Charente-Maritime

**BANLIARD Michel**, Burie (889°)  
**BILLAUD Jean Abel**, La Rochelle (24°)  
**BRIAND André**, Sablonceaux (213°)  
**DASSONVAL Claude**, Royan (213°)  
**DUBOIS Cécile**, Le Château d'Oléron (600°)  
**GUIGNARD Yvon**, Chabon (803°)  
**JALLEY Raymond**, Rochefort (31°)  
**JAUFFRAIS Guy**, Ste-Marie-de-Ré (704°)  
**LERUTH Paulette**, Saint-Georges-d'Oléron (600°)  
**RIDEAU Claude**, La Flotte (704°)  
**ROBERT Pierre**, Royan (213°)

## 18 Cher

**BILLEBAULT Robert**, Avord (1327°)  
**COURTEAUDON Jean**, Châteaumeillant (1254°)  
**GAY Monique**, Neuvy-sur-Barangeon (30°)  
**GIRAULT Jacqueline**, St-Satur (1065°)  
**HODEAU Norbert**, Saint-Martin-d'Auxigny (30°)  
**PERUCHOT Jean**, Trouy (30°)

## 19 Corrèze

**SCHILZ Jean**, Collonges-la-Rouge (438°)

## 21 Côte-d'Or

**GENET Marcel**, Chevigny-Saint-Sauveur (457°)  
**GEORGE Paulette**, Chenove (19°)  
**LABORDE Julien**, Fontaine-lès-Dijon (19°)  
**LEGER Claude**, Auxonne (457°)  
**MEULNOTTE Francois**, Dijon (19°)  
**PAUL Robert**, Dijon (19°)

## 22 Côtes d'Armor

**GUEGAN François**, Plourhan (891°)  
**LE GUILLOU Jeannine**, Penvénan (1788°)  
**POTIN Guy**, Lannion (152°)

## 24 Dordogne

**BAUDRAT Jean**, Vergt (25°)  
**BEAUVIEUX Murielle**, Lanouaille (833°)  
**BIKODOROFF Etienne**, La Tour-Blanche (682°)  
**GAI André**, Abjat-sur-Bandiât (1789°)  
**GUILLOU Jean**, Champcevinel (682°)  
**JOUFFRE Henri**, Boulazac Isle Manoire (25°)  
**MALOUBIER Jean-Pierre**, Excideuil (833°)  
**NOGUERA Joseph**, Négrondes (833°)

## 25 Doubs

**AGAZZI Robert**, Fontain (144°)  
**BENOIT Pierre**, Ornans (860°)

**BERGEROT Louise**, Serre-les-Sapins (1557°)  
**CASTELLA Lucien**, Cussey-sur-l'Ognon (144°)  
**LADEVANT Pierre**, Étray (1765°)  
**LEVIEUX Roger**, Montferand-le-Château (144°)  
**MACABREY Georges**, Pontarlier (1557°)  
**MARLE Daniel**, Pouilly-les-Vignes (144°)  
**ORTEGA René Claude**, Lougres (527°)  
**PEGEOT André**, Sancey (1765°)  
**RAFFAELLI Marcelle**, Valentigney (282°)

## 26 Drôme

**BOULOCHER André**, Bourg-lès-Valence (651°)  
**DUTRON André**, Montélimar (135°)  
**GIRAUD René**, Romans-sur-Isère (38°)  
**PERRY Emile**, Montélimar (135°)  
**REYNAUD Andrée**, Lorient-sur-Drôme (651°)

## 27 Eure

**LE ROUX Claude**, Neaufles-St-Martin (1165°)  
**MAVET Micheline**, Le Bosc-Roger-en-Roumois (720°)

## 28 Eure-et-Loir

**BELLIER Marcel**, Mainvilliers (1778°)  
**ESCALLIER Claude**, Châteaudun (645°)  
**FUKS André**, La Loupe (1778°)  
**GLACET Cécile**, Chartres (20°)  
**PETIT Raymond**, Douy (645°)

## 29 Finistère

**BORDAT Marie-Louise**, Huelgoat (386°)  
**EOUZAN Jean-Claude**, Brest (11°)  
**KERAVEC Marie-Thérèse**, Plovan (1753°)  
**LARNICOL Joseph**, Bénodet (1753°)  
**LE NEN Louis**, Saint-Pol-de-Léon (327°)  
**LE PENNEC René**, Plogonnec (18°)  
**MADEC Armand**, Quemeneven (386°)  
**TALLEC Jean**, Moëlan-sur-Mer (1628°)

## 2A Corse-du-Sud

**COLONNA Etienne**, Ambiegna (1845°)  
**GRISONI Charles**, Ajaccio (1845°)  
**PINELLI François**, Rosazia (1845°)

## 30 Gard

**AMÉDURI Georges**, Aramon (32°)  
**GIBERT Bernard**, Alès (161°)  
**HEROUARD Bernard**, Nîmes (6°)  
**LAMACHE Philippe**, Caissargues (1813°)  
**LARGHI Jean Charles**, L'Estréchure (161°)  
**MAZEL Jean**, Saint-Christol-lès-Alès (1797°)  
**SOUCHON René**, Nîmes (1797°)  
**SUPPLISSON Christian**, Le Vigan (1797°)

**PLAQUES FUNERAIRES**  
 en pierres naturelles 300x200mm

www.serigraphiewetter.com

A la mémoire de mon époux  
 Médaille Militaire

Ses enfants  
 et petits-enfants  
 qui ne l'oublieront  
 jamais

Texte et décorations au choix, étude et devis gratuit

Documentation et tarif  
 sur simple demande à :

**SERIGRAPHIE WETTER**  
 8A rue de Leymen 68300 SAINT-LOUIS  
 Tél.Fax. 03 89 69 16 67 Email : contact@serigraphiewetter.com

## 31 Haute-Garonne

**CHEVALLIER Bernard**, Toulouse (21°)  
**DEDIEU Gilbert**, Saint-Jean (21°)  
**PEYRE Yves**, Toulouse (1713°)  
**VENNER Norbert**, Toulouse (21°)

## 33 Gironde

**ANCAERT Philippe**, Arès (1430°)  
**BONNISSOL Marcel**, Tizac-de-Lapouyade (1058°)  
**CARRERE Jeanne**, Mérignac (1776°)  
**DEGREEF André**, Lesparre-Médoc (661°)  
**FAURIE Jean**, Coutras (1058°)  
**GAILLARD Gaston**, Libourne (242°)  
**GUILLAUME Renée**, Étauliers (295°)  
**HILAIRE Jean**, Lège-Cap-Ferret (1430°)  
**PASCAL Guy**, Andernos-les-Bains (1058°)  
**PELOQUIN Léon**, Lussac (242°)  
**VERNEGEOL Etienne**, Arès (1430°)

## 34 Hérault

**BACCOU Paul**, Lunel (1547°)  
**CINCOTTA René**, Gigeon (347°)  
**MUNOZ Joseph**, Frontignan (347°)

## 35 Ille-et-Vilaine

**ALLANET Yves**, St-Aubin-du-Cormier (73°)  
**AUFFRAY Maurice**, St-Erblon (73°)  
**GERGAUD Roger**, Redon (462°)  
**HAMON Maurice**, St-Malo (143°)  
**LE GUENNEC Henri**, St-Malo (143°)

## 36 Indre

**BEYER Alain**, Arthon (209°)  
**BLANCHARD Roland**, Montipouret (1830°)  
**MAILLOCHON René**, Châteauroux (209°)  
**TORTAY Robert**, Mers-sur-Indre (1254°)

## 37 Indre-et-Loire

**CHATELAIN Micheline**, Chambray-lès-Tours (36°)  
**KERMOAL Roger**, La Membrolle-sur-Choisille (1837°)  
**ROUSSEAU Gilbert**, Tours (36°)

## 38 Isère

**BAIUTTI Colette**, Vienne (64°)

## 40 Landes

**GRANET Guy**, Oeyreluy (186°)  
**GUILLON René**, Morcenx (1745°)  
**LACROIX Pierre**, Labouheyre (1745°)  
**LEMAIRE Thérèse**, St-Paul-lès-Dax (1781°)  
**PLANCHARD Jeanne Laure**, Peyrehorade (1811°)  
**TERRADE André**, Saint-Pierre-du-Mont (184°)  
**TORDA Robert**, Biscarrosse (1585°)

## 41 Loir-et-Cher

**DESSAY Robert**, Marolles (116°)  
**LECLERC Pierre**, Montoire-sur-le-Loir (124°)

## 42 Loire

**ROLE Gilbert**, Mably (223°)

## 43 Haute-Loire

**BERGEIRE Jean**, Le Puy-en-Velay (747°)

## 44 Loire-Atlantique

**DAUVE Bernard**, Le Pellerin (1371°)  
**DUPONT Jean-Max**, Pornic (1371°)  
**LEMAIRE Cécile**, La Bernerie-en-Retz (1371°)  
**LETORT Yves**, Rezé (180°)

**PROVOST François**, Guérande (195°)  
**VERSARI Dominique**, Pornic (1371°)

## 45 Loiret

**ALLEMAND Jean-Paul**, Pithiviers (139°)  
**BALLY Geneviève**, Ferrières-en-Gâtinais (139°)  
**GASTINEAU Yves**, St-Jean-de-Braye (139°)  
**GERARD Christian**, St-Ay (1739°)

## 46 Lot

**BURDO Benvenuto**, Puy-l'Évêque (1831°)  
**GUIRAL Louis**, Uzech (1495°)

## 47 Lot-et-Garonne

**BLOT Raymond**, Fumel (1303°)  
**BONNEAU Roger**, Ste-Colombe-en-Bruilhois (159°)  
**DELFAUT Yves**, Pujols (23°)  
**HUMMEL Robert**, Villeneuve-sur-Lot (23°)  
**JEAN Bernard**, Estillac (159°)

## 49 Maine-et-Loire

**HOARAU Max**, Nuaille (522°)  
**LEVEAU Josiane**, Angers (131°)

## 50 Manche

**LE LIEVRE Suzanne**, St-Sauveur-le-Vicomte (428°)  
**MOITIE Jean-Charles**, Orglandes (1414°)  
**THERY Jean**, St-Laurent-de-Cuves (724°)

## 51 Marne

**BARRAULT Thérèse**, St-Germain-la-Ville (141°)  
**CHARLIER Jeannine**, Reims (138°)  
**D'AUDIBERT Jacques**, Reims (138°)  
**FAUST Serge**, Vandières (593°)  
**OROZCO Joaquin**, Reims (138°)  
**TIMAL André**, Cormontreuil (138°)  
**TISSIER Gérard**, Reims (1687°)  
**VAUTRAVERS Denis**, Fagnières (141°)

## 52 Haute-Marne

**BRESSON Roland**, Corgirnon (834°)  
**MENVIELLE Michel**, Chancénay (287°)  
**ORMANCEY Roger**, Saints-Geosmes (129°)

## 54 Meurthe-et-Moselle

**DUVAL Pierre**, Einvaux (946°)  
**EBRARD Georges**, Dommartin-lès-Toul (384°)  
**JUSS Anton**, Vandœuvre-lès-Nancy (44°)  
**LAMMENS René**, Nancy (44°)  
**MEIGNAN Henri**, St-Clément (51°)  
**PHILIPPE Jacques**, Azeraillies (609°)  
**SIRET Guy**, Dombasle-sur-Meurthe (51°)  
**VERMANDE Michel**, Choloy-Ménillot (384°)

## 55 Meuse

**BOUCHERE Jean**, Trémont-sur-Saulx (55°)  
**BREDA Claude**, Grimaucourt-en-Woëvre (82°)  
**ISIDRO Félix**, Bar-le-Duc (55°)  
**LANOTTE Claudine**, Gondrecourt-le-Château (384°)

## 56 Morbihan

**BOBINEAU Gaétan**, Monterblanc (1202°)  
**GLOUX Hilaria**, Pontivy (333°)  
**GRAF Maryvonne**, Ploemeur (43°)  
**GUIHENEUF Henri**, Quilly (387°)  
**LAUVERNIER Lucien**, Erdevén (1597°)  
**LE GUENNIC Louis**, Plouay (1307°)  
**LE PORT André**, Sauzon (589°)  
**LORINEAU Louis**, Lorient (43°)  
**MASSOT Bernard**, Guer (1150°)  
**MEDIGUE Louis**, Vannes (125°)  
**PLUNIAN Louis**, Etel (1597°)

**RIO André**, St-Pierre-Quiberon (589°)  
**RIOU Vincent**, Lorient (43°)  
**ROLLAIS Ernest**, La Gacilly (1150°)

## 57 Moselle

**BARGENDA Maurice**, Woustviller (243°)  
**BAUER Jean**, Hayange (340°)  
**BERTHELEMY Henri**, Crehange (698°)  
**DEHLINGER Robert**, Sarreguemines (243°)  
**DELORME Jean**, Metzervisse (340°)  
**DUDZIAK Etienne**, Plesnois (230°)  
**GRASMUCK Marie**, Porcellette (698°)  
**GROSJEAN Robert**, Jury (719°)  
**JANOT Paul**, Rohrbach-lès-Bitche (794°)

## 58 Nièvre

**PROT Daniel**, La Charité-sur-Loire (1181°)

## 59 Nord

**BOIDIN Patrick**, Carnières (286°)  
**BOULARAOU Ali**, Loos (1779°)  
**DELAHOUSSE Raphael**, Ronchin (1694°)  
**DELEPAUL André**, Willems (162°)  
**DESBIENS Claude**, Wattignies (34°)  
**DESCAMPS Gisèle**, Escaudain (1297°)  
**GAUDION Denise**, Cambrai (286°)  
**GUIDEZ Annette**, Caudry (286°)  
**LELEU Marie Thérèse**, Cambrai (286°)  
**LOIRE Madeleine**, Haubourdin (34°)  
**LOTTIAUX Jacques**, Maubeuge (140°)  
**MALIN Roger**, Escaudoeuvres (286°)  
**MICHAUX Gisèle**, Hautmont (1049°)  
**MOUCHON Marie-Françoise**, Valenciennes (1297°)  
**ROCH Louis**, Beauvois-en-Cambresis (1246°)  
**VASSEUR André**, Aniche (34°)

## 60 Oise

**AMAND Jean**, Pont-l'Évêque (157°)  
**BOUTRAUD Georges**, Compiègne (136°)  
**CARON Michel**, Noyon (157°)  
**CHRISTOPHE Casimir**, Le Mesnil-en-Thelle (1691°)  
**LASSALLE Hugnette**, Les Ayeux (699°)  
**RIGAUX Jacques**, Beauvais (1066°)

## 61 Orne

**BOUVET Georges**, St-Georges-des-Groseillers (120°)  
**FERRE Jacques**, Longny les Villages (913°)

## 62 Pas-de-Calais

**ALLART Auguste**, Auchel (1095°)  
**BONNEL Bernard**, Billy-Montigny (650°)  
**DANEL Jean-Michel**, Hersin-Coupigny (1095°)  
**DUFFET René**, Drocourt (650°)  
**LOURDEL Norbert**, Blendecques (958°)  
**MARTIN Annie**, Frévin-Capelle (162°)  
**POUILLY Albert**, Bonningues-lès-Ardres (958°)  
**PRAT Pierre**, Tilloy-lès-Mofflaines (162°)  
**TOURNEUR Denis**, Ecques (958°)  
**VALENTIN Olivier**, St Venant (1095°)

## 63 Puy-de-Dôme

**GILLET Gaston**, Issoire (525°)  
**GUYOT Marie-Thérèse**, Randan (27°)  
**VIRLOGEUX Jean**, Riom (79°)

## 64 Pyrénées-Atlantiques

**BAUBIGNY Yves**, Orthez (1730°)  
**CAMBEILH François**, Gelos (188°)  
**HIEN SON Song**, Bayonne (39°)

## 65 Hautes-Pyrénées

**BRUNET Jean**, Tarbes (183°)  
**DAREAU Jean**, Lourdes (700°)

**IRIGOITI Arlette**, Luz-St-Sauveur (811<sup>e</sup>)  
**JEANDEY Roger**, Tarbes (183<sup>e</sup>)  
**LABORDE Jean**, Castelnau-Magnoac (846<sup>e</sup>)  
**LAMARQUE Raymond**, Loures-Barousse (846<sup>e</sup>)  
**LUDE Yvette**, Trie-sur-Baïse (1685<sup>e</sup>)  
**MARCHAND Eric**, Bordères-sur-l'Échez (839<sup>e</sup>)  
**MASERO Eugène**, Lourdes (393<sup>e</sup>)

## 66 Pyrénées-Orientales

**BATAILLE Henri**, Banyuls-sur-Mer (3000<sup>e</sup>)  
**COMERLY André**, Perpignan (53<sup>e</sup>)  
**DE LAUNAY Michel**, Canet-en-Roussillon (1668<sup>e</sup>)  
**FIEVEZ Guy**, -Laurent-de-la-Salanque (53<sup>e</sup>)  
**GNANOU François**, Canet-en-Roussillon (1668<sup>e</sup>)  
**GUTTIEREZ Francis**, Montesquieu-des-Albères (1801<sup>e</sup>)  
**HUBERT Denis**, Perpignan (53<sup>e</sup>)  
**LEBON Benjamin**, Prades (582<sup>e</sup>)  
**MAURETTE Henri**, St-Félicien-d'Amont (1812<sup>e</sup>)  
**OLIVE Jean**, Ille-sur-Têt (582<sup>e</sup>)  
**SAGUE Pierre**, Le Perthus (1784<sup>e</sup>)

## 67 Bas-Rhin

**BRENNECKE Waldemar**, Saverne (788<sup>e</sup>)  
**COINTREL Rosa**, Haguenau (323<sup>e</sup>)  
**FRIEDMANN Auguste**, Woerth (409<sup>e</sup>)  
**MUHR William**, Baldeheim (272<sup>e</sup>)

## 68 Haut-Rhin

**EHRET Martin**, Kirchberg (1272<sup>e</sup>)  
**KAYSER Louis**, Orbey (308<sup>e</sup>)  
**MEBOLD Joseph**, Ingersheim (308<sup>e</sup>)  
**MOESSNER Pierre**, Steinsoultz (1316<sup>e</sup>)

## 69 Rhône

**CAISSE Gerard**, Odenas (430<sup>e</sup>)  
**COUDRY Régine**, Bron (473<sup>e</sup>)  
**LE LAGADEC Pierre**, Chaponnay (64<sup>e</sup>)

## 70 Haute-Saône

**PARNET Séraphin**, Froideconche (309<sup>e</sup>)  
**RACLOT Alfred**, Confrancourt (974<sup>e</sup>)  
**REGNIER Max**, Avrigny-Virey (144<sup>e</sup>)

## 71 Saône-et-Loire

**BELIME Yves**, Charnay-lès-Mâcon (67<sup>e</sup>)  
**BERTHAUD Josette**, Mâcon (1349<sup>e</sup>)  
**BIDAUT André**, Bruailles (1349<sup>e</sup>)  
**DOYEN Albert**, St Rémy (238<sup>e</sup>)  
**DUPASQUIER Madeleine**, St-Germain-du-Plain (1349<sup>e</sup>)  
**THOMAS Alain**, Tournus (1349<sup>e</sup>)

## 72 Sarthe

**COLLET Daniel**, Le Lude (76<sup>e</sup>)  
**GUERRE Claude**, Guecelard (76<sup>e</sup>)  
**PINEAU Yves**, Mamers (569<sup>e</sup>)

## 73 Savoie

**DELAVAL Huguette**, Tresserve (1621<sup>e</sup>)  
**PEZDEVSEK Roger**, St-Etienne-de-Cuines (1442<sup>e</sup>)

## 74 Haute-Savoie

**BARTHELEMY Simone**, St-Jorioz (66<sup>e</sup>)  
**NOE Fernand**, Contamine-sur-Arve (790<sup>e</sup>)  
**SARRAZIN Marcel**, Mont-Saxonnex (790<sup>e</sup>)

## 75 Paris

**BLOSSIER Gérard**, Paris 17 (1831<sup>e</sup>)  
**METGE Raymond**, Paris (3000<sup>e</sup>)

## 76 Seine-Maritime

**MAUGER Edmond**, Saint-Saëns (643<sup>e</sup>)

## 77 Seine-et-Marne

**COQUET Louis**, La Chapelle-la-Reine (47<sup>e</sup>)  
**DAROUX Lucien**, St-Thibault-des-Vignes (1638<sup>e</sup>)  
**DIQUELOU André**, Avon (47<sup>e</sup>)  
**PRUNIER Maurice**, Nangis (520<sup>e</sup>)  
**THIRION Max**, Dammarie-les-Lys (47<sup>e</sup>)

## 78 Yvelines

**EISENBERG Paul**, Rambouillet (48<sup>e</sup>)  
**GOUDE René**, Aubergenville (13<sup>e</sup>)  
**LOMBARD Anne-Marie**, Vélizy-Villacoublay (1642<sup>e</sup>)  
**MORVAN René**, Vélizy-Villacoublay (1642<sup>e</sup>)

## 79 Deux-Sèvres

**VALLET Jacques**, Sauzé-Vaussais (1588<sup>e</sup>)

## 80 Somme

**DERUYWE René**, Mesnil St Nicaise (174<sup>e</sup>)

## 81 Tarn

**MEY Jean Louis**, St-Sulpice-la-Pointe (1263<sup>e</sup>)  
**WOLLSCHIEDT Léon**, Castres (426<sup>e</sup>)

## 82 Tarn-et-Garonne

**DOUSTIN Georges**, Lavit (1211<sup>e</sup>)  
**DUVERT Pierre**, Montauban (1638<sup>e</sup>)  
**ESCRIVA Jackie**, Saint-Etienne-de-Tulmont (132<sup>e</sup>)  
**FOURNANTY Anne**, Montauban (132<sup>e</sup>)  
**TRUILHE Yvette**, Beaumont-de-Lomagne (1211<sup>e</sup>)  
**WALTER Charles**, Castelmayran (1209<sup>e</sup>)

## 83 Var

**BOITELLE Achille**, Toulon (3<sup>e</sup>)  
**BOIX Pascal**, Toulon (3<sup>e</sup>)  
**BORE Bernard**, Toulon (828<sup>e</sup>)  
**CAMPANA Laurent**, Toulon (311<sup>e</sup>)  
**DEPOILLY Claude**, Toulon (3<sup>e</sup>)  
**DODARD Henri**, Hyères (345<sup>e</sup>)  
**DOMEGE Christian**, La Crau (1834<sup>e</sup>)  
**DUHOUX Joel**, Solliès-Pont (1718<sup>e</sup>)  
**DUTRIEZ Gérard**, Le Pradet (1527<sup>e</sup>)  
**GARNIER Jean-Michel**, Bras (311<sup>e</sup>)  
**HAVART Adonis**, Tourrettes (278<sup>e</sup>)  
**LE DROFF Yves**, La Seyne-sur-Mer (344<sup>e</sup>)  
**LE GOFF Gabriel**, Toulon (1527<sup>e</sup>)  
**LEMENNAIS Auguste**, La Garde (1527<sup>e</sup>)  
**LOLIERO Gérard**, Puget-sur-Argens (1743<sup>e</sup>)  
**MADEC Jean**, La Seyne-sur-Mer (344<sup>e</sup>)  
**PERRIN Bernard**, La Valette-du-Var (1527<sup>e</sup>)  
**RINCK Albert**, Carqueiranne (1077<sup>e</sup>)  
**SAGNIER Louis**, Forcalqueiret (1754<sup>e</sup>)  
**SAUNIER Pierre**, Hyères (1527<sup>e</sup>)

## 84 Vaucluse

**BRUNETEAUX André**, Sérignan-du-Comtat (252<sup>e</sup>)  
**LAGARDE Pierre-Yves**, Apt (1090<sup>e</sup>)  
**LE MEUR Bernard**, Althen-des-Paluds (32<sup>e</sup>)  
**SARDET Christian**, Villars (1609<sup>e</sup>)  
**VINCENTI André**, Orange (252<sup>e</sup>)

## 85 Vendée

**BROCHARD Eugène**, St-Jean-de-Monts (758<sup>e</sup>)  
**COTTENCEAU Henri**, Noirmoutier-en-l'Île (796<sup>e</sup>)  
**MORIN Pierre**, Luçon (685<sup>e</sup>)  
**NICOLEAU Maurice**, Mouilleron-le-Captif (147<sup>e</sup>)  
**PROUST Robert**, Talmont-Saint-Hilaire (02<sup>e</sup>)

## 86 Vienne

**FORT Guy**, Blanzay (616<sup>e</sup>)  
**GRAFF Georgette**, Biard (91<sup>e</sup>)  
**MERCIER Claude**, Civray (616<sup>e</sup>)  
**SAUVAIRE Régis**, Poitiers (91<sup>e</sup>)

## 87 Haute-Vienne

**BARUCHE Henri**, Panazol (45<sup>e</sup>)  
**BERTHAUD Jacques**, Panazol (45<sup>e</sup>)  
**FAURE André**, Val-d'Issoire (45<sup>e</sup>)

## 88 Vosges

**SIMON Paulette**, Ban-sur-Meurthe-Clefcy (514<sup>e</sup>)

## 89 Yonne

**BONALDI Jacques**, Sens (360<sup>e</sup>)  
**CORDIER Constant**, Champs-sur-Yonne (176<sup>e</sup>)  
**JEANNIN René**, Monetau (176<sup>e</sup>)  
**LASNIER Jean Louis**, Auxerre (176<sup>e</sup>)

## 91 Essonne

**LASBLEYE Pierre**, Savigny-sur-Orge (976<sup>e</sup>)  
**LE ROY Jeanine**, Pussay (846<sup>e</sup>)  
**ROLAND Pierre**, Juvisy-sur-Orge (1831<sup>e</sup>)

## 92 Hauts-de-Seine

**POURTAU Jean-Claude**, Montrouge (1603<sup>e</sup>)  
**PRUNARETTY Jean**, Asnières-sur-Seine (151<sup>e</sup>)

## 94 Val-de-Marne

**BOURNIZEAU Gisèle**, Saint-Mandé (72<sup>e</sup>)  
**COEFFIER Henri**, Cachan (3009<sup>e</sup>)

## 95 Val-d'Oise

**LOBATO DE FARIA Maurice**, Bessancourt (207<sup>e</sup>)

## 972 Martinique

**LEGROS Victor**, Fort-de-France (361<sup>e</sup>)  
**MELINARD Lucien**, Les Trois-Îlets (361<sup>e</sup>)  
**NORDIN Marcel**, La Trinité (361<sup>e</sup>)

À toutes les personnes dans la peine,  
 nous présentons nos sincères condoléances.

Pour toutes questions : 06 75 04 64 20  
 ou [responsable.effectifs@snemm.fr](mailto:responsable.effectifs@snemm.fr)

## RAPPEL IMPORTANT

- Pour faire part du décès d'un(e) adhérent(e) avec parution dans la revue, veuillez adresser, votre courrier au Siège ou courriel ([responsable.effectifs@snemm.fr](mailto:responsable.effectifs@snemm.fr)), à l'attention du responsable du service des effectifs au moyen d'une FRA (Fiche de Renseignements Administratifs) téléchargeable sur le site SNEMM.
- Pour ce qui concerne le décès d'un proche des adhérents(es), les événements familiaux tels que mariages, naissances, etc. vous pouvez demander, par courriel ([revue@snemm.fr](mailto:revue@snemm.fr)), l'insertion dans la rubrique « CARNET » au responsable de la revue.

Ceci afin d'éviter d'éventuelles erreurs ou oublis, merci de votre compréhension. **La Rédaction.**



SECTION N° ..... de .....

### BULLETIN D'ADHÉSION

(Après avoir complété votre bulletin, merci de le remettre au Président de votre section)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : [dpd@snemm.fr](mailto:dpd@snemm.fr)

### ARMÉE D'ORIGINE

(Cocher la case correspondante)

Terre ☐

Air ☐

Mer ☐

Gendarmerie ☐

Mme/M. : Nom .....

Prénom(s) .....

Né(e) le ..... à .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Téléphone .....

Adresse électronique .....@.....

Ancien combattant ☐ Oui ☐ Non

N° carte AC ..... Date délivrance .....

### CATÉGORIES DE MEMBRES ET COTISATIONS ANNUELLES

☐ **MEMBRE TITULAIRE** ..... 25,00€  
Médaille militaire par décret n° ..... du .....

☐ **MEMBRE ASSOCIÉ** ..... 25,00€

☐ **DAME D'ENTRAIDE** ..... 10,00€

☐ **ABONNEMENT ANNUEL REVUE** ..... 6,00€  
☐ Dame d'entraide veuve de Médaille militaire  
(Revue adressée gratuitement)

Fait à .....

Le .....

#### SERVICE DES EFFECTIFS

Tél. : 06 75 04 64 20

[responsable.effectifs@snemm.fr](mailto:responsable.effectifs@snemm.fr)

#### SOCIÉTÉ NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

Approuvée le 29 mai 2009 sous le n° IOCA 0812574A. Reconnue d'Utilité Publique (décret du 20 décembre 1922). Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot GR 113.

#### SIÈGE SOCIAL

36, rue de la Bienfaisance

75008 PARIS

Tél. : 01 45 22 68 12

Fax : 01 45 22 00 39

N° siret : 342 006 491 00019

Signature de l'adhérent

## ORGANISATION DU SIÈGE

### Bureau national

**Président général : José Miguel Real**

**07 87 67 15 83**

[president.general@snemm.fr](mailto:president.general@snemm.fr)

**Premier vice-président : Patrick Lamy**

**06 07 47 95 64**

[1ervp@snemm.fr](mailto:1ervp@snemm.fr)

**Deuxième vice-président : André Gery**

**07 86 72 54 39**

[2emevp@snemm.fr](mailto:2emevp@snemm.fr) / [revue@snemm.fr](mailto:revue@snemm.fr)

**Secrétaire général : Patrick Lamy**

**06 07 47 95 64**

[sg@snemm.fr](mailto:sg@snemm.fr)

**Trésorier général : Jean-Pierre Beaulieu**

**06 43 92 41 62**

[tresorerie.generale@snemm.fr](mailto:tresorerie.generale@snemm.fr)

## CONTACTS

**Direction : 01 45 22 68 12**

[direction@snemm.fr](mailto:direction@snemm.fr)

**Secrétariat général : 01 45 22 68 11**

[secretariat.general@snemm.fr](mailto:secretariat.general@snemm.fr)

**Chef comptable : 01 45 22 84 47**

[chef.comptable@snemm.fr](mailto:chef.comptable@snemm.fr)

[compta-structures@snemm.fr](mailto:compta-structures@snemm.fr)

**Comptabilité / Structures : 01 45 22 84 51**

[comptabilite@snemm.fr](mailto:comptabilite@snemm.fr)

**Effectifs (adhésions, abonnements, changements d'adresse, mutations, radiations) : 06 75 04 64 20**

[responsable.effectifs@snemm.fr](mailto:responsable.effectifs@snemm.fr)

**Entraide : 06 17 49 02 30**

[entraide@snemm.fr](mailto:entraide@snemm.fr)

**Chancellerie : 06 89 36 82 44**

[chancellerie@snemm.fr](mailto:chancellerie@snemm.fr)

**Récompenses : 06 33 28 45 75**

[recompenses@snemm.fr](mailto:recompenses@snemm.fr)

**Revue (conception-réalisation) : 07 86 72 54 39**

[revue@snemm.fr](mailto:revue@snemm.fr)

[2emevp@snemm.fr](mailto:2emevp@snemm.fr)

**Communication : 06 42 62 61 48**

[communication@snemm.fr](mailto:communication@snemm.fr)

**Site « Vie des structures » :**

[articlesviedesstructures@snemm.fr](mailto:articlesviedesstructures@snemm.fr)

**Site internet : 06 42 62 61 48**

[site.internet@snemm.fr](mailto:site.internet@snemm.fr)

**Boutique : 01 45 22 98 17**

[boutique@snemm.fr](mailto:boutique@snemm.fr)



## Pierre BRAZZI 1013 – Bagnols-sur-Cèze

Pierre Brazzi est né le 28 novembre 1942. Engagé volontaire le 4 octobre 1961, Il fait ses classes au 6<sup>e</sup> régiment du Génie d'Angers, puis est affecté dans un premier temps au 1<sup>er</sup> Régiment du Génie à Strasbourg. Il rejoint ensuite l'Algérie, affecté à la 1<sup>re</sup> CSG puis au 71<sup>e</sup> bataillon du Génie. Le 1<sup>er</sup> mai 1966, il rentre en métropole et sert à l'École d'enseignement technique de l'Armée de terre à Issoire en qualité d'instructeur mines, explosifs et organisation du terrain. Il est muté à l'ENSOA de Saint-Maixent dans la même spécialité jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1969. Il rejoint le 11<sup>e</sup> régiment du Génie à Rastatt au centre d'instruction puis compagnie de transport et compagnie de pontage 60 tonnes. Il est promu adjudant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971. Désigné pour suivre le stage de surveillant de travaux à l'ESTG de Versailles, il intègre le service du Génie à compter du 1<sup>er</sup> mars 1973 à la DT de Nice, il obtient le CT2 spécialiste conducteur de travaux à compter du 25 juillet 1975. Il est affecté le 20 septembre 1976 en République du Tchad en tant que conseiller technique militaire auprès de l'armée tchadienne. Il est promu adjudant-chef à compter du 1<sup>er</sup> avril 1978. Rapatrié en fin de séjour le 31 mars 1979, il est affecté à la DT de Dijon secteur Nevers. Désigné pour la relève EFAO/RCA à Bangui en janvier 1983 il quitte le territoire en fin de séjour le 14 juin 1983. Le 29 juin 1984, il est muté au bureau d'aide militaire en République Centrafricaine à Bangui pour une durée de 2 ans. Il est affecté le 23 novembre 1986 à la DT de Dijon. Il sert en Opex en RCA fin 1989. Projeté pour servir en Polynésie sur l'atoll de Hao en qualité de chef de secteur le 22 juin 1990 pour une durée de 1 an il est rapatrié le 9 juillet 1991 et rejoint l'établissement du Génie de Clermont-Ferrand. Il fait valoir ses droits à la retraite en février 1992. Il assume les fonctions de trésorier (2003-2006) puis de président (2006-2017) de la 1013<sup>e</sup> section des Médailleurs militaires de Bagnols-sur-Cèze. Titulaire du diplôme de porte-drapeau (2018) et médaillé d'or de la SNEMM (2018).

**Médaille Militaire en 1984,  
Médaille de la Défense nationale en 1983,  
Chevalier de l'ordre de la reconnaissance centrafricaine en 1986,  
TRN Algérie Sahara en 2004,  
Croix du combattant en 2019.**



## Laurent LALUNG 971 – Guadeloupe

Né le 8 octobre 1940 à la Martinique (972) Laurent Lalung s'engage le 6 août 1959 dans l'Armée de l'air, il reçoit son instruction militaire à la BA 726 de Nîmes puis rejoint l'école des cuisiniers de la Marine à Cherbourg pour sa formation professionnelle. Le 8 octobre 1960 il est affecté en A.F.N., à Tébessa, et détaché à l'unité Air de Négrine. Il est nommé sergent le 1<sup>er</sup> avril 1962, il rejoint la BA 104 du Bourget le 1<sup>er</sup> janvier 1963. Nommé sergent-chef le 1<sup>er</sup> janvier 1968, Il est affecté au C.E.P. (Centre d'Essai du Pacifique) à Hao en Polynésie de 1972 à 1973 et durant ce séjour il est nommé au grade d'adjudant. De retour en Métropole il rejoint la BA 279 (Châteaudun) où il assure les fonctions de chef cuisinier, puis de gérant du mess mixte des Sous-officiers. Il est nommé au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> janvier 1979. Le 1<sup>er</sup> août 1981 il est affecté à Paris, E.C.P.A. (Fort d'Ivry) comme gérant du mess ordinaire. De 1985 à 1987 il est affecté à Tahiti (Polynésie française), gérant du Groupement Mixte d'Alimentation de la BA 190 à Faa. De retour en métropole il rejoint la BA 107 de Villacoublay en qualité de gérant du mess des Officiers. Sa carrière s'achève en 1988. Depuis 1995 il est porte-drapeau de la 154<sup>e</sup> section des Médailleurs militaires de la Guadeloupe.

**Médaille Militaire,  
Croix du combattant,  
Médaille de la reconnaissance de la Nation,  
Médaille commémorative de maintien de l'ordre en Afrique du Nord.**



## Robert BELLISSAND 586 – Modane et Haute Maurienne

Robert Bellissand est né le 5 avril 1940 à Avrieux, village de la Haute Maurienne en Savoie.

Appelé à l'activité le 3 mai 1960, il est incorporé au CCS du C12/GITOM. Désigné pour suivre son instruction de spécialisation au GISMBTOM à Nîmes, il rejoint son corps à l'issue du stage le 22 septembre 1960. Il embarque à



Marseille le 19 novembre 1960 à destination de Dakar affecté au 10<sup>e</sup> RIAOM. Il passe dans la disponibilité le 1<sup>er</sup> novembre 1961. Maintenu sous les drapeaux, par décret du 3 juillet 1961, il est nommé sergent à compter du 1<sup>er</sup> avril 1962. Il quitte Dakar le 27 avril 1962 pour débarquer à Marseille le 3 mai 1962. Il est libéré et renvoyé dans ses foyers le 5 juillet 1962. Élève gendarme le 28 février 1966 il est nommé gendarme le 30 septembre 1966 et affecté à la 1<sup>re</sup> légion de Gendarmerie mobile de la région parisienne. Admis dans le corps des sous-officiers de carrière le 21 décembre 1968 il est affecté à la CRG Rhône-Alpes, B.M d'Albertville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970. Il prend sa retraite le 5 décembre 1994 et est radié des cadres de réserve de la gendarmerie le 1<sup>er</sup> février 1996. Il est titulaire du diplôme d'honneur de porte-drapeau (15 ans) depuis le 30 octobre 2019.

**Médaille Militaire en 1992,  
Médailles d'argent de la Défense nationale en 1989.**

## Thomas DE JESUS LOPES 1533 – Bassin de Lacq et Soule

Thomas De Jesus Lopes est né le 19 décembre 1992 à Orthez (Pyrénées Atlantiques). Il est marié et a trois enfants. Il est titulaire d'un B.T.S. CMU Comptabilité. Il adhère à la section comme membre associé. Élément dynamique et dévoué il s'est porté volontaire pour porter l'emblème le 24 avril 2019.



Particulièrement appréciée depuis de très nombreuses années, la rubrique « Honneur aux porte-drapeaux » nécessite d'être alimentée régulièrement. N'hésitez pas à me faire parvenir les portraits des porte-drapeaux qui ne seraient pas encore parus (texte rédigé sous Word + photo au format jpeg à adresser à revue@sneem.fr).

# NOTRE BOUTIQUE

## Médaille Militaire pendante

Fixation par  
2 épingles dorées  
**Prix unitaire : 37,80 €**



## Médaille « Vauban »

**Prix unitaire : 22 €**



## Médaille « SNEMM »

**Prix unitaire : 29 €**



## Parapluie

**Prix unitaire : 17 €**



## Album illustré « L'épopée de la Médaille Militaire »

**Prix unitaire : 16 €**  
**Nouveau prix : 10 €**  
+ Frais de port :  
de 1 à 4 exemplaires 4 €  
de 5 à 10 exemplaires 10 €  
Au-delà de 10 exemplaires, nous consulter.  
Les bénéfices de la vente de ces albums  
seront intégralement reversés au service  
de l'entraide



## Insigne de porte-drapeau

(Existe aussi avec mention  
10 ans, 20 ans et 30 ans)  
**Prix unitaire : 13 €**



## Foulard

**Prix unitaire : 15 €**



## Coffret finition nickel brillant

Intérieur velours,  
couverture estampée  
en relief finition vieil argent  
(diam. 8 cm /  
hauteur 2,5 cm)  
**Prix unitaire : 35 €**

**Retrouvez**  
d'autres articles sur :  
**[www.sneмм.fr](http://www.sneмм.fr)**  
Rubrique « **Boutique** »

Ces articles sont disponibles au Siège  
36 rue de la Bienfaisance, 75008 Paris  
(Métro Saint-Augustin ou Miromesnil).

**Attention : les règlements par  
CB ne sont pas acceptés pour  
les articles pris sur place.**

Si vous ne pouvez vous déplacer, il vous suffit de  
rédiger votre commande sur papier libre, sans  
omettre d'y joindre votre règlement par chèque  
libellé à l'ordre de la SNEMM.

Nos prix s'entendent frais de port inclus. Toutefois,  
si vous souhaitez un envoi sécurisé, merci d'ajouter  
6 € au montant de votre commande. (Voir ci-dessus  
tarification particulière concernant l'album illustré).

**SNEMM-BOUTIQUE : 01 45 22 98 17**